

Volet paysage et patrimoine de l'étude d'impact du Parc éolien de Lif

TOME 4.3 DE LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Département : Haute-Vienne (87) et Creuse (23)

Commune : Saint-Sulpice-les-Feuilles et Vareilles

Décembre 2018,
complété en
octobre 2019

Maître d'ouvrage

SAS Parc éolien de Lif

Assistance à maîtrise d'ouvrage



19, rue de l'Epau
59230 Sars-et-Rosières

Réalisation de l'étude

ENCIS Environnement

RAPPORT FINAL



Tome n°4.3
Volet paysage et
patrimoine

Préambule

ESCOFI Energies Nouvelles, développeur et exploitant de parcs éoliens, a initié un projet éolien sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et de Vareilles respectivement dans les départements de la Haute Vienne (87) et de la Creuse (23).

Le bureau d'études ENCIS Environnement a été missionné par le maître d'ouvrage pour réaliser le volet paysager de l'étude d'impact sur l'environnement.

Ce dossier retrace la démarche employée par les paysagistes et cartographes du bureau d'études pour analyser le paysage, ses sensibilités vis-à-vis d'un parc éolien et sa capacité à absorber un projet nouveau et structurant. Le rôle des paysagistes est aussi de conseiller le porteur de projet pour maintenir une cohérence du paysage vécu et observé, en assurant une lisibilité claire. Une analyse précise permettra enfin au lecteur de comprendre les effets du futur parc éolien dans son contexte.

Table des matières

1. Introduction	7		
1.1 Les acteurs du projet	8		
1.1.1 Le porteur de projet	8		
1.1.2 Les acteurs du territoire	8		
1.1.3 Le bureau d'études paysagères	8		
1.2 Les documents de référence éolien / paysage	9		
1.2.1 Le Schéma Régional Eolien	9		
1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin	9		
2. Méthodologie	13		
2.1 Méthodologie générale et définitions	14		
2.1.1 Démarche globale	14		
2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»	14		
2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant	14		
2.1.4 La définition des perceptions visuelles	15		
2.2 Choix des aires d'étude	16		
2.3 Méthodologie détaillée	17		
2.3.1 Analyse de l'état initial	17		
2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet	22		
2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	23		
2.4 Limites et difficultés rencontrées	27		
3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet	29		
3.1 Le contexte paysager du territoire	30		
3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire	30		
3.1.2 Les unités paysagères	33		
3.1.3 Le bassin d'influence visuelle	40		
3.1.4 Les perceptions sociales du paysage	43		
3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus	47		
3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée	48		
3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines	48		
		3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique	52
		3.2.3 Le contexte touristique	71
		3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée	77
		3.3.1 L'analyse des structures paysagères	77
		3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER	79
		3.3.3 Les éléments patrimoniaux de l'AER	86
		3.3.4 Les sites touristiques de l'AER	95
		3.4 Les enjeux et sensibilités de l'aire immédiate	97
		3.4.1 La description des structures et motifs paysagers	97
		3.4.2 Les espaces vécus	102
		3.4.3 Les éléments remarquables et attractifs de l'AEI	118
		3.4.4 Les perceptions sociales du paysage de l'AEI	123
		3.5 La description de la zone d'implantation potentielle	124
		3.5.1 La description des éléments de l'environnement immédiat	124
		3.6 Synthèse des enjeux et des sensibilités paysagères et patrimoniales au regard d'un projet éolien	127
		3.7 Préconisations d'implantation	130
4. Solutions de substitution envisagées et raisons du choix du projet	133		
4.1 Choix du secteur d'implantation	134		
4.2 Choix d'une variante de projet	135		
4.2.1 Variante n°1	135		
4.2.2 Variante n°2	135		
4.2.3 Analyse comparative des variantes de projet	137		
4.2.4 Synthèse de l'analyse des variantes	137		
4.2.5 L'optimisation de la variante retenue	144		
4.3 Description de la variante de projet retenue	145		
4.3.1 Les éoliennes	145		
4.3.2 Les aménagements connexes	145		
4.3.3 La description des travaux	146		
4.3.4 La description des modalités d'exploitation	146		
4.3.5 Plan de masse	146		

5.	Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine	151
5.1	Considérations générales sur les effets d'un parc éolien	152
5.1.1	L'objet « éolienne » et le paysage	152
5.1.2	Principales problématiques éolien / paysage	157
5.1.3	Les perceptions sociales des paysages éoliens	159
5.2	Les effets de la construction du projet sur le paysage	162
5.3	Les effets de l'exploitation du projet éolien depuis les différentes aires d'étude	164
5.3.1	Rappel méthodologique	164
5.3.2	Présentation des photomontages	164
5.3.3	Les perceptions visuelles globales du projet	165
5.3.4	Perceptions sociales du nouveau paysage induit par le projet éolien	167
5.3.5	Les effets du projet depuis l'aire éloignée	169
5.3.6	Les effets du projet depuis l'aire rapprochée	189
5.3.7	Les effets du projet depuis l'aire immédiate	210
5.3.8	Les effets du projet dans la zone d'implantation	229
5.3.9	Les effets cumulés avec les projets connus	230
5.4	Synthèse des impacts	234
6.	Proposition de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts et mesures d'accompagnement du projet	237
6.1	Les mesures d'évitement et de réduction prises lors de la phase conception (MCpt)	239
6.3	Les mesures propres à la phase construction (MCst)	240
6.2	Les mesures à mettre en œuvre pour la phase d'exploitation (ME)	240
6.4	Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement	246

1. Introduction

1.1 Les acteurs du projet

1.1.1 Le porteur de projet

Le projet est développé par la société ESCOFI Energies nouvelles, société dépositaire de l'autorisation environnementale unique du parc éolien de Lif, sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et Vareilles.

L'objectif de ESCOFI Energies nouvelles est de développer, de construire et d'exploiter des parcs éoliens avec une approche territoriale, à long terme, maîtrisée et partagée.

Jean Ethuin crée en 1988 la société ESCOFI après une première entreprise dans le négoce de céréales. Cette expérience va véritablement fonder l'ADN du nouveau groupe familial ESCOFI. En effet, dans les années 2000, c'est grâce à sa proximité et à ses connaissances des territoires agricoles, lieux naturels d'implantations d'éoliennes, qu'ESCOFI décide de se développer dans les énergies renouvelables et notamment dans l'énergie éolienne.

ESCOFI est aujourd'hui spécialisé depuis plus de 15 ans dans le développement et l'exploitation de fermes éoliennes et de centrales hydroélectriques. Par son expérience et en collaboration avec ses partenaires spécialisés, ESCOFI dispose de toutes les ressources nécessaires au développement, au financement, à la construction et à l'exploitation.

ESCOFI va mettre en service et exploiter 27,6 MW autorisés d'ici 2019 et poursuit sa croissance en France (portefeuille de projets en développement d'environ 430MW dans le pays) et à l'étranger avec de nombreux projets en cours de réalisation.

Responsables du projet :

- Tony MORISSEAU, Chargé de projets éoliens Grand Ouest

Adresse :

19, rue de l'Epau

59 230 Sars-et-Rosières

Téléphone : +33 (0)6 08 73 69 19

1.1.2 Les acteurs du territoire

Localisé dans le département de la Haute-Vienne (87) et de la Creuse (23), en région Nouvelle Aquitaine (anciennement région Limousin), le site du projet se trouve sur les communes de Saint-Sulpice-les-Feuilles et Vareilles qui font respectivement parties de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche et de la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse..

Acteurs du territoire :

- Alain JOUANNY, Maire de Saint-Sulpice-les-Feuilles,
- Corine HOURCADE-HATTE, Présidente de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche,
- Micheline SAINT-LEGER, Maire de Vareilles,
- Etienne LEJEUNE, Président de la Communauté de Communes des Monts et Vallées Ouest Creuse.

1.1.3 Le bureau d'études paysagères

Le Bureau d'études ENCIS Environnement est spécialisé environnement / ICPE, paysage, écologie, infographie / cartographie et énergies renouvelables. Dotée d'une expérience de plus de 12 années dans ces domaines, notre équipe indépendante et pluridisciplinaire accompagne les porteurs de projets publics et privés au cours des différentes phases de leurs démarches.

Début 2018, les responsables d'études d'ENCIS Environnement ont pour expérience la réalisation d'une soixantaine de volets paysagers d'étude d'impact de projets éoliens.

Responsables de l'étude :

- Raphaël CANDEL-ESCOBAR, rédacteur de l'étude / Paysagiste D.P.L.G.
- Maud MINARET, correctrice / Ingénieure Paysagiste

Réalisation des photomontages du projet :

- Raphaël CANDEL-ESCOBAR, rédacteur de l'étude / Paysagiste D.P.L.G.
- Mélanie FAURE, correctrice / Paysagiste D.P.L.G.

ENCIS Environnement
Parc Ester Technopole
21, rue Columbia
87068 Limoges
Tél. : 05 55 36 28 39

1.2 Les documents de référence éolien / paysage

1.2.1 Le Schéma Régional Eolien

Le Schéma Régional Eolien (SRE) est prévu aux articles L.222-1 et suivants et R.222-2 et suivants du Code de l'Environnement. Ce schéma, qui est une annexe du Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE), « définit, en cohérence avec les objectifs issus de la législation européenne relative à l'énergie et au climat, les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne » en tenant compte d'une part, du potentiel éolien et d'autre part, des servitudes, des règles de protection des espaces naturels ainsi que du patrimoine naturel et culturel, des ensembles paysagers, des contraintes techniques et des orientations régionales.

Les schémas fixent également des objectifs quantitatifs (puissance à installer) et qualitatifs. Ce document basé sur un état des lieux de l'éolien dans la région et sur des analyses techniques et paysagères sera ensuite mis en perspective avec l'ensemble des autres volets du SRCAE. Le SRE dresse un état des lieux des contraintes existantes sur le territoire pour définir des zones à enjeux et des zones favorables. Il fixe la liste des communes formant les délimitations territoriales du schéma régional éolien.

Le SRE du Limousin a été validé par l'arrêté préfectoral le 21 mars 2013, après mise à disposition du public du 15 novembre 2012 au 15 janvier 2013.

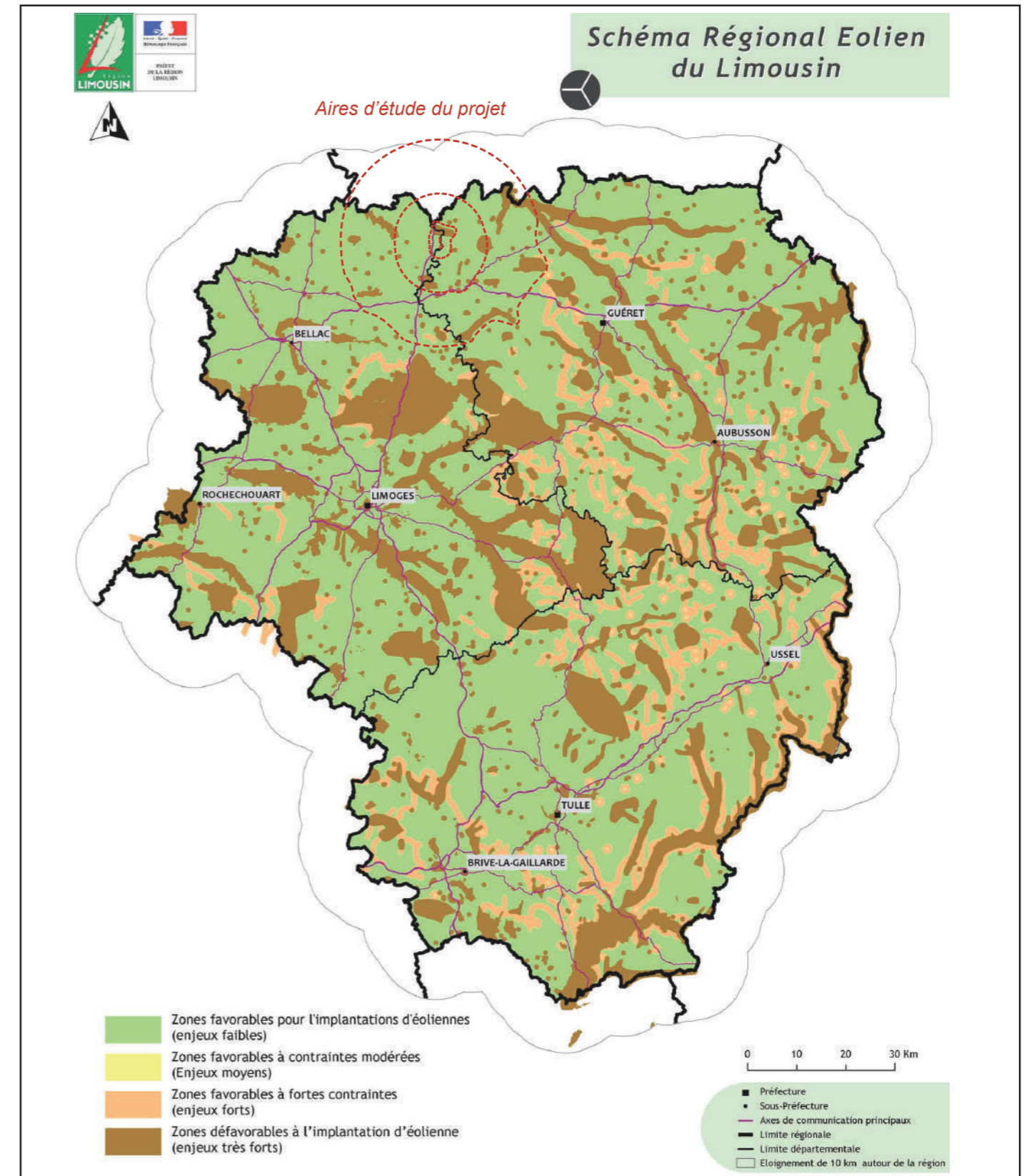
Le zonage du SRE

Après un inventaire complet des différents éléments composant le paysage (sites classés / inscrits, ZPPAUP - Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysagers -, AVAP - Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine -, SPR - Sites Patrimoniaux Remarquables -, paysages emblématiques et singuliers, patrimoine archéologique,...), et une synthèse des différents enjeux qui y sont associés, le Schéma Régional Eolien du Limousin présente une carte de synthèse des sensibilités patrimoniales et paysagères (cf. carte ci-contre). Cette carte définit quatre « typologies » d'espaces, avec quatre niveaux de contraintes : zones favorables, zones favorables à contraintes modérées, zones favorables à fortes contraintes et zones non favorables à l'implantation de parcs éoliens.

1.2.2 Les préconisations de la DREAL Limousin

La notice explicative des cartes départementales étudiées par la DREAL Limousin, mise en place dans le cadre du développement de l'éolien, émet plusieurs préconisations :

Les sites classés et inscrits : « L'implantation d'éoliennes dans ces espaces reconnus par une protection réglementaire est incompatible (sites classés) ou fortement à éviter (sites inscrits). Par ailleurs, pour ne pas dévaloriser ces sites protégés, il est conseillé de ne pas installer des parcs éoliens aux abords



Carte 1 : Les zones favorables au développement de l'éolien (source : SRE du Limousin).

immédiats de ces sites. Ainsi, pour éviter aux projets éoliens de créer des nuisances paysagères importantes aux sites, il est proposé d'adopter une certaine marge de recul (de 1 à 4 km par exemple, selon la topographie locale); les marges de recul ne sont pas dessinées sur les cartes départementales et doivent être dans chaque cas adaptées au terrain. »

Les sites emblématiques : « Dans ces espaces pittoresques qui ont fait l'objet des savoir-faire locaux, d'une gestion patrimoniale, l'implantation d'éoliennes est très fortement déconseillée et à éviter. »

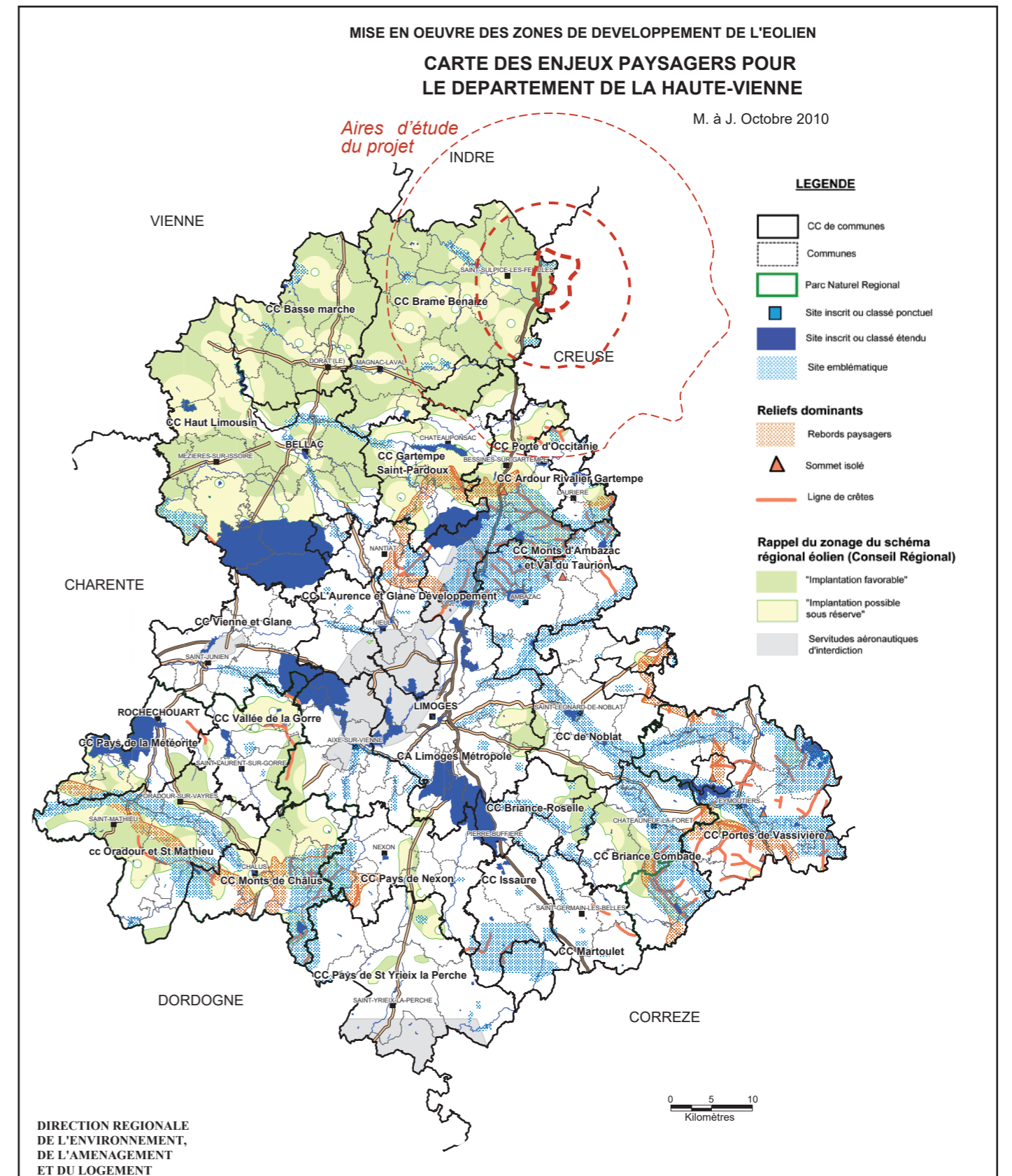
Plusieurs sites emblématiques sont situés dans l'aire d'étude globale, l'évaluation de leurs enjeux et sensibilités vis-à-vis d'un projet de grande hauteur est présentée dans les paragraphes 3.2.2.5., 3.3.3.3. et 3.4.3.3. du présent dossier.

Les lignes de crêtes et les sommets isolés : « L'implantation d'éoliennes est fortement déconseillée et à éviter sur les lignes de crêtes et les sommets isolés du Limousin en raison des risques d'impacts négatifs engendrés (effet de dominance, mauvais rapport d'échelle avec le relief, dénaturation d'espaces, espaces symboliques associés à la mémoire collective locale...). »

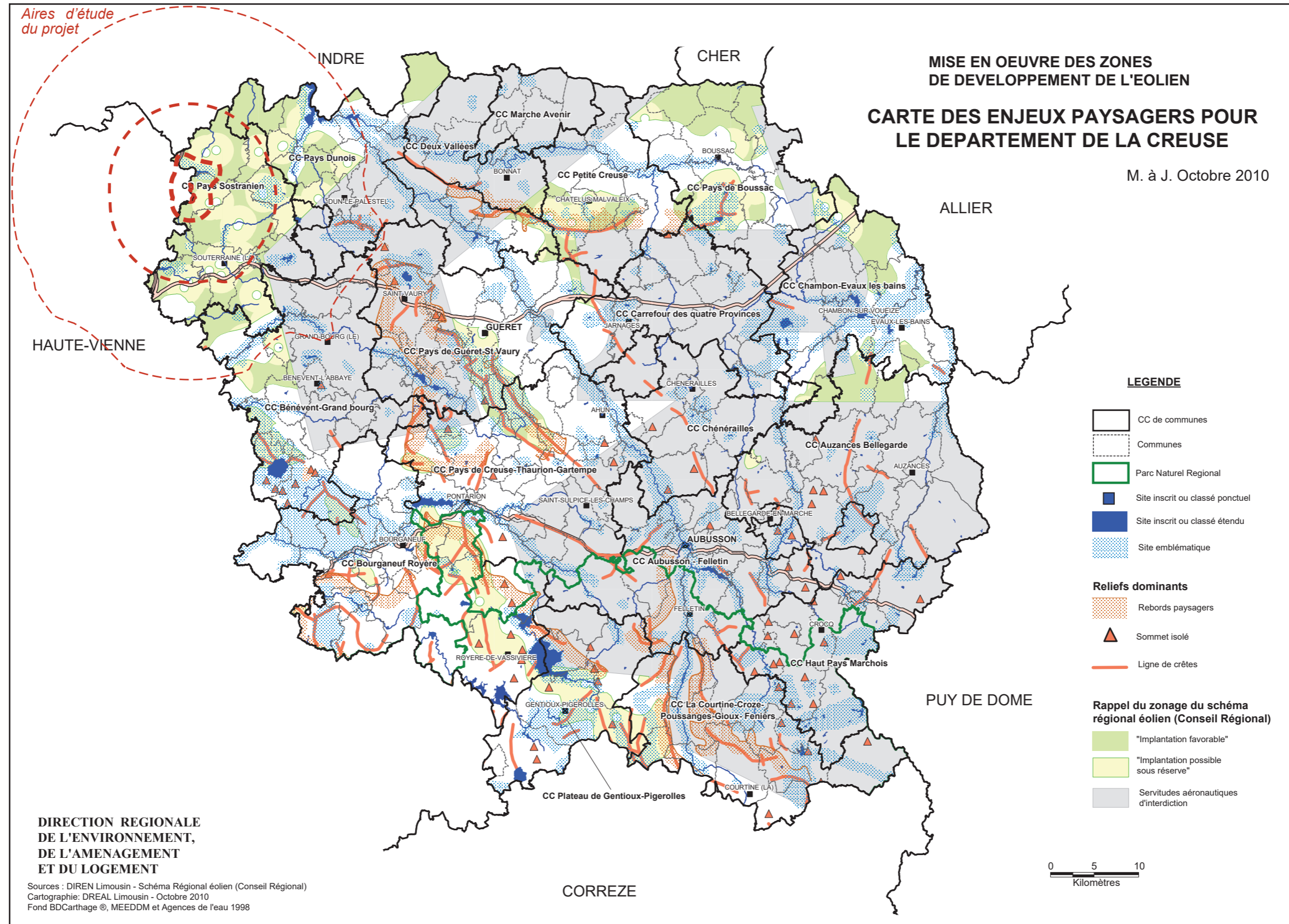
Des éléments de reliefs de ce type ont été identifiés au niveau des limites sud et sud-est de l'AEE. Ils sont décrits dans la partie 3.1.3. concernant le bassin d'influence visuel du projet ainsi que dans le 3.2.2.5. sur les sites emblématiques car concernés par ces configurations géomorphologiques.

Les rebords paysagers : « Il est très souhaitable de ne pas implanter de parcs éoliens sur les rebords paysagers pour éviter l'effet de dominance de ces parcs s'ils étaient construits en contre-plongée de zones habitées. Pour éviter de tels effets, une bande de recul (de l'ordre de 2 km) à partir du rebord paysager est proposée. Cette marge de recul théorique est à adapter aux spécificités du terrain. »

Les Parcs Naturels Régionaux : « Un développement raisonné de l'éolien contribuant à la production d'énergie renouvelable, mais particulièrement respectueux de la qualité des paysages (qui est un élément essentiel de la labellisation PNR) est à mettre en œuvre au sein de ces territoires. » Le sud du périmètre du Parc Naturel Régional de la Brenne est concerné par l'aire d'étude éloignée du projet, au niveau de sa limite nord. L'évaluation des enjeux de ce périmètre et de ses sensibilités vis-à-vis d'un projet de grande hauteur est développée dans le paragraphe 3.2.3.1. de cette étude d'impact.



Carte 2 : Carte des enjeux paysagers pour le département de la Haute-Vienne (source : DREAL Limousin).



Carte 3 : Carte des enjeux paysagers pour le département de la Creuse (source : DREAL Limousin).

2. Méthodologie

2.1 Méthodologie générale et définitions

2.1.1 Démarche globale

Le volet paysager de l'étude d'impact doit permettre d'aboutir à un projet éolien cohérent avec le territoire dans lequel il s'insère et de créer un nouveau paysage « de qualité ». Pour répondre à cet objectif, l'étude paysagère comprend les étapes suivantes :

- la présentation de la méthodologie employée pour l'étude,
- la définition des aires d'études,
- une description du projet,
- l'analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine et de son évolution en l'absence de projet,
- l'analyse des impacts sur le paysage et le patrimoine du projet envisagé,
- l'analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus,
- une présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet,
- la mise en place de mesures d'évitement, de réduction et de compensation,

Ce volet paysager est réalisé dans le respect du guide relatif à l'élaboration des études d'impact des parcs éoliens terrestres édité par le Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer en décembre 2016.

2.1.2 Interprétation des termes «paysage» et «patrimoine»

D'après le Larousse, la définition du **paysage** est la suivante :

- Étendue spatiale, naturelle ou transformée par l'homme, qui présente une certaine identité visuelle ou fonctionnelle : Paysage forestier, urbain, industriel.
- Vue d'ensemble que l'on a d'un point donné : De ma fenêtre, on a un paysage de toits et de cheminées.
- Aspect d'ensemble que présente une situation : le paysage politique du pays.
- Peinture, gravure ou dessin dont le sujet principal est la représentation d'un site naturel, rural ou urbain.

La **Convention Européenne du Paysage**¹, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

¹ Convention adoptée le 20 octobre 2000 à Florence (Italie) et entrée en vigueur le 1er mars 2004.

Pourtant, une étude d'impact sur le paysage et le patrimoine se doit d'être basée sur une démarche méthodologique scientifique. Elle se doit de présenter les faits, expliqués, pour que chacun puisse estimer les impacts du projet étudié.

Le paysage est alors un objet d'analyse subjectif étudié de façon sensible par un Paysagiste utilisant des outils et méthodes objectifs. Les argumentaires développés ici sont donc en partie subjectifs et constituent une prise de position du paysagiste en charge du dossier à partir d'éléments objectifs.

Le **patrimoine** est, au sens du code du Patrimoine, « *l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique* ».

2.1.3 Le paysage, un objet d'analyse vivant

Le paysage est vivant. Il évolue sans cesse pour de multiples raisons. La végétation grandit, perd ses feuilles, évolue par exemple d'une tourbière à une forêt (évolution naturelle). L'homme occupe la quasi-totalité des espaces - les espaces vierges de toutes actions humaines sont rares dans nos contrées - et coupe les arbres, les plantes, construit des routes, des maisons, transforme une prairie humide en champ de maïs, etc. L'idée qu'il faudrait conserver tel qu'il est le paysage, lorsqu'il est jugé de qualité, est un argument de protection récurrent. Ce mode de gestion en *statu quo* du paysage signifie qu'il faudrait maintenir le type d'activité humaine qui génère ce paysage, sans tenir compte de l'évolution de nos sociétés. Cette conservation se heurte donc à une réalité économique et sociétale. Par exemple, en région Limousin les éleveurs de moutons ne font plus pâturer des troupeaux entiers sur le plateau de Millevaches car ce n'est plus viable économiquement. Cette conservation se heurte également à la nature, qui évolue et change quelle que soit l'intervention humaine. Cette vision de la conservation peut dans certains cas s'apparenter plutôt à du conservationnisme.

Une autre vision de la gestion des paysages vise à identifier les caractères principaux d'un paysage, ce qui lui donne du sens, ou ce que nous voudrions y retrouver. L'activité humaine, même inédite, comme un parc éolien, peut devenir un facteur de remise en valeur de ces caractères principaux, ou tout au moins être adapté au territoire pour rester cohérent avec les pratiques, et ainsi s'y insérer sans s'y superposer. Ce travail sémantique, s'il aboutit, permet d'augmenter l'acceptabilité du projet.

Pour conclure, cet extrait de l'étude sur les indicateurs sociaux du paysage, reprise dans le guide de l'étude d'impact, permet de comprendre cette complexité à étudier un objet en constante évolution : « *Le paysage renvoie implicitement à la notion de protection donc à une idée de contrainte, et dans le même temps, le paysage est le produit de l'activité humaine. On est donc en présence d'une opposition inhérente au paysage entre le nécessaire développement qui transforme le paysage et le respect du paysage existant qui va à l'encontre du développement* ».

2.1.4 La définition des perceptions visuelles

La vision humaine permet la perception des rayonnements lumineux, et ainsi, les couleurs, les formes, les paysages.

La perception visuelle est le résultat de notre interprétation cognitive de l'environnement spatio-temporel par le sens de la vue.

Le champ visuel des êtres humains peut être très large (jusqu'à 210°), néanmoins la précision de notre vision est très variable en fonction de la localisation des objets par rapport à la direction du regard. Comme on le voit sur le schéma suivant, les champs visuels des deux yeux se recouvrent sur un champ qui se limite à environ 120°. Cette vision binoculaire permet la perception des reliefs et des distances. Plus l'être humain souhaite distinguer des détails (couleurs, symboles, lecture), plus le champ se resserre, jusqu'à 60° pour la distinction des couleurs ou 30° pour la reconnaissance de symboles. C'est pourquoi nous avons choisis de réaliser des photomontages réalistes à 60°.

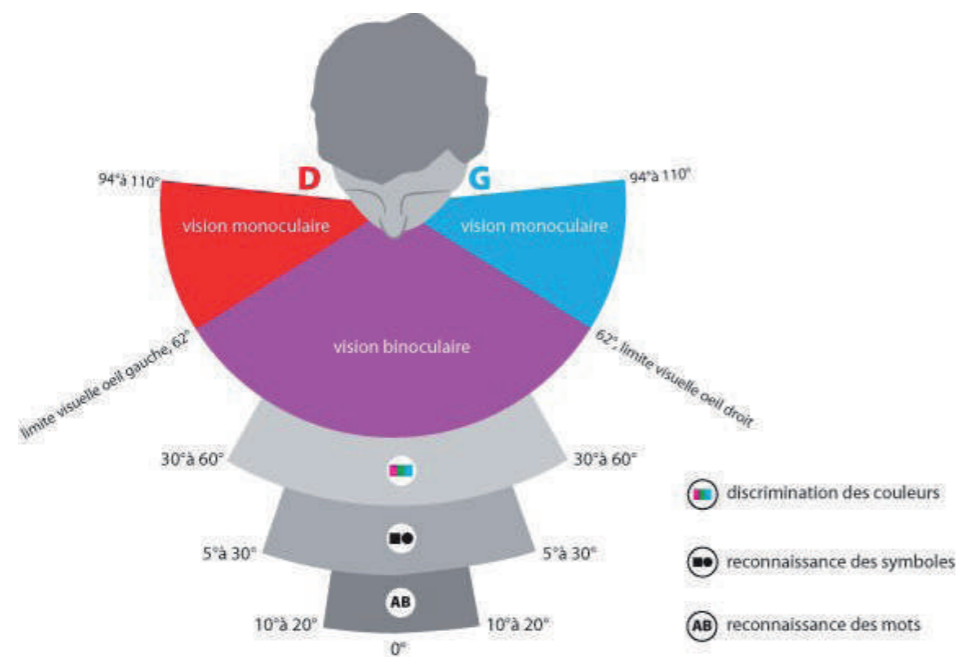


Figure 1 : Variation du champ de vision selon l'élément observé. Source : Ciné3D.

2.2 Choix des aires d'étude

L'étude paysagère sera réalisée à différentes échelles emboîtées définies par des aires d'étude, de la plus lointaine à la plus proche : aire éloignée, intermédiaire, rapprochée et immédiate. Il s'agira de définir les aires d'études appropriées au contexte paysager. Cette démarche se fera en deux étapes.

Les aires d'études seront tout d'abord définies cartographiquement sur la base des préconisations du « Guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets éoliens terrestres » (version 2016) et de la littérature existante et sont ensuite précisées grâce à l'étude de terrain en fonction de la lecture analytique des paysages concernés.

- **Zone d'implantation potentielle (ZIP)** : site d'implantation potentielle.

La ZIP correspond à l'emprise potentielle du projet et de ses aménagements connexes (chemins d'accès, locaux techniques, liaison électrique, plateformes, etc.). La ZIP pourra accueillir plusieurs variantes de projet. Elle est définie selon des critères techniques (gisement de vent, éloignement des habitations et d'autres servitudes grevant le territoire).

- **Aire d'étude immédiate (AEI)** : jusqu'à 2 km autour de la ZIP.

L'aire d'étude immédiate permet d'étudier les relations quotidiennes du projet avec les espaces vécus alentours. Elle prend donc en compte les principaux bourgs, hameaux et lieux de fréquentation à proximité. Dans le présent dossier, l'aire d'étude immédiate a été étendue vers le nord afin de prendre en considération les perceptions depuis le site emblématique des étangs de la Chaume et de Bardon.

- **Aire d'étude rapprochée (AER)** : 2 à 9 km.

L'aire d'étude rapprochée doit permettre une réflexion cohérente sur la composition paysagère du futur parc éolien, en fonction des structures paysagères et des perceptions visuelles du projet éolien. Cette aire d'étude comprend les points de visibilité les plus prégnants (en dehors de l'AEI), c'est donc la zone des impacts potentiels significatifs sur le cadre de vie, le patrimoine et le tourisme.

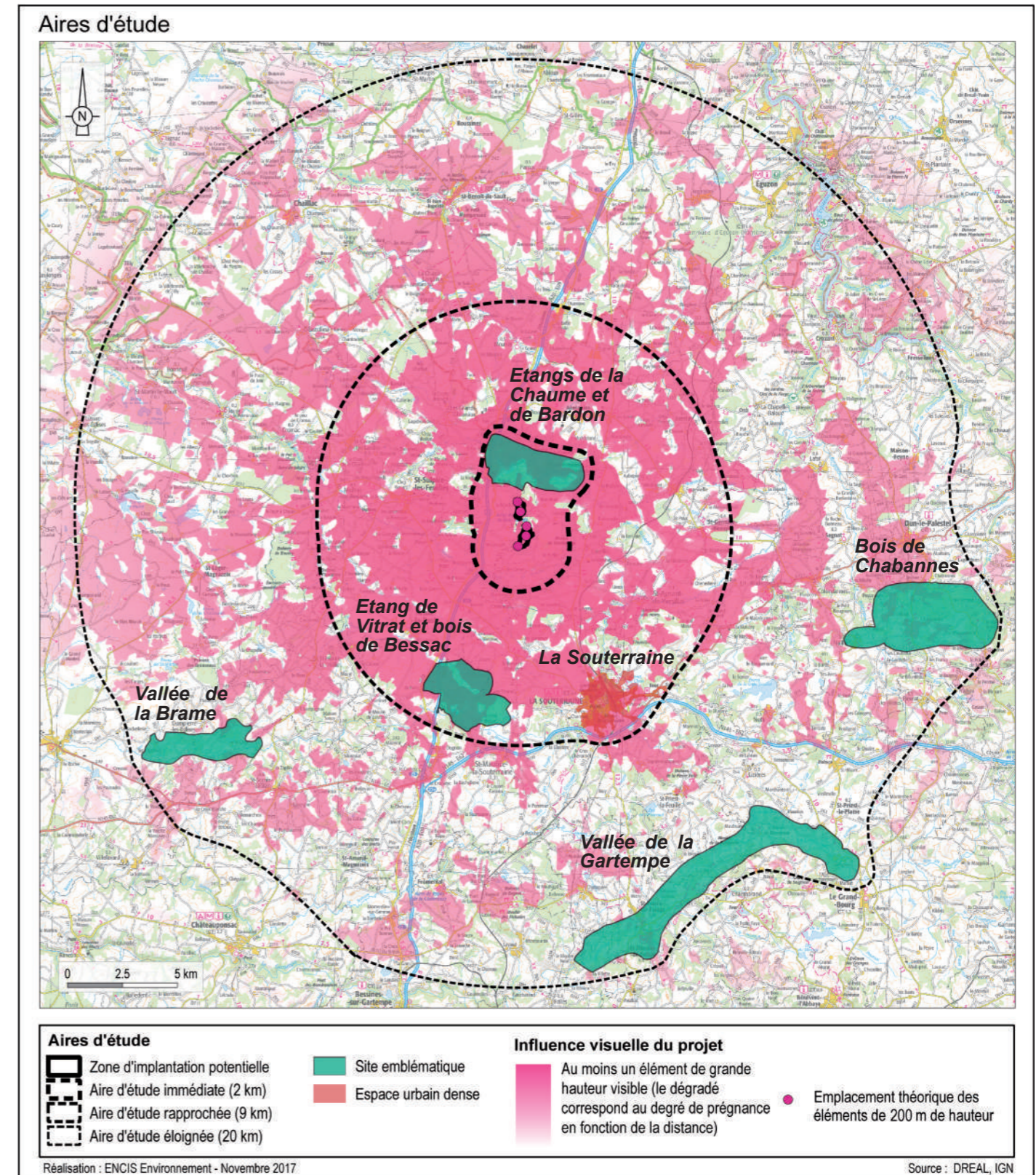
Cette aire d'étude intègre le site emblématique de l'étang de Vitrat et le bois de Bessac. Un décroché au sud-est permet d'englober la ville de La Souterraine, bassin de vie concentrant de nombreux enjeux.

- **Aire d'étude éloignée (AEE)** : 9 à 20 km.

L'aire d'étude éloignée correspond à la zone d'influence visuelle potentielle d'un projet éolien sur le site à l'étude. Elle a été étendue au sud-est afin de prendre en compte l'ensemble des périmètres des sites emblématiques de la vallée de la Gartempe et du Bois de Chabannes. Elle a été légèrement réduite au sud-ouest de l'AEE en l'absence de visibilité possible d'un projet grande hauteur dans ce secteur.

Les différentes aires d'étude seront notées par leurs acronymes :

- | | |
|-----------------------------------------|---------------------------------|
| - zone d'implantation potentielle : ZIP | - aire d'étude rapprochée : AER |
| - aire d'étude immédiate : AEI | - aire d'étude éloignée : AEE |



Carte 4 : Les aires d'étude.

2.3 Méthodologie détaillée

2.3.1 Analyse de l'état initial

En premier lieu, une étude de l'état initial sera effectuée à l'échelle des aires éloignée, rapprochée, immédiate (respectivement : aire d'étude éloignée, rapprochée et immédiate) et de la zone d'implantation potentielle.

2.3.1.1 Le contexte paysager général

Il s'agit, dans un premier temps, de localiser le projet dans son contexte général. La description des unités paysagères permet de mieux comprendre l'organisation du territoire et de ses composantes (relief, réseau hydrographique, urbanisation, occupation du sol...) ainsi que de caractériser les paysages et leur formation dans le temps. Une première modélisation de la visibilité d'un projet de grande hauteur au sein de la ZIP permettra de comprendre le bassin d'influence visuelle.

Cette analyse sera associée à l'étude des représentations sociales, qui permettent de mieux comprendre le paysage « vécu » et le regard que porte la population sur son territoire.

Le contexte éolien sera également décrit, dans l'objectif de déceler d'éventuelles covisibilités et effets de saturation (cf. 3.1.6.).

2.3.1.2 Le bassin visuel du projet : l'aire éloignée

Le périmètre de l'aire éloignée est défini principalement en fonction du périmètre de visibilité potentielle du projet. A cette échelle, une première analyse des perceptions visuelles permettra donc de caractériser les principaux types de vues lointaines depuis l'aire éloignée. Les principaux lieux de vie et de circulation seront décrits en vue d'en déterminer les sensibilités.

Les éléments patrimoniaux (monuments historiques, sites protégés ou non, espaces emblématiques) seront inventoriés, cartographiés et classés dans un tableau en fonction de leurs enjeux (qualité, degré de protection et de reconnaissance, fréquentation, etc.) mais aussi en fonction de leur sensibilité potentielle (distance à l'aire d'étude immédiate, covisibilité potentielle, etc.) vis-à-vis du futur projet.

2.3.1.3 Le contexte paysager du projet : l'aire rapprochée

L'unité paysagère concernée par le projet éolien sera décrite plus précisément, de même que ses relations avec les unités limitrophes. Les structures paysagères (systèmes formés par la combinaison des différents éléments organisant le paysage) seront analysées et permettront de définir la capacité d'accueil d'un parc éolien et les lignes de force du paysage.

Les différents types de points de vue et les champs de vision depuis les espaces vécus en direction de la zone d'implantation potentielle seront inventoriés et étudiés en fonction notamment de la topographie, de la végétation et de la fréquentation des lieux.

Les éléments patrimoniaux seront inventoriés et décrits afin de déterminer leurs enjeux et leurs

sensibilités.

2.3.1.4 Le paysage « quotidien » : l'aire immédiate

L'aire immédiate est l'aire d'étude des perceptions visuelles et sociales du « paysage quotidien ». Le futur parc éolien y sera vécu dans sa globalité (éoliennes et aménagements connexes) depuis les espaces habités et fréquentés proches de la zone d'étude du projet.

Les éléments composant les structures paysagères et leurs relations avec le site d'implantation seront décrits et analysés, notamment en termes de formes, volumes, surfaces, couleurs, alignements, points d'appel, etc.

A cette échelle, les perceptions sociales seront analysées grâce à une enquête exploratoire par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes représentatives du territoire (ex : un élu, un employé de l'office du tourisme, un commerçant, un propriétaire de terrain, un exploitant agricole et / ou des personnes aléatoires). Les résultats obtenus viendront nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier (cf. 2.3.1.7).

L'étude des perceptions visuelles et sociales depuis les lieux de vie alentour, les sites touristiques ou récréatifs, le réseau viaire et les éléments patrimoniaux permettra de déterminer la sensibilité des espaces vécus.

2.3.1.5 La zone d'implantation potentielle

L'analyse de la zone d'implantation potentielle permettra de décrire plus finement les éléments paysagers composant le site d'implantation du projet. Ce sont ces éléments qui seront directement concernés par les travaux et les aménagements liés aux éoliennes. L'analyse de l'état initial doit permettre de proposer ensuite une insertion du projet dans cet environnement resserré.

2.3.1.6 Les outils et méthodes

Le paysagiste emploiera les outils et méthodes suivants :

- une recherche bibliographique (Atlas régional, schémas éoliens, dossiers ZDE...),
- des visites des aires d'études et des alentours : les visites de terrain ont eu lieu en février 2018,
- une recherche des cônes de visibilité entre le site et sa périphérie (perception depuis les axes viaires, habitats proches, sites touristiques, etc.),
- une enquête par questionnaire semi-ouvert auprès d'un panel de quelques personnes,
- la réalisation de cartographies, modèles de terrain, blocs-diagramme et / ou autres illustrations,
- un inventaire des monuments et des sites patrimoniaux reconnus administrativement (monuments historiques, sites protégés, sites patrimoniaux remarquables, patrimoine de l'UNESCO, espaces emblématiques, etc.),
- un inventaire des sites reconnus touristiquement,
- un inventaire des villes, bourgs et lieux de vie les plus proches,

- un inventaire des réseaux de transport,
- un reportage photographique,
- des cartes d'influence visuelle réalisées à partir du logiciel Global Mapper (tenant compte de la topographie et des boisements).

2.3.1.7 Détail de la méthodologie de l'étude qualitative des perceptions sociales

La **Convention Européenne du Paysage**, appelée également la Convention de Florence, qui a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine désigne le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Le paysage est donc la « vision », voire le « sentiment » que l'on a d'un espace, qu'il soit naturel, urbain, industriel. Un paysage n'existe que s'il est interprété par un observateur. Le paysage est donc subjectif.

Pour prendre en compte et faire état de cette interprétation du paysage par les usagers, ENCIS Environnement réalise un complément méthodologique basé sur une recherche bibliographique et sur une enquête sociale qualitative sur les perceptions du paysage initial, mais aussi sur le projet éolien.

Analyse bibliographique

A l'échelle éloignée et rapprochée, l'étude comprendra une analyse **de l'histoire, de l'identité, des représentations et des perceptions sociales du paysage de l'état initial** sur la base de la bibliographie et l'iconographie existante (revues et site internet d'office du tourisme, représentations artistiques, etc.), et de visites de terrain par un paysagiste, pour décrire :

- le paysage reconnu,
- le paysage signalé,
- le paysage représenté,
- l'identité du territoire.

Nous présenterons ensuite une synthèse de la bibliographie (sondages, enquêtes qualitatives, articles, etc.) existante sur le sujet de **la perception sociale des paysages éoliens et l'acceptation des projets**.

- synthèse des enquêtes quantitatives,
- acceptation globale de l'éolien :
 - en fonction de la distance d'éloignement au parc éolien,
 - en fonction de l'existence ou non du parc éolien,
 - selon les catégories socio-professionnelles, le sexe et l'âge,
 - les perceptions des touristes,
 - les représentations sociales et les sentiments associés aux paysages éoliens,
- facteurs d'acceptabilité et d'appropriation.

Enquête sociale qualitative

L'enquête sociale portera sur **un panel de 6 à 8 personnes** représentatif du territoire (habitants de l'aire immédiate, habitants des aires rapprochée et éloignée, acteurs du secteur du tourisme, agriculteurs, employés de mairie et élus, touristes, propriétaires de terrain concernés par le projet, etc.).

A partir d'un **entretien semi-ouvert**, l'enquêteur (Sociologue, Géographe social ou Paysagiste) interviewer les personnes, de façon anonyme, à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

L'enquête permettra de déterminer :

- les représentations sociales du paysage de l'état initial : paysages emblématiques de l'aire éloignée, sites touristiques et bénéficiant d'une forte renommée, grands panoramas du territoire, chemins de randonnées et lieu bénéficiant d'une appropriation sociale marquée dans l'aire rapprochée ou immédiate, etc.,
- mais aussi une compréhension des perceptions sociales des paysages éoliens.

L'étude qualitative vise à répondre à un double objectif.

1er objectif : **explorer et analyser les perceptions et la relation au paysage**, dans son état initial.

Spécifiquement, il s'agira de comprendre :

- si le paysage possède une identité forte, cohérente, et dans quelle mesure il est connu et valorisé, à travers notamment les paysages emblématiques / représentatifs, les sites touristiques, les grands panoramas du territoire, les chemins de randonnée... ;
- de quelle manière et dans quelle mesure il participe au cadre de vie ;
- quel est l'attachement des habitants / acteurs locaux à ce paysage et quelle relation ils entretiennent avec lui : degré d'appropriation des paysages de l'aire rapprochée et immédiate.

2ème objectif : établir un **diagnostic des perceptions des paysages éoliens**. Ce diagnostic sera réalisé en deux temps :

- une première phase spontanée de questionnaire, dédiée au recueil des impressions associant paysage et éolien, sans matériel à l'appui.
- une seconde phase assistée, dédiée au recueil des perceptions des paysages éoliens sur la base de photographies de parcs éoliens du territoire français. La série de photographies pourra comprendre un ou plusieurs photomontages du projet éolien à l'étude afin de faire émerger les perceptions spécifiques relatives à ce projet.

Cette étude qualitative vise à dépasser le simple stade d'adhésion ou non à l'éolien (j'aime / je n'aime pas) et comprendre en profondeur les freins et motivations qu'ils soient d'ordre rationnels ou émotionnels.

Il est prévu des **entretiens individuels semi-directifs**, en face-à-face.

- Ils pourront permettre de recueillir des perceptions / interprétations personnelles et de comprendre la relation intime entre habitant / acteur local et paysage.

- Ils ne seront pas biaisés par les réponses d'autres participants (comme en permanence ou ateliers de discussion). Les résultats ne seront pas lissés par des réponses « toutes faites », rigides, non nuancées (ex : des sites emblématiques, qui en fait n'en sont pas ; une perception nostalgique de la nature)

- En étant dans cette relation intime au paysage, l'entretien évite à l'interviewé d'adopter une posture. Comme on peut l'observer lors de groupes de discussion, où les participants peuvent se sentir en position de force ou de faiblesse par rapport à leur connaissance du territoire, ou leur ancienneté, ou bien encore leur profession.

La **structure du questionnaire** et le type de questions sont construits autour de plusieurs postulats de départ et à partir de la veille documentaire précédemment présentée.

- Les questions ouvertes sont privilégiées car le discours, la sémantique et la terminologie des individus sont essentiels à l'émergence des ressentis et des perceptions. Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

- Chaque entretien durera entre 20 et 60 minutes selon le degré d'implication de l'interviewé et sa volubilité.

- Chaque entretien sera pris en note et enregistré sous format audio (enregistreur numérique ou dictaphone, si accord des personnes).

- Les entretiens auront lieu soit sur rendez-vous au domicile ou sur le lieu de travail, soit lors d'une permanence, ou d'une réunion spécifique.

- Le premier objectif sera évoqué au début de l'entretien avec l'interviewé, mais pas le second objectif (en rapport direct avec l'éolien) afin de ne pas biaiser ses réponses sur le paysage.

- De même, le projet éolien à l'étude sera tenu confidentiel auprès des personnes interrogées.

- Les données verbales recueillies feront l'objet d'un rapport d'étude.

Population interrogée : Nous interrogerons 6 à 8 personnes habitant, travaillant ou en visite dans l'aire immédiate, l'aire rapprochée et l'aire éloignée en veillant à diversifier les profils :

- Lieu de résidence : plus de 50 % résidant et / ou travaillant dans l'aire immédiate.

- Bonne répartition des sexes et des âges (en accord avec la démographie du territoire).

- Profil socio-professionnel :

- un élu,

- un employé de l'office de tourisme,

- un commerçant,

- un agriculteur,

- un propriétaire de terrain,

- un employé de mairie,

- un randonneur / visiteur / touriste,

- des personnes choisies de manière aléatoire, etc.

Limites

- Le panel d'interviewé est restreint et ne représente pas exactement la population concernée.

- Les résultats obtenus viennent nourrir l'argumentaire sensible du paysagiste en charge du dossier, sans constituer une enquête sociologique spécifique.

- Les résultats ne s'apparentent en aucun cas à un sondage, référendum ou enquête sociologique.

- Nous nous intéressons plus ici à la complexité et à la diversité du réel qu'à tester statistiquement des hypothèses opérationnelles précises.

2.3.1.8 Définition des enjeux et des sensibilités

La phase de l'état initial est conclue par une synthèse des enjeux et sensibilités. Cela donne lieu à des recommandations auprès du maître d'ouvrage pour la conception d'un projet éolien en concordance avec le paysage concerné.

Les enjeux et sensibilités sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un enjeu ou une sensibilité « très fort » peut être envisagé.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible du Paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques. Il en est de même pour la grille d'évaluation des impacts.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieu de vie, voie de circulation, etc.).

Concernant plus spécifiquement les lieux de vie, l'enjeu est déterminé par leur importance en termes de nombre d'habitant relativement à l'aire étudiée. Le nombre de lieux de vie étudiés augmente en se rapprochant de la zone d'implantation potentielle. On étudie les villes dans l'AEE, auxquelles s'ajoutent les villages dans l'AER, les bourgs et gros hameaux dans l'AEI et enfin tous les lieux de vie les plus proches de la zone du projet. La sensibilité liée à l'habitat est donc estimée en mettant en relation l'importance du lieu de vie et la visibilité d'un ouvrage de grande hauteur au sein de la ZIP, tout en considérant le champ visuel potentiellement occupé et la distance au site. Cette évaluation se fait sans pouvoir préjuger de l'acceptation de l'éolien par les riverains.

De même, pour les routes ou autres axes de circulation, l'enjeu est déterminé par leur importance (largeur des voies et trafic supposés ou connus), en fonction des aires d'étude : axes principaux dans l'AEE (autoroutes, nationales et grandes départementales de liaison des principaux lieux de vie), axes d'importance locale dans l'AER, routes de desserte locale dans l'AEI. La sensibilité est également déterminée en fonction de la distance et des visibilitées potentielles vers la ZIP.

Définition des enjeux : L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.

Définition des sensibilités : La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet dans la zone d'étude. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'incidence potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.

Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, actualisation 2016.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES ENJEUX (Source : ENCIS Environnement)						
DEGRÉ DE RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE	Aucune reconnaissance institutionnelle (ni protégé, ni inventorié)	Reconnaissance anecdotique	Patrimoine d'intérêt local ou régional (site emblématique, inventaire supplémentaire des monuments historiques, PNR)	Reconnaissance institutionnelle importante (ex : monuments et sites inscrits, sites patrimoniaux remarquables)	Forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	
FRÉQUENTATION DU LIEU	Fréquentation inexistante (non visitable et non accessible)	Fréquentation très limitée (non visitable mais accessible)	Fréquentation faible	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Fréquentation importante et organisée	
QUALITÉ ET RICHESSE DU SITE	Aucune qualité paysagère, architecturale, patrimoniale	Qualité paysagère, architecturale, patrimoniale très limitée	Qualité moyenne	Qualité forte	Qualité exceptionnelle	
RARETÉ / ORIGINALITÉ	Élément très banal au niveau national, régional et dans le territoire étudié	Élément ordinaire au niveau national, dans la région et dans le territoire étudié	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Élément original ou typique de la région	Élément rare dans la région et / ou particulièrement typique	
DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	Aucune reconnaissance sociale	Reconnaissance et intérêt anecdotiques	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR L'ÉVALUATION DES SENSIBILITÉS (Source : ENCIS Environnement)						
ENJEUX LIÉS AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Sans enjeu notable	Enjeu très faible	Enjeu faible	Enjeu modéré	Enjeu fort	
VISIBILITÉ D'UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m) DEPUIS L'ÉLÉMENT OU LE SITE	Aucune possibilité de voir le site d'implantation depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation sont possibles à de rares endroits, non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation est visible, depuis des points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation est visible sur une majorité du périmètre ou depuis des points de vue très reconnus	
COVISIBILITÉ DE L'ÉLÉMENT AVEC UN OUVRAGE DE GRANDE HAUTEUR (200 m)	Pas de covisibilité possible	Covisibilité(s) possible(s) mais anecdotique(s)	Covisibilité(s) partielle(s) se développent depuis quelques points de vue peu fréquentés	Covisibilités possibles depuis de nombreux points de vue fréquentés	Covisibilités généralisées sur le territoire et / ou depuis de nombreux points de vue très reconnus	
DISTANCE DE L'ÉLÉMENT AVEC LA ZIP	Très éloignée (ex : supérieure à 30 km)	Eloignée (ex : entre 20 et 30 km)	Relativement éloignée (ex : entre 9 et 20 km)	Rapprochée (ex : entre 2 et 9 km)	Immédiate (ex : entre 0 et 2 km)	
CRITÈRE	VALEUR	NULLE	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉE	FORTE

Tableau 1 : Critères d'évaluation des enjeux et des sensibilités.

2.3.2 Présentation des solutions de substitution envisagées et des raisons du choix du projet

Le projet de paysage, définissant le parti pris d'implantation, résulte de l'analyse de l'état initial du paysage. La conception du projet se fait à l'échelle de l'aire rapprochée, en s'appuyant sur les structures paysagères mises en évidence précédemment. Il faut noter que le choix de la variante d'implantation résulte d'une analyse des contraintes et sensibilités techniques, foncières et environnementales (écologiques, acoustiques, paysagères et patrimoniales...) ainsi qu'une prise en compte de l'importance des potentielles mesures environnementales nécessaires pour éviter puis réduire les impacts négatifs.

Du point de vue paysager, la phase de choix d'une variante d'implantation se décompose en quatre étapes :

1 - **le choix d'un scénario d'implantation** correspond à la phase de réflexion générale quant au positionnement global des éoliennes selon les lignes de force du paysage et au gabarit des infrastructures. Il doit résulter d'un travail de composition avec les éléments existants.

2 - **la proposition de différentes variantes de projets** correspond à la phase de proposition de variantes d'implantation concrètes (nombre et localisation précises des éoliennes au sein des structures paysagères). Chaque variante constitue un projet de paysage.

3 - **le choix de la variante finale** est l'étape durant laquelle les variantes sont évaluées. La variante d'implantation retenue doit répondre au mieux aux enjeux mis en évidence lors de l'analyse de l'état initial du paysage.

4 - **l'optimisation de la variante retenue** : si nécessaire, la variante retenue précédemment est optimisée de façon à réduire au maximum les impacts induits. Des mesures de réduction et de compensation permettent d'améliorer la qualité du projet.

Des simulations paysagères (photomontages) permettront d'analyser la visibilité du projet depuis des points de vue présentant des enjeux paysagers et patrimoniaux.

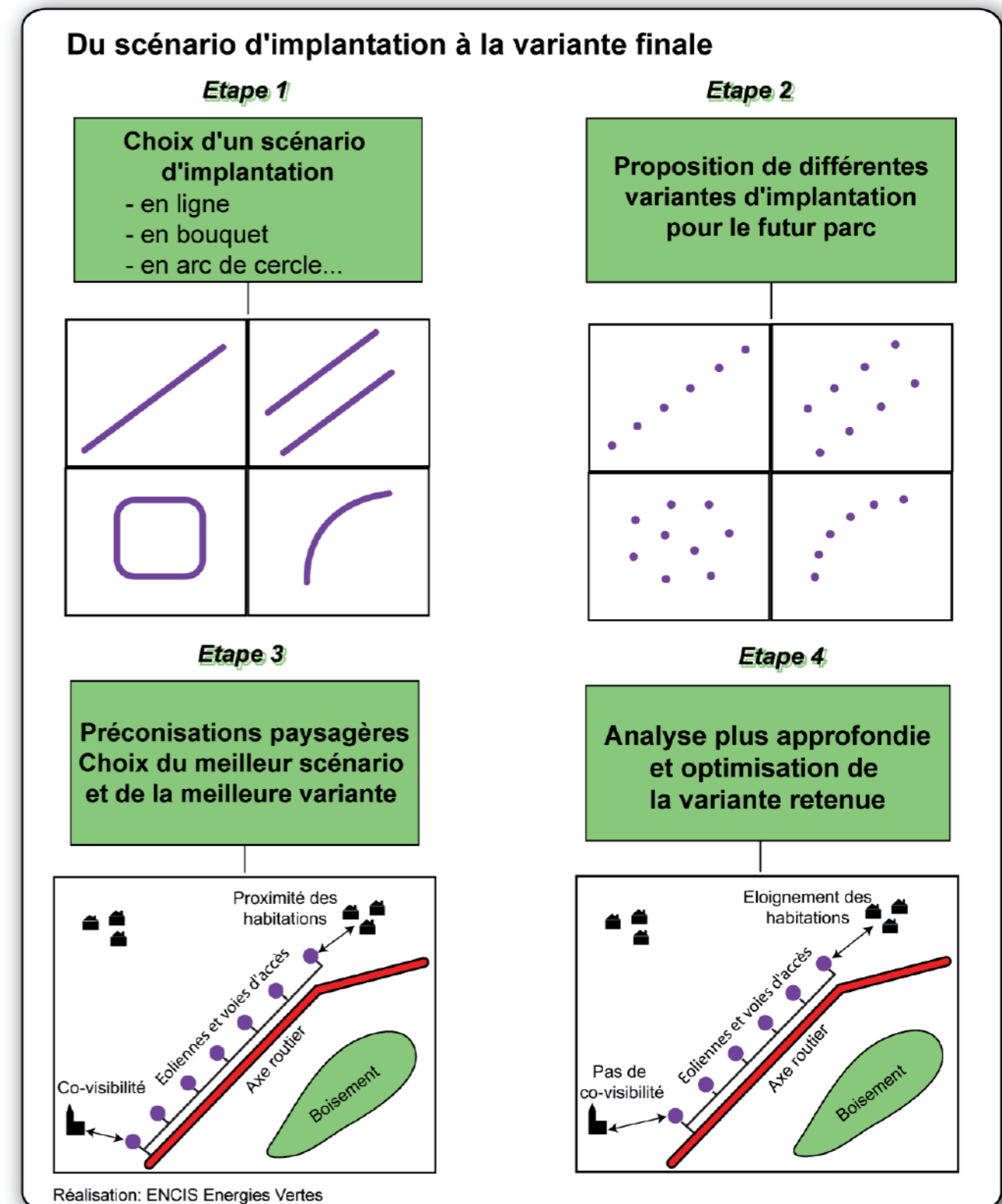


Figure 2 : Les étapes du choix d'une variante d'implantation.

2.3.3 Evaluation des impacts du projet sur le paysage et le patrimoine

Après le choix de la variante de projet finale, les effets et les impacts du futur parc éolien doivent être analysés en détails. Ils seront évalués pour chacune des quatre aires d'étude à partir des enjeux et caractéristiques du paysage et du patrimoine décrits et analysés dans l'état initial.

2.3.3.1 Considérations générales

Sans viser l'exhaustivité, nous présenterons les grands principes de la problématique éolien / paysage. Dans un premier temps nous décrivons la perception visuelle de l'objet éolienne selon :

- les rapports d'échelle,
- la distance et la position de l'observateur,
- la couleur,
- les conditions météorologiques et l'éclairage,
- l'angle de vue.

Dans un second temps, les problématiques relatives à la construction d'un projet paysager cohérent seront traitées :

- la concordance avec l'entité paysagère,
- le dialogue avec les structures et les lignes de forces,
- la lisibilité du projet,
- les notions de saturation / respiration,
- les notions de covisibilité.

2.3.3.2 Les effets visuels depuis l'aire éloignée

L'analyse des effets à cette échelle permet d'analyser la concordance entre le projet éolien et le grand paysage.

Il s'agira aussi de comprendre les rapports de covisibilités et d'intervisibilités avec :

- les sites patrimoniaux protégés,
- les autres sites jugés sensibles (sites emblématiques, touristiques...),
- et les autres parcs éoliens existants ou les projets connus.

2.3.3.3 Les effets visuels depuis l'aire rapprochée

Les relations entre les structures paysagères / lignes de forces et le projet éolien seront mises en évidence. Les points de vue seront soigneusement choisis depuis les espaces fréquentés.

Les visibilités et les covisibilités depuis et avec les éléments patrimoniaux, les villes et bourgs principaux, le réseau viaire, les sites touristiques, les parcs éoliens existants etc. seront également traités à cette échelle.

2.3.3.4 Les effets visuels depuis l'aire immédiate

Dans l'aire immédiate, nous analyserons principalement les perceptions visuelles depuis le « paysage quotidien » que sont les espaces habités et fréquentés proches du site d'implantation ainsi que le réseau viaire.

2.3.3.5 Les effets visuels depuis la zone d'implantation potentielle

La zone d'implantation potentielle comprend les éoliennes, les voies d'accès, les postes de livraisons, etc. L'analyse des effets visuels à cette échelle nous permettra de comprendre comment le projet et ses aménagements connexes s'inscrivent par rapport aux éléments du paysage (organisation agraire, bâti, haies, arbres isolés, murets, voirie...).

2.3.3.6 Les différentes notions d'effet et d'impact du projet

L'**effet** décrit la conséquence objective du projet sur l'environnement. C'est une présentation qualitative de la modification de l'organisation des paysages et des perceptions que l'on peut en avoir.

L'**impact** est la transposition de cette conséquence sur une échelle de valeurs. C'est une qualification quantitative de l'effet : nul, très faible, faible, modéré, fort.

Le degré de l'impact dépend de :

- la **nature de cet effet** : durée (temporaire / permanent, réversible / irréversible), échelles et dimensions des secteurs affectés par le projet (distance, visibilité, covisibilité, prégnance), concordance ou discordance avec les structures paysagères, rapports d'échelle et perceptions.

- la **nature de l'environnement affecté** par cet effet : enjeu du paysage et du patrimoine (qualité, richesse, rareté, fréquentation, reconnaissance, appropriation) et sensibilité des points de vue inventoriés.

2.3.3.7 Les effets cumulés

Le développement actuel des projets éoliens implique des projets parfois proches les uns des autres c'est pourquoi les effets cumulés et les inter-visibilités avec les parcs existants et les projets connus doivent être étudiés. Une analyse des effets cumulés du projet avec les projets connus est réalisée en conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement. Elle prend en compte les projets qui :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;

- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent Code et pour lesquels un avis de l'Autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »

Le but de ce chapitre est donc de se projeter dans le futur et de prendre en compte les projets connus mais non construits.

Les impacts cumulés sont déterminés à partir de l'évaluation de la combinaison des effets d'au moins deux projets différents. Ils sont jugés non nuls à partir du moment où l'interaction des deux effets crée un nouvel effet. En ce qui concerne le paysage, l'analyse des photomontages montrera comment le parc éolien à l'étude s'inscrit par rapport aux autres projets connus, notamment les parcs éoliens, en termes de concordance paysagère et de respiration / saturation.

Par exemple, l'effet cumulé n'est donc pas l'effet du parc éolien « A » ajouté à l'effet du parc « B », mais l'effet créé par le nouvel ensemble « C ».

Si le parc « A » s'inscrit de façon harmonieuse avec le parc « B », l'impact est **très faible** ou **faible**.

Si les deux parcs ne sont pas cohérents et / ou si on constate un effet de saturation, l'impact est plus **modéré**, ou **fort**.

La **liste des projets connus** est dressée selon des **critères de distances** au projet et selon les **caractéristiques des ouvrages recensés**. Les effets cumulés avec les ouvrages et infrastructures importantes de plus de 20 m de hauteur seront étudiés à l'échelle de l'aire éloignée car ils peuvent présenter des interactions et des covisibilités avec le projet à l'étude. Les effets cumulés avec les projets connus de faible envergure et inférieurs à 20 m de hauteur seront limités à l'aire immédiate.

2.3.3.8 Les méthodes et outils

Pour réaliser l'évaluation des impacts sur le paysage, nous utiliserons plusieurs outils :

- les cartes d'influence visuelle (ZIV),
- les coupes topographiques,
- les photomontages
- les modèles numériques de terrain ou blocs-diagrammes.

Ces outils seront utilisés pour construire l'argumentaire permettant de décrire le projet paysager du parc éolien et ses impacts sur l'environnement paysager et patrimonial.

2.3.3.9 Définition des notions de visibilité/covisibilité/intervisibilité

Visibilité : vue de tout ou partie du projet éolien depuis un lieu (élément patrimonial, site touristique, route, village...etc.)

Covisibilité : vue conjointe de tout ou partie du projet de parc éolien et de tout ou partie d'un élément identifié comme ayant une valeur intrinsèque (exemple : site inscrit, monument historique, silhouette de village, parc éolien.)

Intervisibilité : vue réciproque de deux éléments depuis leurs abords directs.

2.3.3.10 Détail de la méthode utilisée pour les photomontages

Les photomontages ont été réalisés par ENCIS Environnement. La localisation des points de vue est choisie par le paysagiste à l'issue de l'état initial du paysage qui aura permis de déterminer les secteurs à enjeux et/ou à sensibilités paysagers et patrimoniaux. La méthodologie nécessaire à la réalisation de photomontages à l'aide du logiciel Windpro comprend les étapes suivantes :

- **Réalisation des clichés sur le terrain** : Les photographies sont réalisées avec un appareil photo reflex numérique Nikon D3200 équipé d'un objectif 18-105 mm. La focale utilisée est 35 mm (équivalent à 50 mm en argentique), ce qui correspond à la perception de l'œil humain (absence de déformation de la perspective). Pour chaque point de vue, 3 photos minimum sont prises. Un trépied à niveau est utilisé si nécessaire. La position de la prise de vue est pointée au GPS.

Les angles d'ouverture et de l'azimut sont relevés. Le cas échéant, des points de repère sont identifiés pour faciliter le calage des photomontages par la suite.

- **Assemblage et retouche photo des clichés en panoramiques** : L'assemblage de 3 à 6 photos permet d'obtenir une vue panoramique, d'un format variable selon les éléments à photographier, mais correspondant généralement à un angle d'environ 120°.

- **Paramétrage du projet éolien dans le logiciel Windpro** : Le logiciel Windpro est un logiciel de référence de l'industrie éolienne permettant notamment de faciliter la réalisation des photomontages.

La procédure est la suivante : création du projet, intégration des fonds cartographiques et du fond topographique, intégration des éoliennes du projet et des projets connus (parcs accordés ou ayant reçu un avis de l'Autorité environnementale) dans un périmètre correspondant à l'aire d'étude éloignée. La localisation précise des éoliennes est donc renseignée.

- **Intégration des prises de vue dans le logiciel Windpro** : Chaque vue panoramique est positionnée dans le module cartographique à partir des coordonnées GPS. Il en est de même de chaque point de repère (éoliennes existantes, bâti, mât, château d'eau, arbre, relief, etc.).

- **Création des simulations graphiques pour le projet éolien** : La connaissance de l'azimut du projet par rapport à la prise de vue permet de situer le projet. Les repères du paysage sont également utilisés en tant que points de calage pour positionner précisément les éoliennes dans le panorama. Les données des stations météorologiques permettent de déterminer les vents dominants pour orienter les rotors des éoliennes de façon réaliste. Enfin, l'indication de la date, de l'heure et des conditions climatiques permet de paramétrer la couleur des éoliennes en prenant en compte les phénomènes d'ombre, les rendant ainsi soit blanches, soit grises. Dans le cas où les éoliennes du projet ne sont pas visibles, une représentation en couleur est réalisée pour les localiser malgré tout (esquisse).

- **Réalisation des vues réalistes** : Les panoramas sont recadrés autour des éoliennes pour obtenir un angle de 60°, qui correspond à notre champ visuel pour une observation fixe et sans mouvement de tête ou des yeux. Les « vues réalistes » permettent d'apprécier le gabarit des éoliennes en vision « réelle » lorsque

la planche du photomontage est imprimée au format A3 et tenue à 35 cm de l'œil.

- **Réalisation de planches de présentation des photomontages** : Ces planches comprennent, en plus des photomontages panoramiques et réalistes, une carte de localisation pour chaque photomontage (avec des cônes de vue correspondant à la vue panoramique et à la vue réaliste), des informations techniques sur le photomontage (coordonnées GPS en Lambert 93, date et heure de la prise de vue, focale, azimuth de la vue réaliste, angle visuel du parc, distance à l'éolienne la plus proche), éventuellement des zooms et / ou des croquis d'accompagnement.

2.3.3.11 Détail de la méthode de la carte d'influence visuelle (ZIV)

Une modélisation cartographique sert à mettre en évidence la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) du projet de parc éolien. Celle-ci prend en compte le relief et les principaux boisements.

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel. Les marges d'incertitudes augmentent lorsque l'on zoome, passant de l'échelle éloignée à l'échelle rapprochée ou immédiate. Cette modélisation permet de donner une vision indicative des secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles. Cette carte montre l'amplitude maximale de la visibilité du projet, qui serait en réalité plus réduite. La perception visuelle dépendra également en grande partie des conditions climatiques qui peuvent aller jusqu'à rendre le projet très peu perceptible (brouillard, nuages bas fréquents).

Les limites de cette carte sont aussi qu'elle ne permet pas de mettre en évidence la diminution de l'emprise du parc dans le champ de vision (en hauteur et en largeur) en fonction de la distance.

2.3.3.12 Grille d'évaluation des impacts sur le paysage et le patrimoine

Les impacts sont qualifiés de « nul » à « fort » selon la méthode référencée dans le tableau suivant. A chaque critère est attribuée une valeur. Dans des cas exceptionnels, un impact « très fort » peut être envisagé.

Les critères retenus dépendent du sujet étudié : monument, site naturel, site touristique, lieux de vie, voie de circulation, etc. Notamment, l'impact sur les lieux de vie dépend de l'importance du lieu (en termes d'habitant), de la distance, de l'emprise visuelle des rapports d'échelle et de la concordance du nouveau paysage perçu. Il ne peut être présagé des acceptations sociales des riverains.

Notons que cette grille d'analyse a pour unique vocation de fournir un outil à l'analyse sensible

du paysagiste. Il n'en est fait aucun usage « mathématique » qui donnerait lieu à des notations systématiques.

CRITERES D'APPRECIATION POUR L'EVALUATION DES IMPACTS DU PROJET (source : ENCIS Environnement)					
ENJEUX LIES AU MILIEU (cf. évaluation des enjeux)	Milieu sans enjeu notable	Milieu d'enjeu très faible	Milieu d'enjeu faible	Milieu d'enjeu modéré	Milieu d'enjeu fort
VISIBILITE DU PROJET DEPUIS L'ELEMENT	Aucune possibilité de voir le site d'implantation potentielle depuis l'élément	Des vues très partielles du site d'implantation potentielle sont possibles à de rares endroits non fréquentés	Des vues partielles du site d'implantation potentielle sont identifiées, mais depuis des points de vue rares ou peu fréquentés	Une grande partie du site d'implantation potentielle est visible, depuis les points de vue fréquentés	Tout le site d'implantation potentielle visible sur une majorité du périmètre
COVISIBILITE DU PROJET AVEC L'ELEMENT	Pas de covisibilité possible	Des covisibilités sont possibles mais anecdotique car limitée à des points de vue peu accessibles et confidentiels	Des covisibilités partielles se développent depuis quelques points de vue fréquentés	Des covisibilités sont possibles depuis de nombreux points de vue reconnus	Les covisibilités sont généralisées sur le territoire
PREGNANCE ET DISTANCE	Aucune prégnance	Parc éolien se distinguant à peine	On distingue le parc éolien, mais il n'occupe pas une part importante du champ de vision	Le parc occupe une part importante du champ de vision	Le champ de vision est presque entièrement occupé par le parc éolien
RAPPORT D'ECHELLE	Les échelles du parc et des structures / éléments s'accordent parfaitement	Le parc crée une légère dissonance mais qui ne modifie pas la lisibilité et ne rentre pas en concurrence avec l'élément	Le parc crée une dissonance perturbant la lisibilité et / ou créant un léger effet d'écrasement	Les échelles sont en confrontation mettant en péril la lisibilité et / ou créant un effet d'écrasement	Les échelles sont complètement en désaccord avec perturbation totale de la lisibilité et / ou création d'un fort effet d'écrasement
CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES ET MOTIFS PAYSAGERS	Projet en accord avec textures, formes et dynamiques des structures et motifs	Accord nuancé par une dissonance	Déséquilibre avec les structures, le projet introduit des éléments perturbants	Modifie clairement la lisibilité des structures	Dégrade la perception des structures
ACCORDANCE / PERCEPTION SOCIALE	La sémantique d'une éolienne et celle de l'élément sont identiques ou ils s'accordent par leurs formes, dimensions, identité...	L'objet éolienne marque des différences mais dans un registre commun ou équilibré	Des dissonances mais un équilibre possible	La distinction est nette et la concurrence est forte	Elément jugé et éolienne en contradiction totale avec le registre de l'élément
CRITERE	NULLE	TRES FAIBLE	FAIBLE	MODEREE	FORTE
VALEUR					

Tableau 2 : Critères d'évaluation des impacts

2.3.4 Propositions de mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet

Trois types de mesures seront proposés :

- celles qui permettront d'**éviter des impacts**,
- celles qui peuvent **réduire les impacts**,
- et enfin celles **compensant les impacts** ne pouvant être évités ou permettant d'accompagner la mise

en place du projet.

Les mesures envisagées seront décidées en concertation avec le maître d'ouvrage.

Un projet éolien conçu dans une démarche de concertation avec le paysagiste permet d'intégrer en amont des mesures d'évitement des impacts (choix d'une variante de projet en fonction des caractéristiques paysagères et des sensibilités mises en évidence dans l'état initial). Toutefois des mesures de réduction ou de compensation peuvent s'avérer nécessaires notamment pour traiter les équipements et les aménagements annexes (pistes, poste de livraison, plateforme, etc.), ou pour la remise en état du site après les chantiers de construction et de démantèlement. Des mesures d'accompagnement peuvent également être mises en œuvre pour favoriser les perceptions et l'acceptation du projet (ex : sentier de l'énergie, panneaux pédagogiques, aménagement de table d'orientation, etc.).

La présentation des mesures renseignera les points suivants :

- Nom de la mesure
- Impact potentiel identifié
- Objectif de la mesure et impact résiduel
- Description de la mesure
- Coût prévisionnel
- Echéance et calendrier
- Identification du responsable de la mesure

2.4 Limites et difficultés rencontrées

Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude étant forcément **limitée dans le temps**, il n'est pas possible d'être totalement exhaustif, notamment en ce qui concerne la perception du projet éolien. La détermination des enjeux paysagers et patrimoniaux permet donc de sélectionner des points de vue représentatifs.

- Selon les **saisons**, les cultures varient. Les champs présentent donc alternativement un sol nu (automne, hiver), qui permet de larges ouvertures visuelles, ou recouvert par des cultures. D'autre part, les écrans créés par les boisements de feuillus seront moins denses en hiver, laissant filtrer des vues entièrement coupées en période de végétation.

- Au niveau de l'analyse des impacts, les prises de vue pour les photomontages sont réalisées à un **moment donné** (heure, météo, saison), avec des conditions de luminosité particulières, et depuis un endroit précis. Les photomontages présentent donc une perception à un instant t.

- La **météo** est un facteur important concernant les perceptions visuelles : un temps couvert, voire même pluvieux, peut parfois avoir pour conséquence un manque de visibilité, notamment pour les vues lointaines.

3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 18 km autour du site d'implantation. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Relief et hydrographie

Le territoire d'étude est situé sur le bas plateau de la Basse-Marche, en périphérie des hautes terres limousines. Celui-ci fait la transition avec le Berry et le Poitou au nord, au relief moins élevé. Il est délimité au sud par les Monts de Blond et les Monts d'Ambazac. L'altitude décline doucement du sud-est au nord-ouest, de 420 à 120 m environ dans l'AEE.

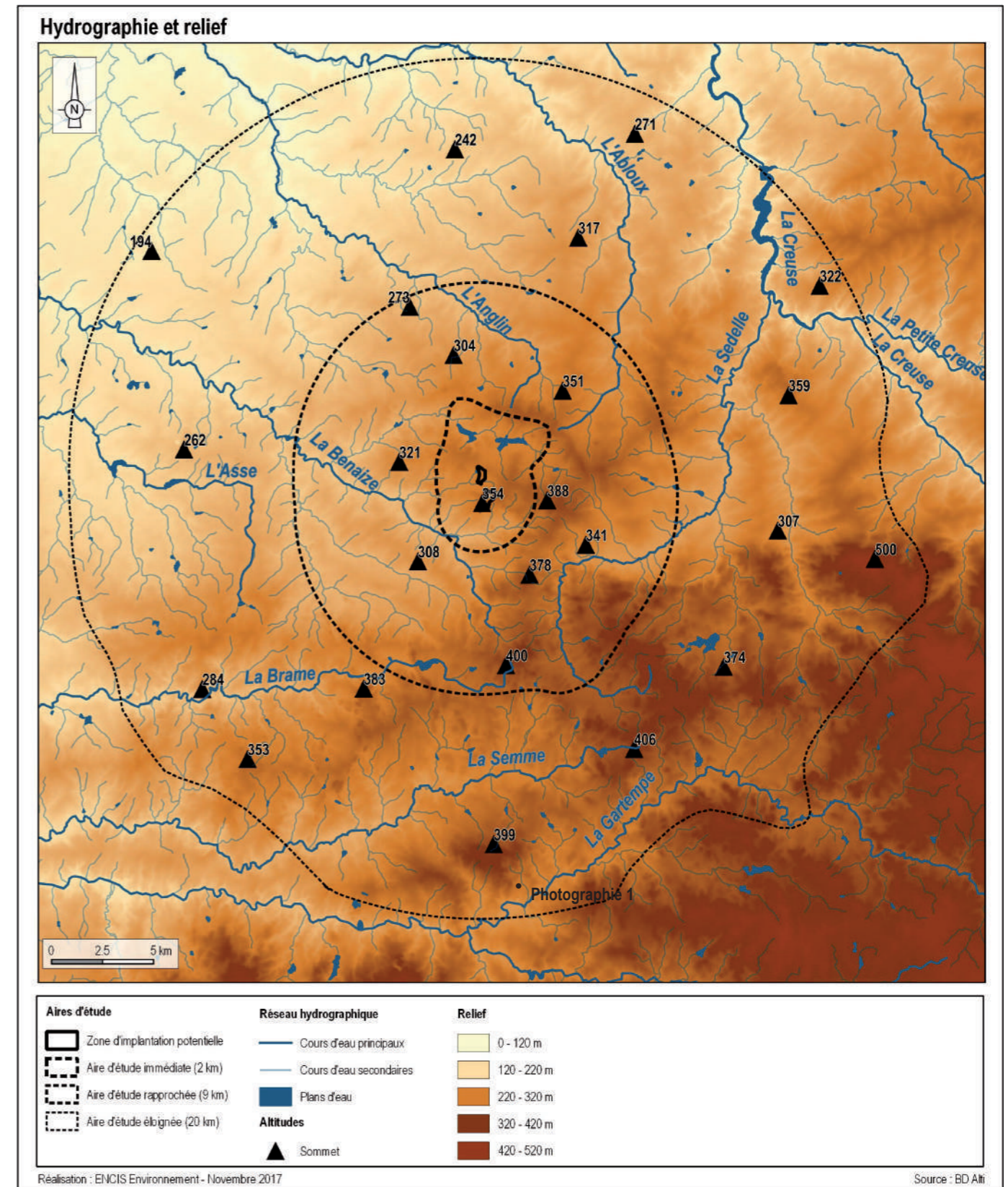
Le plateau légèrement vallonné est creusé par un réseau hydrographique dense : les vallées de l'Asse, de la Benaize, de l'Anglin et de l'Abloux sont orientées sud-est / nord-ouest tandis que les vallées de la Gartempe, de la Semme et de la Brame, toutes trois au sud de l'AEE s'écoulent de l'est vers l'ouest. La Creuse, observable à la limite de l'AEE, serpente en direction du nord. Un réseau de cours d'eau secondaires dense avec un chevelu assez développé de petits ruisseaux, parcourt le territoire d'étude. Le territoire est ponctué par de nombreux étangs de taille modeste.

Cet ensemble de caractéristiques conduit à un paysage à l'aspect vallonné, avec des courbes douces et des lignes à dominante horizontale. Les vallées sont encaissées, surtout au sud et à l'est, là où le relief est le plus marqué, ce qui leur donne une présence forte depuis leurs abords : c'est le cas pour les vallées de la Gartempe, de la Semme et de la Sédelle notamment.

Les secteurs les plus élevés, au sud-est, avec des sommets pouvant culminer à 500 mètres, offrent parfois des vues lointaines.



Photographie 1 : Depuis le sud de l'AEE, la vallée de la Semme se déploie et marque un relief faiblement vallonné.



Carte 5 : Relief et hydrographie.

Porteur de projet : ESCOFI Energies nouvelles / Bureau d'études : ENCIS Environnement

3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

L'AEE est peu peuplée : la ville principale du territoire d'étude, La Souterraine, comporte moins de 6 000 habitants. Il s'agit de la deuxième ville la plus peuplée de Creuse. Les bourgs sont peu nombreux et de taille réduite. Les quatre bourgs les plus importants après La Souterraine sont Saint-Sulpice-les-Feuilles, Dun-le-Palestel, Eguzon et Chaillac (entre 1 251 et 1 088 habitants). La pression urbaine est faible. Le territoire se trouve à l'écart des pôles urbains majeurs régionaux : Limoges (55 km), Guéret (35 km) et Châteauroux (60 km).

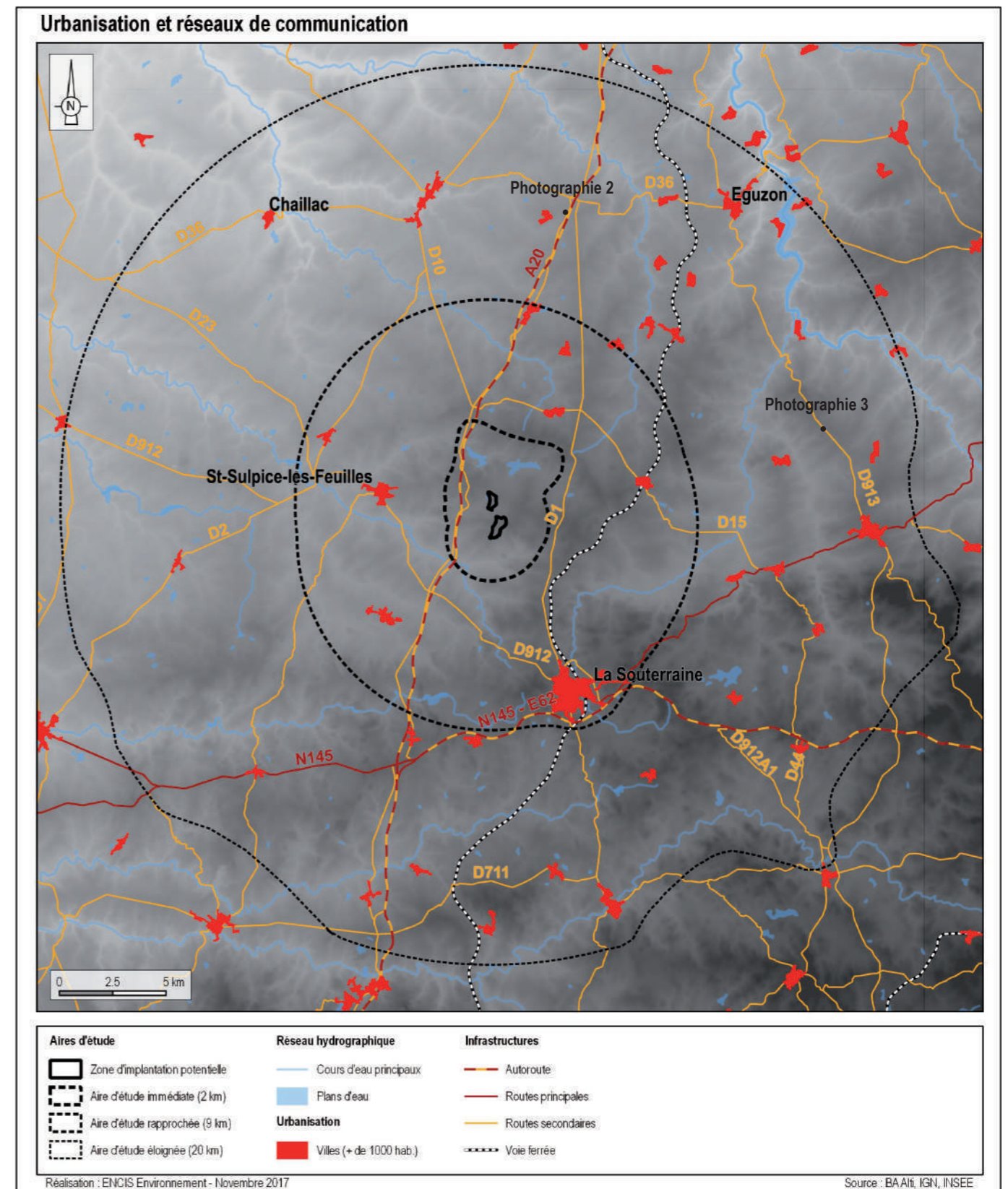
L'AEE n'est toutefois pas enclavée car elle est traversée du nord au sud par l'A20 (axe Paris/ Toulouse). L'autre route principale est la N145 au sud, qui relie Guéret à Bellac en passant par La Souterraine. Le relief peu marqué permet la présence d'un réseau viaire réparti sur l'ensemble du territoire, avec un maillage relativement dense des routes secondaires. Ces dernières empruntent des points hauts au sud-est de l'AEE et se trouvent alors en situation dominante (N145, D44, D711, D1, D912A1...).



Photographie 2 : Les tracés de l'A20, de la D220 et D920 marquent fortement le périmètre d'étude par leur emprise spatiale et par le trafic routier important que ces axes génèrent.



Photographie 3 : Les routes départementales qui côtoient les lignes de crête des interfluviaux permettent parfois des échappées visuelles lointaines (vue prise depuis la D912, à l'est de l'AEE).



Carte 6 : Urbanisation et réseaux de communication.

3.1.1.3 Occupation du sol

Le territoire d'étude est majoritairement composé de prairies. Celles-ci sont associées à une trame bocagère relativement bien conservée ainsi qu'à diverses cultures (fourrage, céréales...). L'activité dominante est l'élevage ovin et bovin et fait partie intégrante du paysage.

Les boisements sont peu nombreux et morcelés. Ils sont composés de différentes essences de feuillues (chênes, hêtres...) associées à quelques résineux. Les forêts sont majoritairement privées.

Associées aux haies bocagères, les forêts participent à l'impression générale d'un paysage boisé, conséquence de l'effet de superposition des différentes structures végétales. Les structures arborées (haies, arbres isolés, bosquets) constituent des motifs caractéristiques des paysages de « campagne parc » de la Basse-Marche. Certains vieux arbres ont des silhouettes vraiment remarquables. Ces derniers sont généralement les témoins d'anciennes haies aujourd'hui disparues.

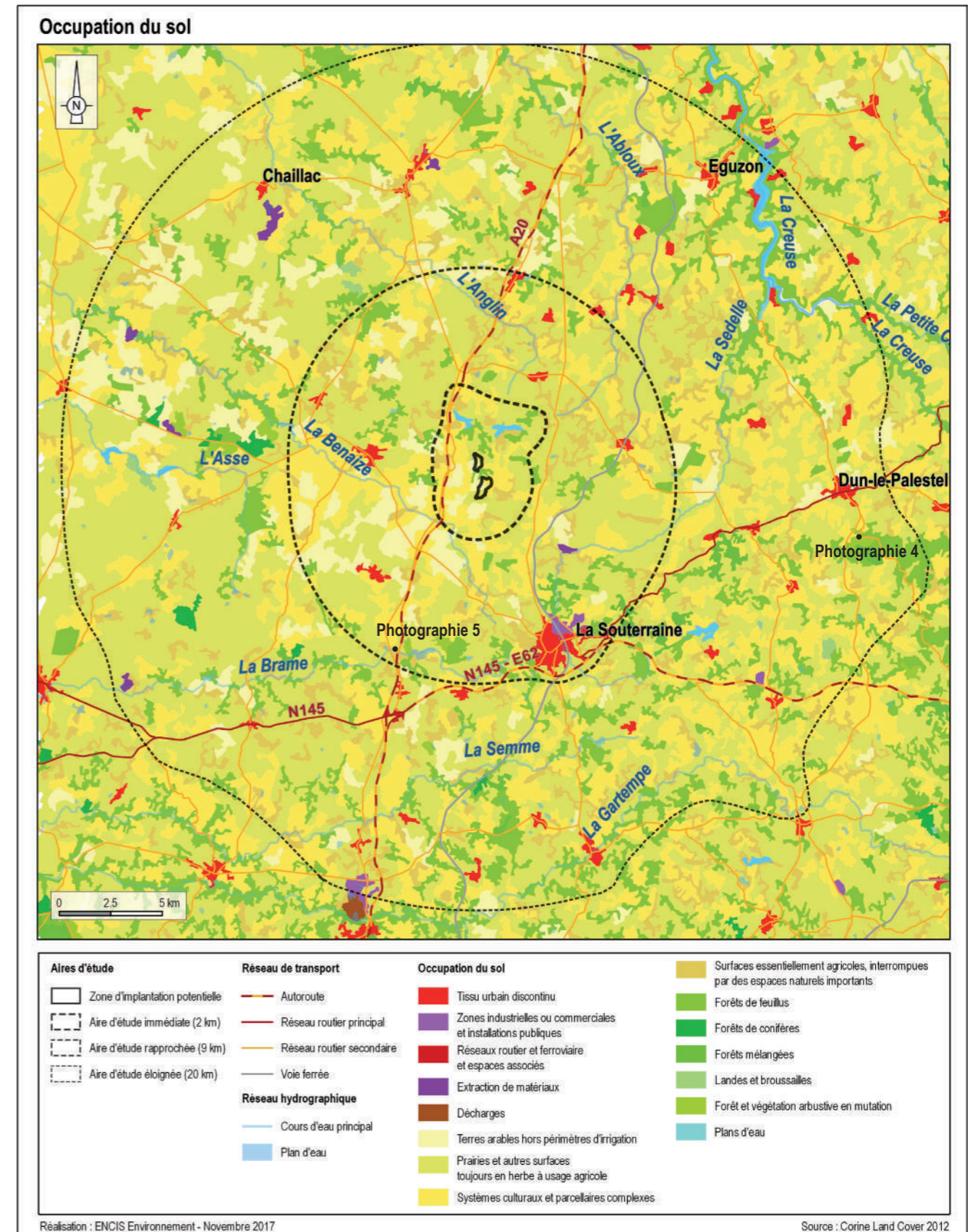
L'ensemble du territoire apparaît homogène, avec toutefois une localisation des terres arables principalement dans la moitié nord-ouest de l'AEE, à l'ouest de l'A20, associées à la présence moins importante de boisement.



Photographie 4 : Prairies bocagères à l'est de l'AEE, aux environs de Dun-le-Palestel.



Photographie 5 : Plateau cultivé au sud de l'AER pour la production de fourrage.



Carte 7 : Occupation du sol.

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2016 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique suivante, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas des paysages du Limousin et de l'Atlas des paysages de l'Indre ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

Trois grands types de paysages sont présents dans le périmètre d'étude : les **paysages de bocages**, les **paysages montagneux**, et les **paysages de vallées**.

A l'intérieur de ces grands ensembles paysagers, sept unités paysagères se distinguent (cf. carte page suivante) :

Pour les **paysages de la Montagne** :

- o Le massif de Guéret

Pour les paysages de **bocage** :

- o Le plateau de Bénévent-l'Abbaye Grand-Bourg
- o La Basse-Marche
- o Le Pays des châtaignier
- o Le Pays des ormes

Pour les **paysages de vallées** :

- o Les Gorges de la Creuse et les collines du Guérétois
- o La vallée de la Creuse

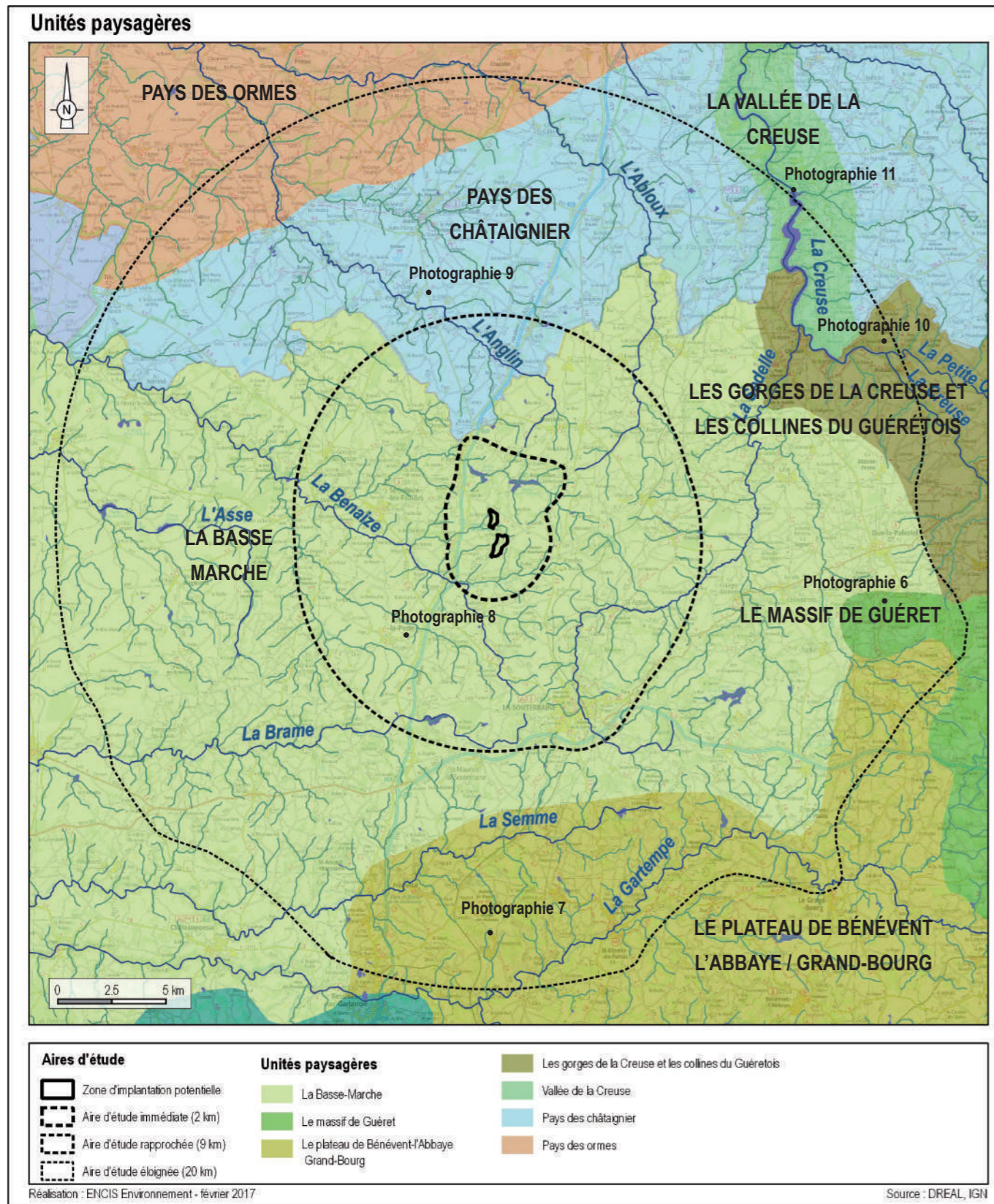
L'unité paysagère de la Basse-Marche couvre la majeure partie du périmètre d'étude. Ce paysage de bocage aux collines ondoyantes annonce les premiers contreforts du massif central sur sa limite sud. Des paysages au relief plus prononcé apparaissent en limite sud-est avec le Massif de Guéret.

Au nord de la Basse-Marche, le relief diminue progressivement à l'approche du Pays des châtaignier et du Pays des ormes. Progressivement, le paysage de bocage prédominant dans la Basse-Marche se diversifie sensiblement avec davantage d'espaces cultivés. Les mouvements du terrain se font moins amples dans la partie nord. Les espaces deviennent plus vastes et les horizons s'étirent.

Dans l'aire d'étude éloignée, les paysages de vallées se répartissent de façon assez homogène sur le territoire (voir "3.1.1.1 Relief et hydrographie", page 30). Néanmoins, une vallée se détache de cet ensemble pour constituer une entité à part entière : la vallée de la Creuse qui entaille lentement le socle granitique pour former un paysage de vallée encaissée.

Ces unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents. Elles sont localisées sur la carte page suivante.

Le projet éolien se situe sur l'unité paysagère de la Basse-Marche, qui correspond au grand ensemble des paysages de bocage.



Carte 8 : Unités paysagères

3.1.2.1 Le massif de Guéret

Description

Le massif de Guéret marque l'avancée de la montagne limousine vers le nord, l'espace forestier y est prédominant. La chaîne de puys qui compose ce petit massif ferme successivement les vues depuis la campagne bocagère alentour. Inversement, il permet de larges ouvertures visuelles depuis les versants ou les parties sommitales. Les visibilitées lointaines restent essentiellement orientées en direction du nord et du sud. Les vues en direction de l'ouest étant souvent masquées par les boisements denses du Bois de Chabannes et par la trame bocagère l'accompagnant.

Dans le périmètre d'étude, l'unité paysagère coïncide avec le site emblématique du « Bois de Chabannes » et ses points de vue panoramiques sur la campagne. Des hameaux et villages se sont installés sur le replat des versants. L'habitat individuel est venu se greffer à ces structures anciennes afin de bénéficier des vues panoramiques sur le paysage alentour.

Dynamiques d'évolution

La carte de Cassini permet d'attester de la présence du bois de Chabannes dès le XVIII^{ème} siècle et son existence perdue jusqu'à aujourd'hui. La trame bocagère qui apparaît sur la carte d'État-Major reste encore bien préservée jusqu'à aujourd'hui malgré quelques actions de remembrement. Les boisements ont également gagné en superficie.

Perceptions sociales

Les motifs paysagers des Monts de Guéret sont déjà ceux de la montagne limousine avec les maisons en granite à joints épais, souvent enduits en ciment gris et couvertes d'ardoises ou par la présence marquée de la forêt et l'enrésinement partiel des monts. Localement, l'agence départementale du tourisme de la Creuse valorise les nombreux itinéraires de randonnée permettant de découvrir les éléments patrimoniaux et naturels remarquables du secteur. Le Bois de Chabannes est également mis en avant avec les « nombreux points de vue spectaculaires ».



Photographie 6 : Habitat récent en limite nord des monts de Guéret.

3.1.2.2 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Description

Le plateau de Bénévent-l'Abbaye se démarque nettement des unités paysagères de la montagne limousine qui l'encadrent : le Massif de Guéret à l'est et les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud sur la partie ouest. Le paysage y est plus ouvert et les vallonnements plus doux. Perché sur les pentes du Puy de Goth, le bourg de Bénévent-l'Abbaye semble fédérer l'ensemble.

L'arbre est le motif élémentaire de la trame bocagère, souvent accompagné d'une haie basse délimitant le parcellaire. Son abondance dans le paysage donne des allures de boisement continu. Quelques parcelles cultivées de maïs s'intercalent entre les prairies pâturées et fourragères.

Sur la plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg, au sud de l'AEE, la vallée de la Gartempe marque le paysage selon un axe est-ouest même si, dans ce secteur, son profil reste peu prononcé. Il se confond presque avec les vallonnements proches.

Par rapport aux espaces montagneux situés au sud, le réseau de routes et les espaces bâtis sont sensiblement plus denses. Les constructions se composent généralement de granite mais les matériaux des toitures se partagent entre tuiles et ardoises.

Dynamiques d'évolution

Malgré un état de préservation encore important, la trame bocagère continue de s'étioler progressivement à la faveur des remembrement successifs. Depuis quelques décennies, l'habitat individuel est venu compléter la trame initiale des bourgs souvent groupés autour de l'église. Ce phénomène s'est amplifié dans les bourgs et villages situés le long de l'autoroute A20, bénéficiant de la présence d'un axe routier d'importance. Suivant le secteur considéré, le trajet jusqu'à Limoges est de 30 à 45 minutes en voiture.

Perceptions sociales

Le territoire est marqué par la présence du bourg de Bénévent-l'Abbaye (hors du périmètre d'étude), marqué comme étape incontournable sur la route de Saint-Jacques-de-Compostelle. Elle est la première commune du Limousin à obtenir le label national des « Petites Cités de Caractère ». Depuis plusieurs années, le bourg s'inscrit ainsi dans une démarche de valorisation de son patrimoine bâti, culturel et paysager.

Le site de l'ADT (Agence de Développement Touristique) Creuse met en avant les nombreux circuits de randonnée, les sites naturels et le patrimoine bâti et culturel de Bénévent-l'Abbaye.



Photographie 7 : Au sud de l'AEE, l'unité paysagère de Bénévent l'Abbaye est marquée par la vallée de la Gartempe.

3.1.2.3 La Basse-Marche

Description

Au nord de la Haute-Vienne, le plateau de la Basse-Marche occupe un vaste rectangle d'environ 70 km de long pour 30 km de large. Il couvre presque la moitié du périmètre de l'AEE, les 9/10^{ème} de l'AER et l'intégralité de l'AEI et de la ZIP. Très aplani, ce vaste plateau ne développe que des reliefs en creux à la faveur des rivières qui le parcourent d'est en ouest : la Brame, l'Asse, la Benaize ou du sud vers le nord avec la Sédelle.

Encore bien préservé, le paysage de bocage de la Basse-Marche n'a pas échappé aux remembrements successifs. Ces actions ont sensiblement altéré la trame bocagère, formé des arbres isolés au port étoffé et donné ainsi au paysage des allures de campagne-parc. Au sein de cet ensemble, la forêt est pourtant peu présente. On la trouve sous forme de massifs de petite taille et situés sur les interfluves ou sur les versants les moins propices à l'élevage.

Souvent en situation de promontoire, sur les rebords de vallées, les bourgs offrent des panoramas intéressants sur la campagne environnante. Les constructions se composent de formes simples en pierre de granite pour les structures les plus anciennes et recouvert de tuiles et parfois d'ardoises. Malgré quelques concentrations dans les bourgs et villages, le bâti reste très dispersé au sein de cet espace peu peuplé (20 hab. au km² en moyenne).

Dynamiques d'évolution

La trame bocagère continue de se simplifier, avec la disparition progressive de certaines haies et l'agrandissement des parcelles. Au cours du XX^{ème} siècle, la Basse-Marche a connu une diminution importante de sa population. Avec l'exode rural, la progression de l'habitat a connu une stagnation pendant plusieurs décennies. Tandis que les centres bourgs semblent encore partiellement désertés, l'habitat individuel connaît une progression sensible depuis quelques décennies à proximité des hameaux et sur la périphérie des villages et bourgs. Ces néo-ruraux souhaitent bénéficier des attraits de la campagne tout en travaillant dans les aires urbaines plus ou moins proches mais reliées aux lieux de vie par un réseau assez dense de voies de circulation.

Perceptions sociales

Cet ensemble qui commence au nord des Monts de Blond et d'Ambazac connaît un relief bien plus calme que toutes les autres régions limousines. C'est ici que s'arrête la langue d'oïl. Au sud des Monts de Blond et d'Ambazac, commence la langue d'oc. Historiquement, la Basse-Marche est donc un pays de transition ouvert largement aux influences des régions voisines comme la Brenne et le Montmorillonnais. Le territoire reste imprégné des modes de vie ruraux. Aucun site touristique majeur n'est identifié dans le secteur, mis à part les cités historiques de Bellac ou du Dorat mais situées hors du périmètre d'étude.



Photographie 8 : Le nord de la Basse-Marche est caractérisé par un relief faiblement marqué et par une trame bocagère assez dense renforçant l'impression d'un paysage boisé.

3.1.2.4 Le pays des Châtaigniers et le Pays des Ormes

Description

Ces deux entités sont très voisines et sont différenciées par la notion d'identité de «territoire» plus que par la notion proprement dite de «paysage» (Source : Atlas des paysages de l'Indre). Elles seront donc décrites ensemble.

Ces deux espaces géographiques sont localisés sur un relief de plateaux aux formes douces découpées d'une multitude de petits vallons. Les prairies d'élevage (bovin et ovin) sont associées à des terres cultivées et à quelques boisements morcelés (bosquets). La trame bocagère est restée dense. Les haies prennent des formes très variées : hautes, basses, associant arbustes et arbres de haute-tige, taillées ou libres...

La succession des haies sur différents plans forme une ambiance globalement boisée. La trame des routes et des chemins est très dense. L'habitat se calque sur le relief. Les villages, souvent en position dominante, se composent d'un bâti groupé aux formes organiques. Ce dernier s'organise en fonction du relief et le long des axes de communication. De nombreux hameaux et fermes isolées sont dispersés sur tout le territoire. L'architecture vernaculaire apparaît modeste.

Dynamiques d'évolution

Les vallons se ferment peu à peu en raison de l'abandon des prairies. Des friches ou bien des peupleraies viennent remplacer ces dernières. Le nombre de haies tend à diminuer en raison d'opérations de remembrement et d'extension des terres arables sur les prairies.

Les franges des bourgs ont tendance à se banaliser (habitat pavillonnaire).

Perceptions sociales

Les représentations photographiques se limitent souvent à la vallée de la Creuse, plus pittoresque. Les paysages du Boischaud Méridional, situés au sud de l'Indre et englobant le pays des Châtaignier et des Ormes, sont associés à George Sand et au Romantisme (Source : Atlas des paysages de l'Indre).



Photographie 9 : En terme d'occupation du sol, le pays des Châtaignier comporte des similitudes avec la Basse-Marche bien que le relief y soit moins prononcé et le paysage plus ouvert (vue sur la D10, en direction du sud).

3.1.2.5 Les gorges de la Creuse et les collines du Guérétois

Description

Sur cette portion de la vallée, la Creuse est encadrée par les monts de Guéret au sud-ouest et par ceux moins prononcés de Saint-Vaulry au nord-est. Les flancs escarpés et boisés de la vallée la distinguent du paysage de bocage alentours au relief plus atténué. La vallée étroite et encaissée ne s'élargit que ponctuellement au niveau de Pont-à-la-Dauge.

L'habitat reste simple avec des maisons en granite jaune avec des toits à double pans et des tuiles mécaniques ou plates. Les clochers des églises sont fréquemment en bardeaux de châtaignier.

La ville de Guéret s'est bâtie légèrement à l'écart de la vallée, au pied du Maupuy sur un site orienté vers l'est. Elle a longtemps gardé l'apparence d'un gros bourg. Depuis quelques décennies, sa croissance la rapproche des villes régionales moyennes avec un développement de zones d'activités périphériques et de quartiers résidentiels composés principalement de maisons d'habitat individuel.

Dynamiques d'évolution

Les boisements qui occupent les versants de la vallée de la Creuse ont tendance à continuer leur progression. Au sein de cet entrelacs de végétation, la rivière est difficilement perceptible.

Les limites urbaines de Guéret continuent de s'étendre avec le développement de la maison d'habitat individuel ainsi que les zones commerciales périphériques atteignant parfois l'intégrité de la campagne environnante.

Malgré un développement des boisements, les sites naturels de la vallée de la Creuse et de la Sédelle restent bien préservés.

Perceptions sociales

Aux confins de la région, la confluence des deux Creuses et de la Sédelle a formé en site en creux tourmenté et pittoresque : celui de Fresselines / Crozant. Ce site a donné naissance à la célèbre école de Crozant ainsi qu'au mouvement des impressionnistes.



Photographie 10 : Vue sur les versants boisés de la vallée de la Creuse qui conserve un aspect très sauvage dans le secteur creusois.

3.1.2.6 La vallée de la Creuse (dans le département de l'Indre)

Description

Cette unité paysagère s'inscrit dans la continuité de la vallée de la Creuse et des monts de Guéret situés dans la partie creusoise.

Dans cette partie de la vallée, la construction du barrage d'Eguzon, situé au nord-est de l'AEE, a abouti à la formation du lac du même nom. La présence de cette vaste étendue d'eau rend la vallée moins encaissée dans ce secteur, même si la partie haute des versants reste escarpée. Aux abords du lac, les versants sont très boisés donnant à la vallée une ambiance sauvage de nature préservée. Malgré ce sentiment de nature qui domine, le lac d'Eguzon reste un paysage aménagé par l'homme au début du XX^{ème} siècle.

Au nord du barrage, la Creuse continue son parcours sinueux dans la vallée qui paraît plus encaissée. Depuis la création du barrage, le cours d'eau « naturel » a été maîtrisé, il a perdu son caractère torrentueux.

Dynamiques d'évolution

Suite à la construction du barrage, le secteur a connu le développement du tourisme pendant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. La « Vallée des peintres » continue d'être attractive aujourd'hui même si le tourisme reste largement estival. Le paysage de la vallée tend aujourd'hui dans un équilibre entre boisements, bocage et espaces bâtis. Malgré les multiples interventions de l'homme durant le XX^{ème} siècle, le paysage de la vallée de la Creuse conserve une impression de nature sauvage et préservée.

Perceptions sociales

D'un point de vue historique, la création du barrage marque une rupture nette. Au début du XX^{ème} siècle, les peintres impressionnistes représentent une nature bucolique, un paysage préservé des aménagements et du « modernisme ». En 1926, la fin de la construction du barrage marque un tournant. Le paysage qui avait jadis inspiré de nombreux peintres pour ses ambiances champêtres s'est subitement transformé. A leur manière, les peintres auront contribué à faire connaître cette région rurale, à porter un autre regard. Crozant reste encore rattaché à l'image des paysages représentés par les peintres qui ont sillonné la vallée. Suite au développement des aménagements liés au tourisme, cette région rurale connaîtra un afflux de visiteurs venus découvrir cette vallée rendue célèbre par les artistes qui l'ont représentée.



Photographie 11 : Vue sur la vallée de la Creuse depuis le pont des Piles en aval du barrage d'Eguzon (source : Google Street View).

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Note : Sur les photographies présentées par la suite, un trait rose symbolise l'emprise de la ZIP dans la vue. La hauteur du trait par rapport à l'horizon correspond à la hauteur maximale d'un projet de grande hauteur (200 m) dans la ZIP.

Méthode

La carte page suivante de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 190 m de haut situés dans la ZIP seraient visibles.

Contexte global des perceptions visuelles par unité paysagère

D'après cette carte, des éléments de 190 m de haut seraient perceptibles depuis de nombreux secteurs du territoire. Cependant, cette modélisation ne prend pas en compte les masques créés par les arbres en dehors des boisements. Dans le cas de ce territoire, où le bocage est souvent présent, les perceptions sont en réalité bien moins importantes, souvent limitées par les rideaux d'arbres filtrant, voire masquant les visibilitées. Cette carte permet en revanche de mettre en évidence les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur situé dans la ZIP ne sera pas visible de manière quasi certaine. Ainsi, les fonds de vallées de la Gartempe, de la Semme, de la Brame et de leurs affluents dans le secteur sud n'offrent aucune perception d'un projet de grande hauteur dans la ZIP, tout comme la partie encaissée de la vallée de la Creuse au nord-est de l'AEE ainsi que les vallées de l'Anglin ou de l'Abloux pour les secteurs situés dans la partie nord de l'AEE.

Dans les secteurs de plateaux vallonnés, les visibilitées sont plus liées à la présence ou non de masques, selon la densité du bocage, la présence de bâti, etc.

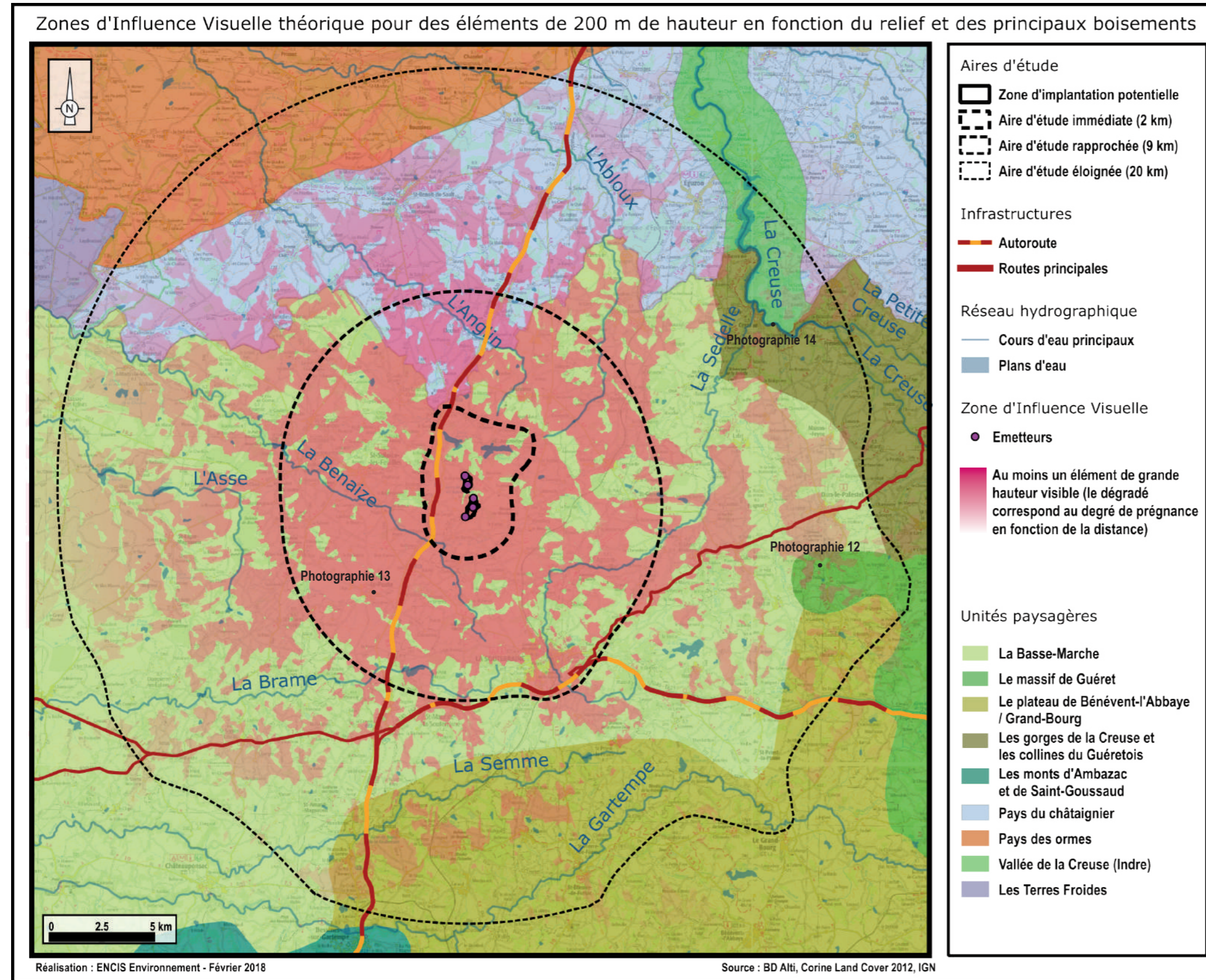
Les perceptions depuis le Massif de Guéret : Seule la terminaison nord de cette unité paysagère est représentée à l'est de l'aire d'étude éloignée du projet. Elle correspond à des reliefs peu prononcés. Depuis cette succession de petites collines, les vues sur le grand paysage sont essentiellement orientées en direction du nord et du sud. Quelques visibilitées de la ZIP sont possibles depuis la partie haute des versants. Ces vues restent souvent atténuées par la trame bocagère environnante ou par les boisements denses qui recouvrent les parties sommitales de cette chaîne de petits monts.



Photographie 12 : Depuis les Mont de Guéret, quelques vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles (source : Google Street View).

Les perceptions depuis le plateau de Bénévent-l'Abbaye : Le plateau de Bénévent est parcouru d'est en ouest par deux vallées principales : la Gartempe et la Semme. Des vues en direction de la ZIP sont impossibles depuis le fond de ces vallées relativement encaissées. Les secteurs de visibilitées se réduisent aux parties hautes des interfluvies, en particulier le long des routes départementales 1 et 4. Ces vues restent masquées en partie par la trame bocagère environnante.

Les perceptions depuis la Basse-Marche : Depuis cette unités paysagère, les vues se concentrent dans les aires d'étude rapprochée et immédiate. Pour les vallées les plus éloignées de la ZIP, les visibilitées restent intermittentes comme pour la Brame ou le secteur de la Benaize situé dans l'AEE. Dans le périmètre de l'AER, la vallée de la Benaize orientée en direction de la ZIP offre des vues plus larges. L'orientation générale de la vallée de la Sédelle est en direction du nord, parallèlement à la ZIP. Les vues en direction de l'ouest se concentrent sur le versant exposé selon cette même direction, dans la partie est de l'AEE.



- Aires d'étude**
- Zone d'implantation potentielle
 - Aire d'étude immédiate (2 km)
 - Aire d'étude rapprochée (9 km)
 - Aire d'étude éloignée (20 km)
- Infrastructures**
- Autoroute
 - Routes principales
- Réseau hydrographique**
- Cours d'eau principaux
 - Plans d'eau
- Zone d'Influence Visuelle**
- Emetteurs
 - Au moins un élément de grande hauteur visible (le dégradé correspond au degré de prégnance en fonction de la distance)
- Unités paysagères**
- La Basse-Marche
 - Le massif de Guéret
 - Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg
 - Les gorges de la Creuse et les collines du Guéretois
 - Les monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud
 - Pays du châtaignier
 - Pays des ormes
 - Vallée de la Creuse (Indre)
 - Les Terres Froides

Les données utilisées pour le relief sont celles de la base de données altimétrique BD Alti, un Modèle Numérique de Terrain (MNT) mis à disposition du public par l'IGN. La résolution est environ de 75 x 75 m (source : IGN). Son échelle ne permet donc pas de représenter les légères ondulations topographiques. Les boisements sont obtenus à partir de la base de données Corine Land Cover 2012. De même, la précision de cette base de données de l'IFEN ne permet pas de prendre en compte les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les éléments bâtis (maisons, bâtiments agricoles, panneaux, talus par exemple). Les données de la carte d'influence visuelle sont donc théoriques et, en règle générale, majorent l'impact visuel.

Carte 9 : Zone d'influence visuelle théorique d'éléments de grande hauteur (200 m) dans la zone d'implantation potentielle.

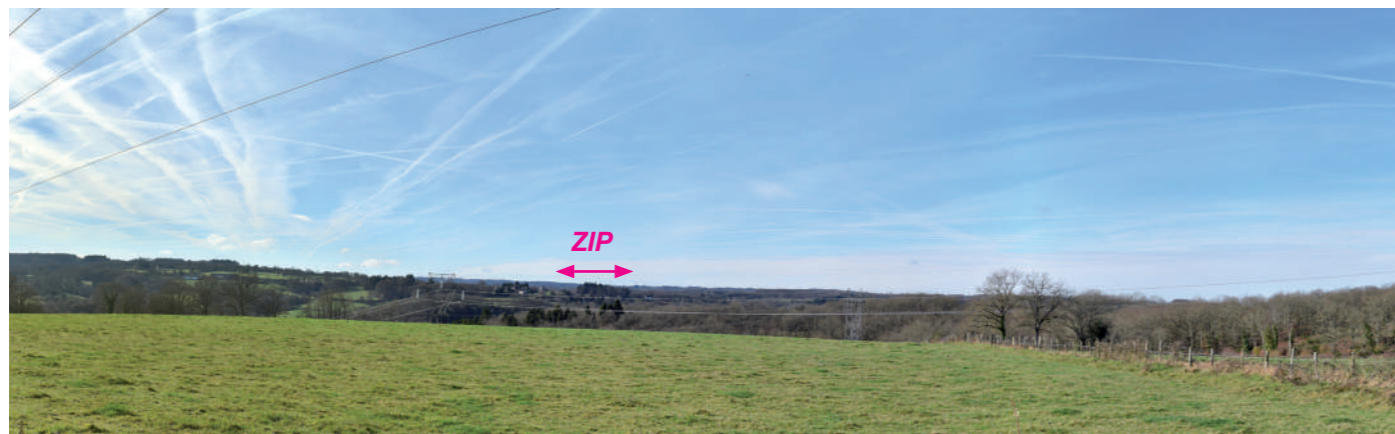


Photographie 13 : Depuis les espaces de plateaux des interfluves et souvent le long des routes, les paysages bocagers ménagent des vues en direction de la ZIP (paysage de la Basse-Marche).

Les perceptions depuis les pays des Ormes et des Châtaignier : Depuis la Basse-Marche, le relief s'est progressivement adouci en remontant vers le nord. Les vallonnements se font moins prononcés et les visibilitées plus lointaines. Quelques panoramas en directions de la ZIP se développent le long du versant de l'Anglin orienté vers le sud-ouest. Les visibilitées plus lointaines se concentrent sur les interfluves mais restent souvent atténuées par la présence de la trame bocagère bien qu'elle soit moins étoffée que dans le périmètre limousin.

Les perceptions depuis la vallée de la Creuse (parties Indre et Creuse) : Le caractère encaissé de la vallée ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le fond de la vallée. Les vues se concentrent depuis les parties hautes du versant orienté vers l'ouest, comme long de la départementale 40. Depuis ces points de vue, la ZIP apparaît au-dessus d'un horizon bocager lointain.

Les visibilitées depuis les différentes aires d'étude seront étudiées plus précisément pages suivantes.



Photographie 14 : Depuis les paysages de vallées, seuls les rebords de plateaux permettent des vues lointaines en direction de la ZIP (vue depuis le plateau à l'est de la vallée de la Creuse).

3.1.4 Les perceptions sociales du paysage

La définition du paysage la plus largement reprise et qui fait autorité est celle de la « Convention Européenne du Paysage » dite « Convention de Florence » signée par le Conseil de l'Europe le 20 Octobre 2000. Le paysage y est notamment défini à travers le regard et le sentiment des observateurs : « Le paysage désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Il s'agit donc dans cette partie de recenser et de comprendre les représentations sociales du paysage de l'état initial à travers la bibliographie et l'iconographie existante sur **l'identité des paysages et leur histoire, mais aussi sur les paysages reconnus réglementairement, représentés par des artistes, signalés pour le tourisme.**

3.1.4.1 Les facteurs d'évolution des représentations du paysage

La perception du paysage peut être affectée ou sublimée par divers facteurs :

- **Une dimension temporelle** : l'interprétation du paysage évolue. Ses éléments sont « vus » d'une manière différente selon les époques. Il était inconcevable aux débuts des congés payés d'aller en vacances pour visiter les marais salants autour d'Aigues-Mortes, c'était un lieu de production, une industrie. Aller à la campagne pour se « ressourcer » n'était pas non plus à la mode, chacun connaissait la campagne, et n'y trouvait pas d'intérêt « relaxant ». Elle avait une fonction plus productive et quotidienne.

Comme le précise Graham Fairclough¹, les éléments du paysage se banalisent, évoluent et s'approprient au fur du temps : « En prenant de l'ancienneté, les nouveautés (constructions ou forêts, villes ou exploitations agricoles, parcs éoliens ou encore autoroutes) suscitent un intérêt et un respect croissants, leur acceptation résultant soit d'un processus de familiarisation, soit tout simplement d'une réconciliation puis d'une assimilation. »

- **Le résultat de sentiments** : « Les perceptions se réfèrent aux manières dont un paysage agit sur l'appareil neuro-sensitif des individus en provoquant des sensations ou stimulant des sentiments qui passent essentiellement par l'ensemble des sens humains et qui interfèrent avec les centres cérébraux de la mémoire. Tel paysage, par le spectacle qu'il offre au regard, par les sons qui en émanent, par les odeurs qui s'en dégagent ou par les sensations tactiles qu'il suscite, agit sur la sphère neurosensorielle et provoque des impressions ou des sentiments en interagissant avec les enregistrements mémoriels. La perception est ainsi davantage du ressort de l'individu et s'inscrit dans le champ des sensations et des sentiments. » (Briffaud S., Luginbühl Y., 2013).

- **Le résultat de valeurs sociales** : l'appropriation ou l'attachement à des lieux dépend des valeurs

¹ Fairclough Graham, « Chapitre 2 - L'histoire et le temps : gérer le paysage et ses perceptions », in Martine Berlan-Darqué et al, Paysages : de la connaissance à l'action, Editions Quæ « Update Sciences & Technologies », 2007

sociales et culturelles de l'individu et de son expérience. Des caractéristiques esthétiques du paysage (cohérence, lisibilité, qualité, caractère fantasmagorique, etc.) peuvent donc être communes à une société ou un groupe d'individu (ex : goût pour la symétrie, sentiment d'appartenance territoriale, association entre bien-être / santé et paysage, etc.).

- **Le résultat de besoins et intérêts individuels** : selon l'expérience de chacun, des caractéristiques particulières confèrent à certains paysages une importance particulière (ex : favoriser le calme, besoin de découverte nature, favoriser des paysages ouverts ou intimistes, etc.).

3.1.4.2 Histoire et identité des paysages

Marche et Basse Marche

Au Moyen Age, on distingue le Limousin au sud de la Marche Limousine au nord. Cette dernière constitue une zone frontière au contact de plusieurs influences politiques. Elle joue le rôle de rempart pour le Limousin et l'Auvergne. Ce territoire devient progressivement une véritable entité géographique et politique, sous le nom de « Comté de la Marche ». Ses limites sont difficiles à définir et fluctuantes. Très vite il se divise en deux : la Haute-Marche, qui correspond à l'actuelle Creuse, et la Basse-Marche, qui correspond au nord Haute-Vienne.

La Marche est soumise « à l'emprise parisienne dès le Moyen Age : développement d'un semi-bocage complémentaire de l'openfield du Bassin parisien central avec entrée simultanée dans la couronne d'élevage semi-extensif du Bassin parisien » (source : Jean Varlet, professeur de géographie à l'Université de Clermont-Ferrand).

Evolution des paysages et de l'usage des sols

Au XVIII^{ème} siècle, les prairies sont associées à des cultures (seigle notamment, car les terres sont pauvres), quelques boisements, des landes et de nombreux étangs d'origine anthropique. Au fil des siècles, le bocage s'est développé, pour finalement régresser au XX^{ème} siècle. Entre 1955 et 1965, l'élevage ovin s'est considérablement intensifié. Depuis 1985, on a vu apparaître des cultures intensives telles que du colza, du maïs ou du tournesol (source : Michel Périgord, Paysages limousins et identité régionale).

3.1.4.3 Les sites et paysages reconnus institutionnellement

L'inventaire des sites et monuments protégés institutionnellement (monuments historiques, sites inscrits et classés, sites patrimoniaux remarquables, etc.) est réalisé au chapitre 3.2.2.

Leur nombre est relativement peu important, en raison notamment d'une occupation humaine peu dense. Il s'agit principalement d'églises romanes, au clocher caractéristique du Limousin : une souche carrée, coiffée d'une flèche octogonale couverte d'ardoises ou de bardeaux de châtaigniers. Ces clochers sont indissociables de la silhouette des villages de la Basse Marche. Ils constituent un motif paysager identitaire.

Des châteaux on également été inventoriés, mais ils sont assez peu nombreux. Ce sont des éléments discrets dans le paysage, souvent insérés dans des écrans paysagers.

Plusieurs menhirs et dolmens bénéficient d'une protection réglementaire. Ces derniers sont assez peu connus du grand public. Ils ne bénéficient pas d'une attractivité importante comme ceux des Monts de Blond par exemple. Ils sont les témoins d'une occupation ancienne du territoire, et apportent une dimension singulière aux paysages. Ils participent également à la présence de la pierre dans le paysage, au même titre que les rochers, émergences granitiques et autres amas de roches que l'on peut trouver dans les prés ou les sous bois, typiques du Limousin.

3.1.4.4 Les sites et paysages représentés

Le paysage est souvent un objet de représentation artistique : peinture, photographie, etc.

Les paysages limousins ont inspiré plus de 500 peintres au XIX^{ème} siècle. Les thèmes privilégiés sont les motifs caractéristiques de ces paysages : l'eau, les rochers, les landes, l'architecture...

Les rives des deux Creuse et de la Sédelle situées à environ 15 kilomètres de la ZIP, ont attiré de très nombreux peintres paysagistes entre 1830 et 1850, dont les plus connus sont Monet et Guillaumin. Ce mouvement pictural méconnu, nommé plus tard «l'Ecole de Crozant», a joué un rôle important pour l'Impressionnisme. Certains de ces peintres ont ainsi représenté les paysages de la Basse-Marche. On peut citer notamment Charles Bichet (1863-1929), qui a peint aux alentours de Châteauponsac. La vallée de la Gartempe, entre Bellac et Bessines-sur-Gartempe, a été une source d'inspiration particulière.

Il existe sur le territoire concerné par le projet une association destinée à promouvoir l'art contemporain de façon ludique et expérimentale, Art nomad, «Centre de recherche en entremétologie». Celle-ci propose certaines interventions en lien avec le paysage. Les artistes sont basés à Arnac-la-Poste et sillonnent le territoire à bord d'un camion, allant à la rencontre du public.

3.1.4.5 Les sites et paysages signalés

D'après les guides et imageries touristiques, nous pouvons déterminer et analyser les sites et paysages qui sont signalés et fréquentés. Les atouts paysagers qui sont généralement les plus mis en avant localement sont le caractère changeant des paysages, une nature préservés des grands aménagements, de l'urbanisation ainsi que l'aspect intimiste de la campagne, des petits villages et hameaux. Les agences départementales touristiques mettent fréquemment en avant les activités et loisirs de pleine nature : randonnée, VTT, pêche, baignade... C'est une certaine idée de la nature qui est présentée et qui apparaît comme un espace préservé qui permet le ressourcement à son contact.

Les paysages de vallées sont les plus mentionnés et la vallée de la Creuse croise ainsi l'histoire de l'art avec les peintres impressionnistes et la présence des éléments naturels, dans un paysage de campagne qui a su conserver les éléments patrimoniaux et paysagers liés à sa ruralité.

Le contexte touristique du territoire est décrit au chapitre 3.2.3.



Figure 3 : Huiles sur toile d'Henri Pailler
De gauche à droite et de haut en bas :
Vue sur les ruines de Crozant
Matinée ensoleillée d'été sur les rochers et les bruyères de la Sédelle
Matinée de janvier au moulin Bouchardon



Figure 4 : Carte touristique de la Vallée de la Creuse (Office de Tourisme d'Eguzon).

3.1.4.6 Les paysages perçus (représentation des habitants du territoire)

Comme précisé dans le 2.3.1.7., une enquête exploratoire réalisée par questionnaire semi-ouvert auprès de quelques personnes du territoire a permis d'étudier la problématique des perceptions sociales des usagers du territoire (habitants et visiteurs). Ce chapitre rend compte des résultats de cette enquête à l'échelle éloignée.

Description des paysages de l'AEE

Les paysages de l'aire d'étude éloignée sont à dominance rurale. Ils sont associés à l'idée de calme et de tranquillité. Certains évoquent une idée de liberté avec la possibilité de parcourir les nombreux chemins pour partir à la découverte des paysages. Pour plusieurs habitants, ces lieux sont très familiers et il leur est souvent difficile d'avoir un regard distancié sur les espaces qu'ils pratiquent au quotidien. Ils parlent d'un sentiment d'évidence à leur égard.

Le paysage est décrit comme très changeant. Bien que peu vallonné, il offre des points de vue variés où les ambiances évoluent tout au long de l'année. Les couleurs automnales de la végétation succèdent aux variations des tonalités de vert visibles du printemps jusqu'à l'été. Certains mettent en avant le côté très « vert » de la nature lorsque d'autres parlent des détails des arbres ou des haies et de leurs infinies variations de formes. Certains trouvent le paysage peu vallonné lorsque d'autres mettent en avant ses formes onduyantes.

Les sites connus et pratiqués par les habitants

Mis-à-part la Vallée de la Creuse, les sites patrimoniaux évoqués par les personnes interrogées sont peu nombreux. Pour la majorité d'entre elles, il s'agit de sites naturels et de quelques monuments historiques. Deux sites emblématiques sont mentionnés : celui de la vallée de la Benaize encaissée et boisée ainsi que l'étang de Murat.

L'étang de Murat est mentionné à plusieurs reprises au cours des entretiens. Il apparaît comme un lieu de ressourcement, de promenade et d'observation de la nature. La présence d'un observatoire ornithologique est également mentionnée et très appréciée de plusieurs habitants. Parmi les lieux évoqués, on peut également citer le château de Brosse, monument historique classé situé dans le site classé du château de Brosse et ses abords.

Les espaces les plus pratiqués restent les chemins de randonnée et autres chemins ruraux non balisés. Les itinéraires du PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) de la Haute-Vienne sont souvent des portes d'entrées permettant la découverte de lieux et de patrimoines plus méconnus des habitants, touristes et visiteurs occasionnels.

Les évolutions de l'AEE

Pour beaucoup, ces paysages ont peu évolués. Seules quelques actions de remembrement ont modifié très partiellement la physionomie du maillage bocager. La perception des ces transformations diffère souvent d'une personne à l'autre. Certains estiment que l'impact a été relativement faible lorsque d'autre évoquent les « nombreux arrachages de haies ».

Plusieurs interrogés mentionnent la présence d'une communauté d'origine britannique. Depuis quelques décennies, ces nouveaux habitants ont permis d'équilibrer, en partie, un déficit démographique local dû au départ d'une partie de la population et au vieillissement d'une autre. Ils ont notamment participé à la restauration et la mise en valeur du bâti traditionnel : maison d'habitation, granges, châteaux...

3.1.4.7 Synthèse des enjeux liés aux perceptions sociales

Le territoire ne compte pas de site très reconnu à l'échelle régionale. Sa promotion touristique est essentiellement orientée vers les sports et activités de pleine nature ainsi que sur l'idée du ressourcement au contact des éléments naturels. Les professionnels du tourisme mettent en avant des villages pittoresques, des éléments du patrimoine local et des sites plus intimes reliés entre eux par des itinéraires touristiques comme la route du Haut Limousin ou par des sentiers de randonnée.

Cette vision d'une nature reposante, revitalisante est également partagée par la majorité des personnes interrogées. Certains sont venus s'installer afin de profiter de cette ambiance de calme et de sérénité, entretenant un rapport familial avec ces lieux. Certains montrent un attachement particulier à ces paysages. Ils mettent en avant la tranquillité des lieux, le caractère reposant de cette nature. Malgré quelques actions de remembrement ayant occasionnées la disparition d'arbres et de linéaires de haies, les paysages ont peu évolué.

L'analyse des perceptions sociales du paysage a ainsi permis de mettre en avant plusieurs enjeux :

- La présence d'un paysage de bocage encore préservé malgré quelques actions de remembrement,
- Un patrimoine bâti bénéficiant d'une reconnaissance locale, relativement disséminé dans l'aire d'étude et plutôt localisé dans les vallées mais pas de lieux reconnu à l'échelle régionale,
- Des représentations du paysages de la fin du XIX^{ème} siècle et pendant le XX^{ème} siècle qui se concentrent essentiellement sur les paysages de vallées, en particulier sur celle de la Creuse,
- Une communication touristique qui s'appuie sur le patrimoine bâti et paysager et sur l'idée de nature associée à la découverte de lieux, de paysages et au ressourcement,
- Une partie de la population attachée aux paysages existants.

3.1.5 Inventaire des parcs éoliens et des projets connus

L'inventaire des parcs éoliens existants et des « projets connus » est nécessaire en vue d'étudier les éventuelles covisibilités entre le futur parc éolien à l'étude et d'autres déjà construits ou en voie de l'être.

Plus la distance séparant le projet à l'étude et le parc existant ou « projet connu » est courte, plus les nouvelles structures paysagères générées par les parcs éoliens existants ou en projet influencent le projet paysager du parc éolien à l'étude.

A l'échelle de l'aire éloignée, les covisibilités entre les parcs éoliens et le projet à l'étude sont généralement faibles voire très faibles.

A l'échelle de l'aire rapprochée, les parcs éoliens existants ou autorisés deviennent des éléments structurant avec lesquels le projet à l'étude doit dialoguer.

A l'échelle de l'aire immédiate, la proximité impose de veiller à respecter une cohérence entre les parcs.

3.1.5.1 Les parcs éoliens existants

Les parcs éoliens existants font partie intégrante du paysage de l'état initial.

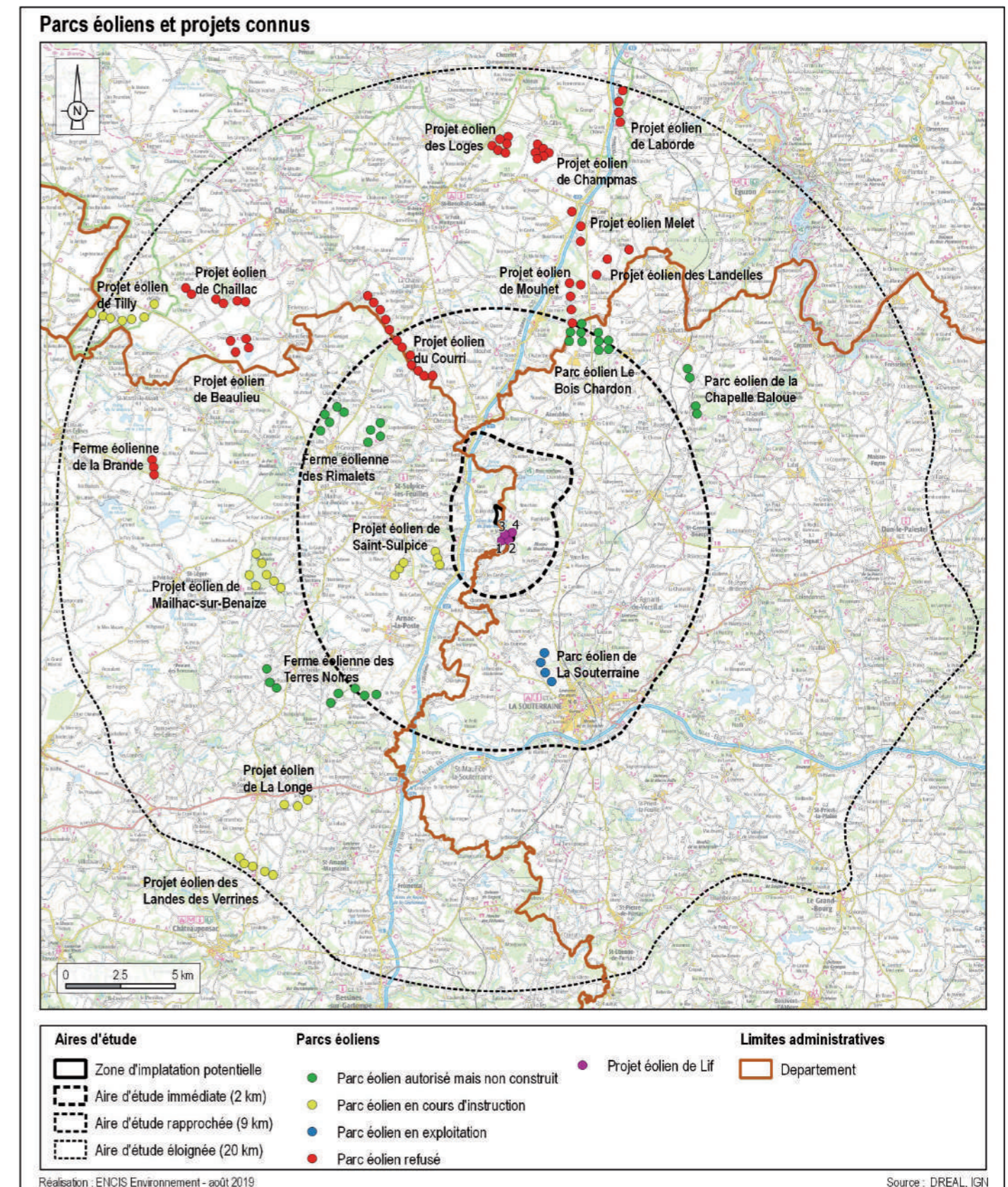
En l'occurrence, un parc éolien en exploitation est recensé sur l'ensemble du périmètre d'étude (cf. carte ci-contre) et il s'agit du Parc éolien de La Souterraine. Mis en service en 2014, il est le premier à avoir été construit dans ce secteur.

3.1.5.2 Les projets connus

Les « projets connus » sont les projets en instruction bénéficiant d'un avis de l'Autorité environnementale et / ou soumis à un dossier d'incidence et enquête publique.

L'inventaire des « projets connus » (éoliens ou autres) est disponible chapitre 5.3.9. en préalable de l'analyse des effets cumulatifs.

En l'occurrence, onze projets connus de parcs éoliens ou autres projets de grande hauteur ont été recensés dans le périmètre d'étude.



Carte 10 : Parcs éoliens et projets connus.

3.2 Les enjeux et sensibilités de l'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée s'étend de 9 km jusqu'à 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Dans ce périmètre, nous analyserons les perceptions visuelles et nous réaliserons l'inventaire patrimonial et touristique.

3.2.1 Les perceptions visuelles lointaines

Selon les contextes paysagers (topographie, végétation et bâti), les perceptions visuelles sont très variables.

Par ailleurs, il faut distinguer les situations de perceptions visuelles statiques (table d'orientation, promontoire, village, lieu touristique, etc.) des situations de perceptions dynamiques (axe de déplacement routier ou ferroviaire, chemin de randonnée).

Grâce à un reportage photographique et une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV), nous dressons dans ce chapitre une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis les lieux de vie principaux et depuis les principaux axes de déplacements.

3.2.1.1 Les perceptions visuelles depuis les lieux de vie

Les principales villes et villages de l'AEE ont été déterminés à partir de la carte IGN et des données INSEE de population. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été analysées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Eguzon-Chantôme (1 423 habitants en 2014)

La ville est née en 1974 du rapprochement des communes d'Eguzon et de Chantôme. Elle est située sur un espace de plateau à proximité du barrage d'Eguzon qui s'est construit le long de la vallée de la Creuse. Il est le premier barrage hydroélectrique réalisé en France au début du XX^{ème} siècle. Il a permis la formation d'un lac dont les rives et le plan d'eau accueillent de nombreux touristes et visiteurs tout au long de l'année et en particulier lors de la période estivale. La ville est caractérisée par la présence d'un ancien château situé en coeur de bourg dont il ne reste que le porche et qui est occupé par les bâtiments de mairie. Le centre ancien, assez dense et peu étendu, s'articule autour du site du château d'Eguzon. L'urbanisation périphérique reste assez disparate et se compose essentiellement d'habitat individuel qui s'est étendu le long des axes routiers de desserte du bourg. *L'enjeu de la ville est modéré.*

La situation de la ville sur un replat intermédiaire, entre la vallée de la Creuse à l'est et de légers reliefs au sud de la forêt du Faisceau, permet des vues essentiellement en direction de l'est. Les visibilitées en direction de l'ouest et de la ZIP sont empêchées par la présence des petites collines à l'ouest et au sud d'Eguzon-Chantôme. Aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis la ville et ses proches environs. *La sensibilité est nulle.*

Saint-Maurice-la-Souterraine (1 270 habitants en 2014)

Le bourg est situé à proximité immédiate de la RN145 et à environ 4 km de l'A20. Le centre historique s'est développé autour de l'église, classée monument historique, mais reste peu étendu. Durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle, il a été complété par de l'habitat individuel. La proximité des deux liaisons routières d'importance facilite les connexions avec les villes et bourgs périphériques. L'urbanisation la plus récente semble essentiellement se développer selon un axe est-ouest, le long de la Grand Rue. *L'enjeu est faible.*

La ville s'est implantée sur le rebord d'un plateau, au sud de la vallée de la Brame. Cette situation permet quelques vues lointaines mais essentiellement depuis les entrées et sorties de Saint-Maurice-la-Souterraine. Depuis le bourg, le bâti et la végétation masquent la majorité des visibilitées sur la ZIP. Une vue a cependant été recensée depuis le centre ancien, à proximité de l'église. La ZIP apparaît au-dessus des boisements qui forment la ligne d'horizon, dans le prolongement de la place de la mairie, en direction du nord. *La sensibilité est faible.*



Photographie 15 : Visibilité de la ZIP depuis la place de la mairie et les abords de l'église.

Dun-le-Palestel (1 153 habitants en 2014)

Ce bourg est situé en limite est de l'AEE au niveau de l'interface entre trois entités paysagères : la Basse-Marche à l'ouest, le massif de Guéret au sud et les gorges de la Creuse et les collines du guérétois sur la partie est. L'ensemble urbain est traversé par la D951 le reliant à la ville de la Souterraine au sud-ouest et à Aigurande au nord-est après avoir traversé les vallées de la Creuse et de la Petite Creuse. Quelques sites remarquables liés à des ensembles géomorphologique et naturels sont situés à proximité du bourg comme les Combes de la Cazine, la vallée des deux Creuses ou le site de Crozant. Ces points d'attraction permettent à la ville de bénéficier d'un afflux de visiteurs lors de la période estivale. Localement, cette offre touristique est complétée par la présence de nombreux sites naturels, de circuits de randonnée et de musées. *L'enjeu est modéré.*

Depuis le centre bourg, les vues en direction de la ZIP sont masquées par la présence d'une trame bâtie dense. Quelques vues partielles ont été identifiées depuis la limite ouest du bourg notamment depuis le parking jouxtant le parvis de la mairie. La ZIP apparaît au-dessus de l'horizon boisé mais reste masquée en partie par un alignement d'arbre proche. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 16 : Vue en direction de la ZIP nord et sud depuis le parking du parvis de la mairie de Dun-le-Palestel.

Chaillac (1 095 habitants en 2014)

Situé dans le département de l'Indre, le bourg de Chaillac est en limite nord-ouest de l'AEE. Il est traversé par la D36 d'est en ouest et la D93 et D29 du nord vers le sud. La trame urbaine est essentiellement composée de maisons individuelles qui se sont développées en périphérie du centre ancien et en particulier le long de l'axe nord-sud. Son église est classée à l'inventaire des monuments historiques. Le bourg est traversé par le circuit de grande randonnée pédestre de la Brenne qui relie l'étang de Rochegaudon, situé au niveau de la sortie ouest, au site de Brosse un peu plus au sud. *L'enjeu est modéré.*

Aucune visibilité en direction de la ZIP n'a été identifiée depuis le centre bourg, les constructions et la végétation jouant le rôle d'écran visuel. Cet ensemble urbain est environné par un paysage de bocage dont la trame est assez clairsemée permettant quelques vues lointaines au niveau des limites du bâti. Des vues partielles sont possibles au niveau de la frange sud-est du bourg. Depuis ce secteur, la partie supérieure de la ZIP émerge au-dessus de l'horizon boisé avec un angle visuel qui reste faible d'environ 5°. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 17 : Vue en direction de la ZIP depuis la rue de la Rembergeronnerie, en limite sud-est de Chaillac.

Saint-Etienne-de-Fursac (790 hab. en 2014) et Saint-Pierre-de-Fursac (756 hab. en 2014)

Ces deux communes jumelles sont présentées conjointement car leurs chefs-lieux respectifs forment en réalité un seul ensemble urbain bordé par la Gartempe. Saint-Pierre-de-Fursac est situé en rive gauche et Saint-Etienne en rive droite. Légèrement plus en amont, on repère le site inscrit de la vallée de la Gartempe à Fursac. L'action de l'eau sur la roche a abouti à la formation de méandres tortueux et donné au paysage environnant des attraits pittoresques. Malgré le développement de maisons individuelles autour du bourg, ce paysage bocager reste relativement bien préservé. L'église de Saint-Pierre-de-Fursac est inscrite sur la liste des monuments historiques. *L'enjeu est modéré.*

Depuis le centre bourg, à proximité de la Gartempe, aucune vue en direction de la ZIP n'est possible du fait du caractère encaissé de la vallée. Quelques visibilités lointaines ont été identifiées depuis le secteur du cimetière et depuis l'entrée sud du bourg. La partie supérieure de la ZIP pourra apparaître très légèrement au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 18 : Vue en direction de la ZIP depuis le cimetière de St-Etienne et St-Pierre-de-Fursac qui surplombe la vallée de la Gartempe.

3.2.1.2 Les perceptions visuelles depuis les principaux axes de déplacement

Les principaux axes de circulation dans l'AEE sont déterminés à partir de la carte IGN. La carte ci-contre donne une idée des zones de perception possible depuis ces principaux axes de communication dans l'aire d'étude éloignée. Cette carte a été réalisée à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de visites de terrain.

Globalement, les structures bocagères et les boisements épars présents sur le territoire ont un rôle très important de masque. Les axes routiers sont souvent accompagnés par des alignements d'arbres ou des haies denses, parfois encaissés ou encadrés par de hauts talus. Les routes n'offrent que peu d'ouvertures visuelles. Des perceptions de la ZIP restent toutefois possibles au gré des ouvertures dans la trame arborée du bocage, ou lorsque les routes empruntent des points hauts permettant un dégagement visuel plus important.

L'autoroute A20 au nord et sud de l'AEE

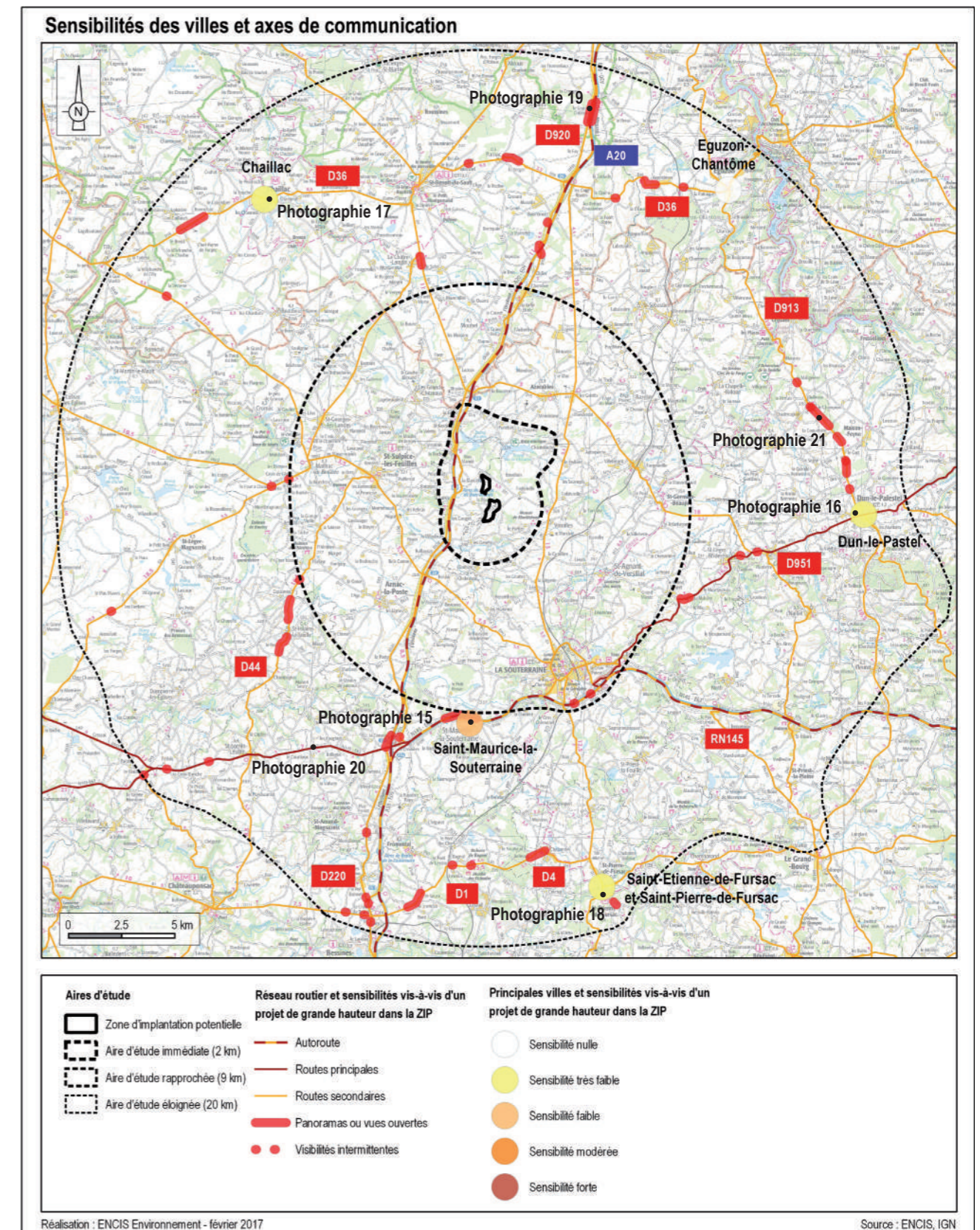
L'autoroute A20 traverse les trois aires d'étude : AEE, AER et AEI du nord vers le sud. Elle est l'axe de communication majeur du territoire et donc sa principale porte d'entrée. La fréquentation est continue et draine l'ensemble des flux routiers en direction de Paris pour la partie nord et Toulouse vers le sud. Localement, l'axe routier permet la desserte des villes et bourgs principaux situés à proximité de la route. La ville de La Souterraine bénéficie donc de la proximité de cet axe. La ville de Guéret (hors AEE) est reliée à l'A20 par la RN 145.

La présence de hauts talus en bord d'autoroute limite presque systématiquement les vues lointaines depuis cet axe routier. Quelques courts tronçons permettent de percevoir la ZIP de manière très furtive. Néanmoins, la vitesse de déplacement des usagers de la route contribue à limiter fortement ces visibilitées. Depuis l'autoroute, les vues lointaines en direction de la ZIP sont également plus fréquentes au niveau des échangeurs avec les routes nationales et départementales. Des perceptions en direction de la ZIP seront possibles depuis ces secteurs mais resteront néanmoins très ponctuelles. *Dans le périmètre de l'AEE, la sensibilité de l'A20 vis-à-vis d'un projet de grande hauteur est très faible.*

La D920 au nord de l'AEE et D220 au sud

Comme l'A20, dont elle suit le tracé, cette route départementale traverse l'ensemble des aires d'étude du nord vers le sud. Elle est identifiée D920 pour la partie située dans l'Indre et D220 en Haute-Vienne. Elle figure un itinéraire bis par rapport à l'autoroute et permet la liaison avec les bourgs et villages environnants.

Son parcours très rectiligne permet souvent d'avoir des vues lointaines en direction du nord ou du sud. Le tracé, perpendiculaire à l'orientation générale du relief, croise alternativement des ruisseaux dans les fonds de vallons et des lignes de crêtes au niveau des interfluvies. Des vues panoramiques sur les paysages sont possibles depuis ces situations surélevées. Néanmoins, la départementale est souvent bordée d'arbres



Carte 11 : Perceptions visuelles depuis les villes et routes principales de l'AEE.

d'accompagnement de bords de routes qui constituent souvent des masques visuels en direction de la ZIP. *La sensibilité est faible.*



Photographie 19 : Vue lointaine en direction de la ZIP depuis la D920 au nord de l'AEE et à proximité de l'A20.

La N145 au sud de l'AEE

Après l'autoroute A20, elle est le deuxième axe de circulation du territoire d'étude. Elle traverse tout le sud de l'AEE et une mince partie de l'AER où se situe la ville de la Souterraine. D'ouest en est, elle permet de connecter Saint-Sornin-Leulac, l'A20, Saint-Maurice-la-Souterraine et La Souterraine. Hors périmètre d'étude, l'axe relie également le bourg de Bellac en Haute-Vienne et Guéret en Creuse. Elle connaît le deuxième trafic routier le plus important du périmètre d'étude après l'A20.

Lorsque le tracé de la route emprunte les parties sommitales des interfluves, quelques vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles. Cela concerne quelques portions de chaussée au sud-ouest de l'AEE, la sortie est du bourg de Saint-Sornin-Leulac ainsi que quelques vues partielles aux abords de Saint-Maurice-la-Souterraine. Néanmoins, la plupart des visibilitées théoriques en direction de la ZIP depuis cet itinéraire sont masquées par les alignement d'arbres en bord de route. La trame bocagère environnante contribue également à limiter les vues lointaines. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 20 : Perception limitée par les rideaux d'arbres depuis la N145.

La D951 à l'est de l'AEE

Dans le périmètre d'étude, la D951 permet de relier la ville de La Souterraine au bourg de Dun-le-Pastel en passant par Saint-Léger-Bridereix et Colondannes.

Des visibilitées théoriques en direction de la ZIP sont identifiées au niveau de la sortie ouest de Dun-le-Pastel ainsi qu'aux abords de Colondannes et Dun-le-Pastel. Néanmoins, la plupart de ces vues sont en réalité limitées par des écrans végétaux denses qui accompagnent les bords de route. Quelques vues furtives sur la ZIP peuvent apparaître ponctuellement le long de cet axe lorsque les ouvertures visuelles à travers la végétation le permettent. Ces visibilitées peuvent être légèrement plus importantes lors des périodes hivernales et automnales, lorsque les arbres sont dépourvus de feuilles. *La sensibilité est très faible.*

La D913 au nord-est de l'AEE

Cette route départementale permet de relier Dun-le-Pastel à Eguzon-Chantôme. Entre les lieux-dits Le Gast et La Malignière, son tracé rectiligne suit une ligne de faite sur un plateau cultivé ouvert permettant des vues lointaines. Des visibilitées en direction de la ZIP ont été identifiées depuis ce secteur dont la moitié supérieure apparaît au-dessus de l'horizon boisé. La trame bocagère qui accompagne le plateau, même très clairsemée, contribue à atténuer ces vues. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 21 : Panorama ponctuel ouvert en direction de la ZIP le long de la D913.

La D36 au nord de l'AEE

Au nord de l'AEE, la route départementale 36 est un axe relativement important. Il permet la liaison des bourgs d'Eguzon-Chantôme, Parnac, Saint-Benoît-du-Sault et Chaillac. Route de desserte locale pour les habitants du secteur, il connaît un surcroît de fréquentation lors de la période estivale car il permet de connecter des sites touristiques d'importance dans le secteur : circuit de grande randonnée, secteur historique de Saint-Benoît-du-Sault ou lac d'Eguzon sur la partie est.

Quelques tronçons de route permettent des vues panoramiques en direction de la ZIP qui apparaît au-dessus de la ligne de faite formée par les boisements à l'horizon. Depuis ces points de vue, la végétation du bocage joue souvent un rôle d'écran masquant en partie la ZIP. *La sensibilité est très faible.*

3.2.2 L'inventaire patrimonial et emblématique

Le patrimoine est, au sens du Code du Patrimoine, « l'ensemble des biens immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique ».

Les inventaires de monuments historiques, sites inscrits et classés et sites patrimoniaux remarquables, sites emblématiques, soulignent les éléments forts du patrimoine naturel et architectural du secteur. Cette partie recense les périmètres de protection relatifs à la richesse patrimoniale dans le périmètre d'étude.

Les tableaux et analyses suivantes répertorient les éléments patrimoniaux et touristiques de l'AEE, leurs enjeux (qualité, degré de reconnaissance, rareté, fréquentation, etc.) et leurs sensibilités visuelles vis-à-vis de la zone projet (risque de dégrader l'élément en raison de visibilité / covisibilité potentielle et en fonction de la distance, etc.). La méthodologie définissant l'enjeu et la sensibilité est disponible au 2.3.1.8.

3.2.2.1 Les monuments historiques

Un monument historique est un immeuble ou un objet qui, comme l'indique le Code du Patrimoine, présente un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficie d'une protection juridique (loi du 31 décembre 1913).

Les dossiers de demande de protection d'immeubles sont instruits à la demande des propriétaires par les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), puis soumis pour avis à différentes commissions.

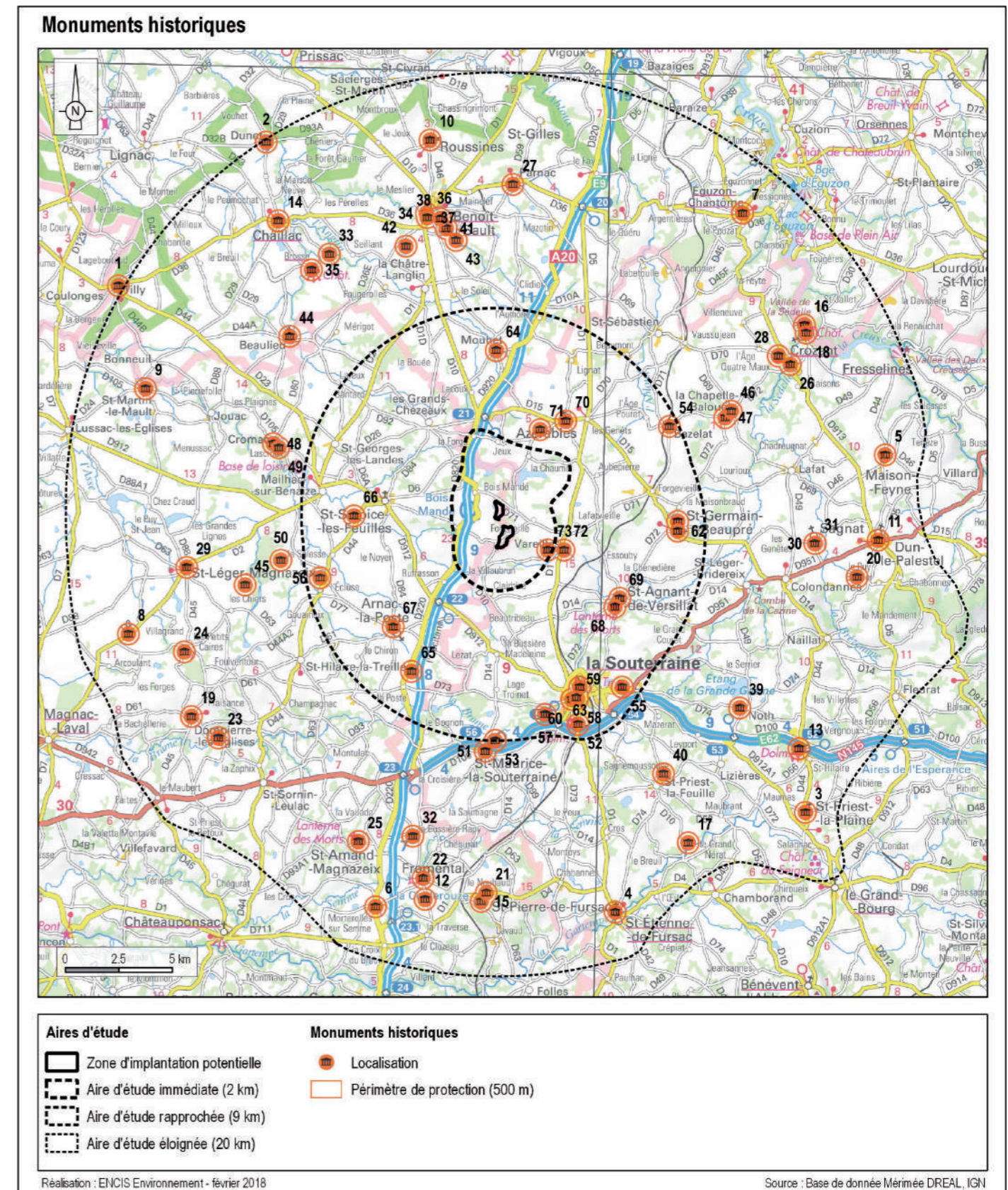
En effet, il existe deux types de protection :

- Le classement qui s'applique aux édifices présentant un intérêt majeur ; le ministre chargé de la Culture et de la Communication prend les arrêtés de classement sur proposition de la Commission nationale des monuments historiques (CNMH).
- L'inscription au titre des monuments historiques protège les édifices d'intérêt régional ; elle est prise par arrêté du préfet de région après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), composée de spécialistes, d'élus, de responsables d'associations et de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales.

Les monuments historiques sont référencés par la base de données Mérimée du Ministère de la Culture

La carte ci-contre localise les 73 monuments historiques répertoriés dans l'aire d'étude globale et assortis d'un numéro. 51 d'entre eux sont situés dans l'AEE, 22 dans l'aire d'étude rapprochée (AER) et aucun dans l'aire d'étude immédiate (AEI).

L'aire d'étude éloignée comprend donc 51 monuments historiques : 22 classés et 29 inscrits (cf. tableaux pages suivantes).



Carte 12 : Monuments historiques.

Type de monuments

Les monuments inventoriés sont en majorité des **monuments religieux** (dix-neuf églises, une chapelle, une ancienne abbaye - Celle grandmontaine des Bronzeaux -, quatre croix et lanternes et une ancienne chapelle templière dans l'AEE). Ces édifices religieux se situent pour la plupart dans des bourgs ou des villes de taille variable, excepté le prieuré de Saint-Benoît-du-Sault en situation de promontoire le long de la vallée du Portefeuille qui est malgré tout rattaché à l'ensemble du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault. On recense également **six châteaux et trois logis de différentes époques**, plus ou moins bien conservés, ainsi que **huit dolmens, deux menhirs, un ancien pont, un polissoir, une enceinte romaine, un site de sources et deux domaines**.

Vue générale des enjeux patrimoniaux de l'AEE

Les monuments historiques les plus emblématiques et les plus reconnus de l'aire d'étude éloignée sont **les ruines du château de Crozant**, ainsi que **le prieuré et l'église de Saint-Benoît-du-Sault**.

Parmi les 51 monuments historiques de cette aire d'étude, **trois présentent des enjeux forts, neuf des enjeux modérés et 35 des enjeux faibles**.

Vue générale des sensibilités patrimoniales de l'AEE

La plupart des monuments de l'AEE sont localisés soit dans le creux des vallées, où le relief empêche toute échappée visuelle vers la ZIP, soit dans des bourgs où le bâti joue un rôle de masque très important, soit dans des secteurs bocagers où la végétation contraint largement les visibilitées. Les perceptions d'un projet de grande hauteur dans la ZIP depuis les monuments historiques ou leurs périmètres de protection sont le plus souvent ponctuelles, partielles, excentrées par rapport aux édifices protégés, ou correspondent à des covisibilités très exceptionnelles depuis des points de vue peu fréquentés, souvent au-delà des périmètres de protection. D'une manière générale, les sensibilités sont donc très peu importantes.

Parmi les 51 monuments historiques de l'AEE, **aucun monument ne présente de sensibilité forte ou modérée vis-à-vis de la zone projet. Un seul présente une sensibilité faible et sept présentent des sensibilités très faibles**, avec des visibilitées ponctuelles depuis leurs périmètres de protection, mais qui restent lointaines, partielles, et / ou très peu prégnantes dans le paysage.

Description des éléments patrimoniaux présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des monuments historiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Ruines du château de Crozant (MH localisé au n°16 sur la carte page précédente)

L'éperon rocheux sur lequel est implanté le château de Crozant a été occupé depuis le néolithique. Il est ainsi considéré comme le plus ancien site préhistorique du Limousin. Les premières traces d'édification d'une forteresse sont datées entre 997 et 1018. Le château est ensuite mentionné dès les années 1200-1210 (Base Mérimée du Ministère de la Culture). Ce n'est pourtant qu'au XIII^{ème} puis au XV^{ème} siècle que les Comtes de la Marche feront construire des fortifications donnant la forme au château que nous lui connaissons aujourd'hui. Au cours du XX^{ème} siècle, le château ainsi que le paysage naturel remarquable dans lequel il s'inscrit va connaître un renouveau de célébrité par le biais des peintres impressionnistes et en particulier ceux qui seront à l'origine de l'école de Crozant. La sensibilité artistique des artistes révèle la dimension très pittoresque de l'ensemble et le charme romantique des lieux. Il est aujourd'hui un lieu très reconnu et connaît une fréquentation touristique importante. *L'enjeu de ce monument est fort.*

Situé au sommet de l'éperon rocheux, le site du monument reste à une altitude inférieure à la partie supérieure du versant est de la vallée de la Creuse et du versant ouest de la vallée de la Sédelle. Aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis le monument ou son périmètre de protection. *Sa sensibilité vis-à-vis de la ZIP est nulle.*



Photographie 22 : Vue sur les ruines du château de Crozant dominant la confluence de la vallée de la Creuse et de son affluent la Sédelle (source : lepopulaire.fr)

Eglise Saint-Benoît (MH n°36)

L'église de Saint-Benoît-du-Sault fut construite au cours des années 1020-1030, selon une architecture pré-romane. Son plan est en forme de croix latine. Elle a été à la fois abbatiale (St Jean Baptiste) et paroissiale. Plusieurs éléments ont ensuite été ajoutés au cours des siècles suivants : l'abside et la nef datent du XI^{ème} siècle, le porche et le clocher sont des XIII^{ème} et XIV^{ème} siècles. *L'enjeu de ce monument est fort.*

Aucune perception de la ZIP n'est possible depuis l'édifice qui est situé en contrebas du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault et rattaché au prieuré. Aucune covisibilité n'a également été recensée du fait la présence de masques visuels générés par la trame dense du bâti dans le centre historique. *La sensibilité est nulle.*

Prieuré Saint-Benoît (MH n°37)

Fondée au X^{ème} siècle, le prieuré était un bastion de l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Situé sur un éperon rocheux dominant la vallée du Portefeuille, il constitue le monument emblématique de Saint-Benoît-



Photographie 23 : Vue sur l'église de Saint-Benoît et son prieuré (MH 36 et 37, source : les-plus-beaux-villages-de-france.org).

du-Sault, village classé parmi les Plus Beaux Villages de France. En 1913, il abrita une école primaire, puis plus tard une colonie de vacances. Il a été reconverti en centre culturel et touristique en 2005. *L'enjeu de ce monument est fort.*

Rattaché au vieux village de Saint-Benoît-du-Sault, le prieuré est légèrement situé en contrebas. Le relief de la vallée conjugué à la végétation qui accompagne les versants ne permettent aucune vue en direction de la ZIP. *La sensibilité est nulle.*

Dolmen de Bagnol (MH n°21)

Le Dolmen de Pierre-Levée à Bagnol présente un plan en forme de poire, limité à l'origine par cinq orthostates et couvert d'une dalle unique (source : Bulletin de la société Préhistorique Française, 2002). A proximité du site, l'environnement archéologique est assez riche avec la présence des menhirs des Fichades et des Chers tous deux sur la commune de Fromental ainsi que le dolmen du Cluseau sur la commune de Folles. *L'enjeu est modéré.*

Le dolmen est situé à proximité de la route D1 depuis laquelle un panorama sur le paysage permet de distinguer la ZIP au-dessus de l'horizon boisé. Une vue sur la ZIP est donc possible depuis les abords du monument ainsi qu'une covisibilité depuis le périmètre de protection. Malgré sa visibilité au-dessus de la ligne d'horizon, la ZIP apparaît relativement éloignée depuis ce point de vue. *La sensibilité est faible.*

Eglise Saint-Martin (MH n°27)

Cette église de style gothique et datée entre le XII^{ème} et le XIII^{ème} siècle est entièrement construite en granite du pays. L'ensemble de l'édifice fait l'objet d'une inscription au titre des monuments historiques. *L'enjeu est faible.*

Une covisibilité entre la ZIP et l'église a été identifiée au niveau de la limite sud-est du bourg. La partie supérieure de la ZIP émerge au-dessus de l'horizon boisé et reste peu perceptible à cette distance. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 24 : Covisibilité entre le dolmen de Bagnol et la ZIP depuis la D1 (MH 21).

Inventaire des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée								
N°	Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km
1	36	TILLY	Eglise Notre Dame	La distance et les différents écrans boisés occultent les visibilitées. Seule une covisibilité partielle apparaît depuis le nord du périmètre de protection du MH.	Inscrit	Faible	Très faible	20,3
2	36	DUNET	Eglise Saint-Martial	L'église est implantée sur un point haut, le long d'un vallon secondaire de l'Anglin. Des vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis la partie haute du bourg comprenant une covisibilité avec l'église. La présence de masques bâti et végétaux ne permet aucune vue depuis les abords immédiats du monument.	Inscrit	Faible	Très faible	19,9
3	23	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	Eglise Saint-Priest	La distance, le relief et la végétation empêchent toute visibilité.	Inscrit	Faible	Nulle	18,7
4	23	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Eglise Saint-Pierre	L'église est implantée au centre du bourg, non loin de la Gartempe et le contexte urbain empêche toute visibilité vers la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	17,8
5	23	MAISON-FEYNE	Eglise Saint-Jean	Depuis les abords de l'église, le contexte urbain empêche les visibilitées. Le bocage empêche également les covisibilités	Classé	Modéré	Nulle	17,8
6	87	BESSINES-SUR-GARTEMPE	Croix de Morterolles	La croix est localisée à proximité de l'église. La trame bâti masque toute visibilité et la faible hauteur du monument historique ne permet pas d'observer de covisibilité.	Inscrit	Faible	Nulle	17,7
7	36	EGUZON-CHANTOME	Restes du château	Les restes du château sont implantés au cœur du bourg d'Eguzon-Chantome et sont mis en valeur au sein d'un aménagement paysager. Le tissu urbain empêche toute visibilité vers la ZIP.	Inscrit	Modéré	Nulle	17,6
8	87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Polissoir dit Le Poulvan de Séjotte	Inscrit au sein d'un bosquet, le contexte arboré empêche toute visibilité. Quelques vues lointaines en direction de la ZIP sont possibles depuis le sud du périmètre de protection mais sans covisibilité avec le monument.	Classé	Faible	Très faible	17,6
9	87	SAINT-MARTIN-LE-MAULT	Colombier du logis seigneurial	A proximité du cours de la Benaize, la végétation très abondante filtre les visibilitées et aucune vue vers la ZIP n'est possible.	Partiellement Inscrit	Faible	Nulle	17,1
10	36	ROUSSINES	Eglise Saint-Sulpice	La trame bâtie et le relief empêchent toute visibilité.	Classé	Faible	Nulle	17,1
11	23	DUN-LE-PALESTEL	Ancienne église	Implantée au cœur du bourg de Dun-le-Palestel, la trame bâtie masque les visibilitées.	Classé	Modéré	Nulle	17,1
12	87	FROMENTAL	Source du château de Fromental	Inscrit dans un contexte boisé, il n'y a pas de visibilité possible vers la ZIP. A l'est du périmètre de protection, depuis la D51A, des vues lointaines permettent d'apercevoir la ZIP, sans covisibilité possible avec la source.	Classé	Faible	Très faible	16,7
13	23	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE	Dolmen de Saint-Hilaire	Inscrit dans un contexte boisé, il n'y a pas de visibilité possible vers la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	16,6
14	36	CHAILLAC	Eglise Saint-Pierre	La trame bâtie et la masse végétale occultent les visibilitées. Une visibilité lointaine a été identifiée depuis la partie sud du périmètre de protection mais sans covisibilité avec le monument.	Inscrit	Faible	Nulle	16,5
15	87	FROMENTAL	Menhir des Fichades	Le menhir est isolé de la route par du linéaire arboré. Depuis le nord du périmètre de protection, des visibilitées partielles sur la ZIP sont possibles, sans covisibilité possible avec le dolmen.	Classé	Faible	Très faible	16,5

16	23	CROZANT	Ruines du Château de Crozant	Situé sur une avancée, à la confluence de la Creuse et de la Sédelle, les ruines de la forteresse marquent une des plus puissantes place forte de France au Moyen-Age. Ce site pittoresque offre un panorama sur la vallée de la Creuse et a inspiré de nombreux artistes et donna son nom à l'école des peintres impressionnistes de Crozant. Le contexte densément boisé de la vallée de la Creuse, associé au relief de la rive opposée filtrent les visibilitées et il n'y a pas de vue possible sur la ZIP.	Inscrit	Fort	Nulle	16,4
17	23	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	Menhir de la Rebeyrolle	Inséré dans un contexte boisé, il n'y a pas de visibilité possible vers la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	16,3
18	23	CROZANT	Eglise Saint-Etienne	Le contexte bâti et les boisements de la vallée de la Creuse masquent les visibilitées vers la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	16,3
19	87	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Clocher de l'église St-Pierre et St-Paul	La distance, les vallonnements du relief et les différents rideaux d'arbres occultent les visibilitées.	Partiellement Inscrit	Faible	Nulle	16,3
20	23	NAILLAT	Dolmen dit la Pierre Cuberte	Les rideaux arborés masquent les visibilitées sur la ZIP depuis le monument et ses abords. Des vues lointaines ont été identifiées depuis la limite est du périmètre de protection, près de la D44, mais sans covisibilité avec le dolmen.	Classé	Faible	Nulle	16,2
21	87	FROMENTAL	Dolmen de Bagnol	Le dolmen est visible depuis la D1. Depuis cette départementale, un panorama s'ouvre sur la plaine et la ZIP se démarque légèrement au-dessus de l'horizon boisé. Une covisibilité est recensée entre la ZIP et le dolmen.	Classé	Modéré	Faible	16,1
22	87	FROMENTAL	Château de Fromental	Depuis les abords sud du château, le contexte bâti limite les visibilitées. Cependant depuis la rue des lfs, à la sortie nord de Fromental, la ZIP émerge très légèrement au-dessus de l'horizon boisé, dans l'axe de la route. Des vues lointaines semblent également depuis les étages supérieurs du château. Enfin, la ZIP est également visible depuis la limite sud du périmètre de protection mais sans covisibilité avec le monument.	Partiellement Classé	Modéré	Très faible	15,8
23	87	DOMPIERRE-LES-EGLISES	Château de Dompierre	Implanté en bordure d'un petit point d'eau alimenté par la Brame, le contexte boisé empêche les visibilitées vers la ZIP.	Partiellement Inscrit	Faible	Nulle	15,7
24	87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Celle grandmontaine des Bronzeaux	Implantée en bordure du ruisseau du Poux, la distance et les différents rideaux d'arbres empêchent les visibilitées.	Classé	Modéré	Nulle	15,3
25	87	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	Lanterne des morts	La lanterne des morts est implantée au cœur du cimetière, bordée de haies denses. Les haies et le relief masquent les visibilitées vers la ZIP.	Classé	Modéré	Nulle	15,2
26	23	CROZANT	Pont dit Pont Charraud	Enjambant la Sédelle, le pont Charraud est situé au milieu d'une vallée densément boisée. Ce contexte arboré occulte toute visibilité vers la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	14,9
27	36	PARNAC	Eglise Saint-Martin	Depuis le parvis, au sud de l'église, la vue s'ouvre vers les prairies bocagères. La partie supérieure de la ZIP apparaît très légèrement au-dessus de l'horizon boisé. En arrivant à Parnac par le nord-est (D36 et D59) une covisibilité très partielle pourrait être possible entre le clocher de l'église et le haut de la ZIP.	Inscrit	Faible	Très faible	14,8
28	23	CROZANT	Domaine des Places	Le domaine surplombe la vallée de la Creuse. Les différents rideaux d'arbres associés à la distance, empêchent toute visibilité vers la ZIP.	Inscrit	Faible	Nulle	14,6
29	87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Eglise Saint-Léger	Le relief, la végétation arborée du bois de Bouéry et du bocage alentour empêchent les visibilitées vers la ZIP.	Partiellement Classé	Modéré	Nulle	14,5

30	23	SAGNAT	Eglise Saint-Pierre-ès-Liens	Depuis le pied de l'église, la trame bâtie limite les visibilitées. Les covisibilités sont masquées par la végétation et le relief.	Classé	Faible	Nulle	14,2
31	23	SAGNAT	Croix et pierre des morts	La croix et la pierre des morts, situées en face de l'entrée de l'église Saint-Pierre-ès-Liens sont entourées par une trame bâtie occultant les visibilitées. Il n'y a pas de vue possible.	Inscrit	Faible	Nulle	14,1
32	87	SAINT-AMAND-MAGNAZEIX	Chapelle templière de la Buisserie-Rapy	La chapelle est un peu en retrait par rapport à la route. Les rideaux d'arbres successifs et le relief occultent les visibilitées sur la ZIP depuis le monument et son périmètre de protection.	Inscrit	Faible	Nulle	14,0
33	36	CHAILLAC	Maison forte de la Grange Missé	La végétation arbustive le long de la route et les boisements bordant l'Anglin masquent les visibilitées vers la ZIP. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Inscrit	Faible	Nulle	13,9
34	36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Maison de l'Argentier	Le contexte bâti empêche les visibilitées et covisibilités depuis les abords du monument. Quelques vues lointaines en direction de la ZIP peuvent être possibles depuis les étages supérieurs du bâtiment.	Inscrit	Faible	Nulle	13,8
35	36	CHAILLAC	Restes du château de Brosse	Les ruines du château de Brosse sont implantées sur une butte qui surplombe le Bel Rio Rau. Depuis ce point haut, la ZIP pourrait émerger très légèrement autour de la masse végétale.	Inscrit	Modéré	Très faible	13,8
36	36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Eglise Saint-Benoît	Implanté sur un éperon rocheux, l'ensemble formé par le prieuré et l'église Saint-Benoît surplombe le Portefeuille. Cependant le relief de la vallée et les boisements qui recouvrent ses versants occultent toute visibilité.	Classé	Fort	Nulle	13,6
37	36	SAINT-BENOIT-DU-SAULT	Prieuré Saint-Benoît		Inscrit	Fort	Nulle	13,6
38	36	PARNAC	Château de Montgarnaud	Inséré dans un contexte boisé, en bordure du Portefeuille, le château est difficilement visible depuis la route. Le relief et les boisements empêchent les visibilitées.	Inscrit	Modéré	Nulle	13,4
39	23	NOTH	Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul	L'église est implantée sur un point haut, avec une vue lointaine en direction de la ZIP, cependant la végétation empêche les visibilitées sur cette dernière. Depuis la D49, au croisement avec l'entrée sud du bourg, une covisibilité ponctuelle, partielle et furtive pourrait apparaître entre le clocher de l'église et la ZIP.	Inscrit	Modéré	Très faible	13,3
40	23	SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	Dolmen dit la Pierre Folle	Il n'y a pas de visibilité recensée depuis le dolmen. Depuis le sud du périmètre de protection, sur la D74, une visibilité partielle et furtive sur la ZIP est possible sans covisibilité possible avec le dolmen ce dernier étant masqué par de légers reliefs et la végétation arborée.	Inscrit	Faible	Très faible	13,0
41	36	PARNAC	Dolmen de l'Aire-aux-Martres	Le dolmen est localisé à proximité du cours du Portefeuille. La ripisylve bordant le cours d'eau empêche les visibilitées vers la ZIP. La trame bocagère qui couvre les versants masque également les vues depuis le périmètre de protection du monument.	Classé	Faible	Nulle	12,9
42	36	LA CHATRE-LANGLIN	Dolmen de Passe-Bonneau	Le dolmen est situé dans une parcelle cultivée bordée de haies, et est imperceptible depuis la route. Les différents rideaux d'arbres empêchent les visibilitées vers la ZIP.	Classé	Faible	Nulle	12,6
43	36	PARNAC	Dolmen des Gorces ou de Montgarneau	Le dolmen est situé dans une parcelle cultivée bordée de haies. Les différents rideaux d'arbres empêchent les visibilitées.	Classé	Faible	Nulle	12,3

44	36	BEAULIEU	Eglise Saint-Nicolas	Implantée au cœur du bourg de Beaulieu, la trame bâtie empêche les visibilitées. Depuis le nord du périmètre de protection, au niveau de la D29A, la position de surplomb pourrait permettre une covisibilité avec le clocher de l'église, mais les boisements dense de la trame bocagère limitent les visibilitées.	Inscrit	Modéré	Nulle	12,3
45	87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Enceinte quadrilatère	Implantée dans un contexte arboré, les vues lointaines depuis le monument sont impossibles. Sur la partie ouest, les boisements du bois de Bouéry limitent aussi fortement la visibilité. Une vue partielle de la partie haute de la ZIP semble possible depuis la route longeant l'enceinte quadrilatère mais sans covisibilité avec le monument car noyé dans la végétation.	Classé	Faible	Nulle	11,9
46	23	LA CHAPELLE-BALOUÉ	Eglise Notre-Dame de Lorette	Le contexte bâti et les reliefs collinaires à l'ouest du bourg de La Chapelle-Baloue limitent les visibilitées. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	Inscrit	Faible	Nulle	11,5
47	23	LA CHAPELLE-BALOUÉ	Croix de chemin	La croix est implantée au cœur du cimetière à l'écart de l'urbanisation du centre-bourg. Le relief et la végétation empêchent les visibilitées.	Classé	Faible	Nulle	11,1
48	87	CROMAC	Eglise Saint-Sylvain	L'église est implantée dans le centre-bourg de Cromac. La trame bâtie limite les visibilitées sur la ZIP. Le contexte boisé le long de la Benaize empêche les covisibilités avec le clocher de l'église.	Inscrit	Faible	Nulle	10,7
49	87	CROMAC	Domaine du château de Lascroux	Inscrit dans un contexte boisé, en bordure de la Benaize, le château est difficilement visible depuis la route. Le relief et les boisements empêchent les visibilitées.	Inscrit	Faible	Nulle	10,4
50	87	MAILHAC-SUR-BENAIZE	Dolmen dit «la Pierre Levée au bois de Bouéry»	Inscrit dans un contexte du bois de Bouéry, il n'y a pas de visibilité possible.	Classé	Faible	Nulle	10,1
51	23	SAINT-AURICE-LA-SOUTERRAINE	Eglise Saint-Maurice	Depuis la place de la mairie, la ZIP sud émerge partiellement dans l'axe de la D14, au-dessus de l'horizon boisé. Une covisibilité entre l'église et la ZIP est recensée.	Inscrit	Modéré	Faible	9,5

Tableau 3 : Inventaire des monuments historiques dans l'AEE.



Photographie 25 : Menhir des Fichades à Fromental (MH 15).



Photographie 26 : Le château de Fromental (MH 22).



Photographie 27 : Le prieuré des Bronzeaux ou ancienne Celle grandmontaine (MH 24).



Photographie 29 : L'église Saint-Martial à Arnac-la-Poste (MH 18, source : cartesfrances.fr).



Photographie 30 : Les vestiges du château de Brosse et le hameau du même nom (MH 35, source : t4t35.fr).



Photographie 28 : Le dolmen de Bouéry dans son contexte densément boisé (MH 50).



Photographie 31 : Le logis seigneurial et son colombier à Saint-Martin-le-Mault (MH 9, source : cartesfrance.fr).



Photographie 32 : Covisibilité très partielle entre la clocher de l'église de Parnac et la partie supérieure de la ZIP qui apparaît au-dessus de l'horizon (MH 27).

3.2.2.2 Les sites UNESCO

Un site UNESCO est un ensemble de biens présentant une valeur universelle exceptionnelle justifiant ainsi leur inscription sur une liste établie par le comité du patrimoine mondial de l'organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). En tant que patrimoine mondial, ou patrimoine de l'humanité classé par l'UNESCO ces éléments / sites possèdent une protection particulièrement élevée.

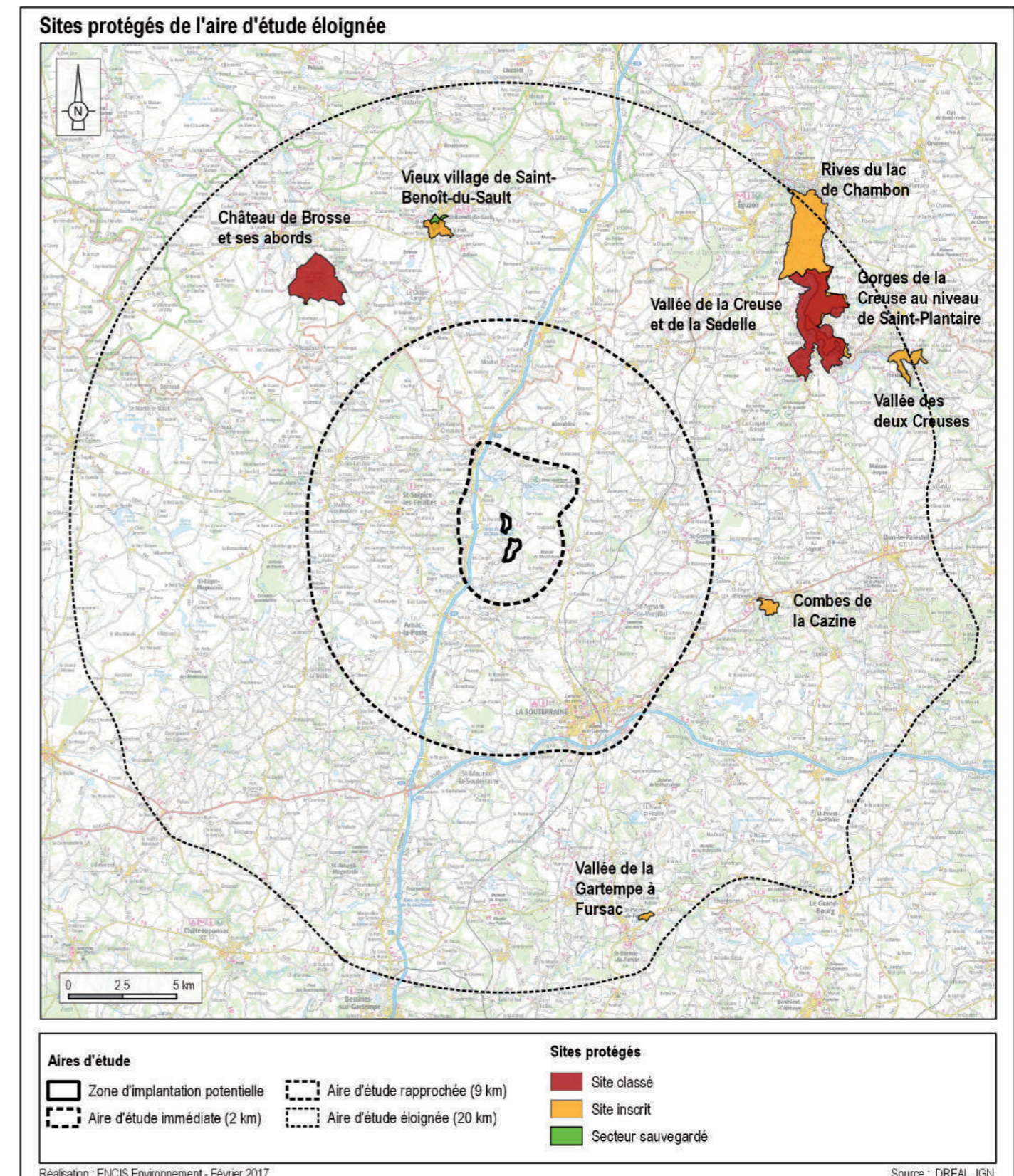
Aucun site UNESCO n'a été recensé dans le périmètre de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.3 Les sites protégés inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits sont des espaces ou des formations naturelles remarquables dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Comme pour les monuments historiques, la loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de protection, l'inscription et le classement (loi du 2 mai 1930, codifié dans les articles L. 341-1 à 22 du Code de l'Environnement français lors de sa création par l'ordonnance du 18 septembre 2000). La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat, et fait partie des missions du ministre de l'écologie. Le classement ou l'inscription justifient un suivi qualitatif, et notamment une autorisation préalable pour tous travaux susceptibles de modifier l'état ou l'apparence du territoire protégé.

Huit sites protégés, dont deux classés et six inscrits, ont été recensés dans l'aire d'étude globale. Ils sont localisés sur la carte ci-contre. On dénombre **six sites naturels** : la vallée des deux Creuses, les rives du lac Chambon, les gorges de la Creuse au niveau de Saint-Plantaire, les vallées de la Creuse et de la Sédelle, la vallée de la Gartempe à Fursac ainsi que les Combes de la Cazine, **un site au patrimoine architectural et paysager** du Château de Brosse et ses abords ainsi qu'**un site de patrimoine architectural religieux et paysager** : le Vieux village de Saint-Benoît-du-Sault. L'ensemble de ces sites se situe dans l'aire d'étude éloignée.

Description des sites protégés présentant des enjeux modérés ou des sensibilités très faibles à minima. L'ensemble des sites protégés est listé et décrit dans le tableau suivant les descriptions.



Carte 13 : Les sites inscrits, classés et les sites patrimoniaux remarquables dans l'AEE.

Site inscrit de la vallée des deux Creuses

Ce site est localisé en limite nord-est de l'AEE. Il concerne la confluence de la Creuse et de la Petite Creuse, au pied d'un éperon où s'est implanté le bourg de Fresselines. Le site est en amont de la queue du plan d'eau créé par le barrage d'Eguzon en service depuis 1926. Ces rivières très différentes l'une de l'autre glissent dans des paysages également très contrastés aux ambiances variées. A la fin du XIX^{ème} siècle, ce paysage a été la source d'inspiration de nombreux peintres dont les impressionnistes Claude Monet ou Armand Guillaumin. Le lien entre les qualités intrinsèques du site et la traduction artistique qui en a été faite par les artistes sont les principales raisons qui ont abouti à la mise en place d'une protection au titre des sites (source : fiche du site inscrit, DREAL Limousin). *L'enjeu est modéré.*

Le caractère très encaissé et boisé de la vallée de la Creuse et de la Petite Creuse ne permet pas de vue en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit. Depuis la partie haute des versants, le bocage joue le rôle de masque visuel et empêche donc d'éventuelles covisibilités. *La sensibilité est nulle.*



Photographie 33 : Vue à proximité de la confluence des deux Creuses (source : tourisme-creuse.com ; j.damase ©).

Site inscrit des rives du lac de Chambon

Le site inscrit du lac de Chambon fait partie d'une série de mesures d'inscription de sites initiées en 1943 avec la protection de la rive droite de la Creuse à Saint-Plantaire faisant face aux ruines de Crozant. Le périmètre prend en compte l'ensemble formé sur les communes de Cuzion, Eguzon et Saint-Plantaire par les rives du lac de Chambon en amont du barrage d'Eguzon. Entre 1943 et 1991, le paysage procède d'une inversion : les coteaux auparavant dévoués à l'agriculture et l'élevage sont maintenant recouverts de boisements. En revanche, les rebords de plateau autrefois occupés par une trame bocagère dense ont été largement déboisés pour la mise en culture des terres. La partie sud semble avoir quelque peu « perdu » des qualités du paysage originel qui avait fait l'objet de son inscription. La partie aval, proche du barrage d'Eguzon, reste préservée et conserve un attrait pittoresque lié à la présence de nombreux éléments naturels. *L'enjeu est modéré.*

Depuis les abords du lac, les vues en direction de la ZIP sont masquées par le relief et la végétation dense qui recouvre les versants, notamment pour les parties nord et sud du périmètre du site inscrit. Quelques visibilités lointaines apparaissent en limite est du site, le long des rebords de plateaux, comme à proximité du village des Bordes (limite sud-est du site inscrit). De très faibles covisibilités entre la ZIP et le site inscrit peuvent également apparaître depuis ces mêmes plateaux mais hors du périmètre de protection. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 34 : Les rives boisées du lac de Chambon dans l'Indre (source : commons.wikimedia.org ; CC).

Site inscrit des gorges de la Creuse au niveau de Saint-Plantaire

Localement, le site inscrit des gorges de la Creuse au niveau de Saint-Plantaire est le premier périmètre à connaître une protection au titre des sites, le 4 janvier 1943. Deux opérations de classement viendront ensuite conforter cette mesure initiale. Le périmètre comprend la rive droite abrupte de la vallée, rocheuse et boisée dans une série de méandres de la rivière ainsi qu'une partie du rebord du plateau (parcelles de friches et de prés, entrecoupées de petits boisements). Repris dans sa quasi intégralité par le périmètre du site classé, le site inscrit permet la prise en compte d'une partie du versant de la vallée de la Creuse en contrebas des hameaux de Beauvais et de La Brousse. *L'enjeu est modéré.*

Le caractère encaissé et très boisé de la vallée de la Creuse dans ce secteur ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le creux de la vallée. Des vues lointaines sont possibles depuis la route menant au hameau des Places (voir "Photographie 33 : Vue à proximité de la confluence des deux Creuses (source : tourisme-creuse.com ; j.damase ©).", page 61ci-dessous). Depuis ce point de vue, la ZIV apparaît assez lointaine au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité est faible.*

Site classé des vallées de la Creuse et de la Sédelle

Le mot Crozant fait référence au château ainsi qu'au village du même nom tout deux perchés sur un éperon rocheux qui domine la confluence des vallées de la Creuse et de la Sédelle. D'un point de vue étymologique, le mot Crozant fait également référence à l'action de l'eau sur la roche, qui a abouti à la formation de ce site de gorges encaissées dans un paysage de bocage vallonné. Ces caractéristiques géomorphologiques sont à l'origine des intérêts variés du site : historique, architectural, paysager, naturel et culturel. Au cours du XX^{ème} siècle, ces attraits ont été sublimés par un groupe d'artistes impressionnistes qui ont, durant cette période, donné naissance à l'école de Crozant. Leur expression picturale a permis de mettre en avant la diversité et la richesse des paysages de la vallée de la Creuse et de la Sédelle élevant le site au niveau d'œuvre d'art façonnée par l'action conjointe de l'homme et des éléments naturels. *L'enjeu est fort.*

Le caractère encaissé et très boisé de la vallée de la Creuse dans ce secteur ne permet aucune vue en direction de la ZIP depuis le creux de la vallée. Quelques vues lointaines semblent possibles depuis la limite est du site classé à proximité des hameaux des Places, Saint-Jallet et Les Bordes. Ces visibilitées en direction de la ZIP restent très lointaines, celle-ci étant masquée au niveau de sa partie inférieure par des boisements et les ondulations du relief. Aucune covisibilité avec l'élément le plus emblématique du site, à savoir le château de Crozant, n'a été recensée. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 35 : Vue en direction de la ZIP depuis les limites est du site inscrit des gorges de la Creuse et du site classé des vallées de la Creuse et de la Sédelle, à proximité du hameau des Places.

Site inscrit de la vallée de la Gartempe en amont de Fursac

A la frontière entre les communes de Saint-Pierre-de-Fursac et Saint-Etienne-de-Fursac, la vallée de la Gartempe devient très encaissée et décrit deux méandres très prononcés. Le parcours de l'eau a donné naissance à de courtes falaises très encaissées dans les parties concaves qui font face à des versants boisés ou à des prairies alluviales ouvertes dans les parties convexes. Ces caractéristiques géomorphologiques conjuguées à la présence d'une végétation de taillis diversifiés de chênes, bouleaux et parsemés de bouquets de houx et de buis a motivé une inscription au titre des sites. *L'enjeu est modéré.*

L'éloignement du site, les effets du relief au nord du site ainsi que la végétation ne permettent aucune vue en direction de la ZIP depuis le périmètre du site et ses abords. Aucune covisibilité n'a été recensée. *La sensibilité du site est nulle.*

Site inscrit du vieux village de Saint-Benoît-du-Sault

Dressée sur un éperon rocheux, la cité de Saint-Benoît-du-Sault se caractérise par son riche passé historique et sa situation dominante sur la vallée du Portefeuille. Le périmètre de protection correspond à l'ensemble architectural comprenant la partie historique du village de Saint-Benoît-du-Sault, le prieuré et l'église qui lui sont rattachés et la vallée du portefeuille dans laquelle ils s'inscrivent. C'est l'adjonction de ces éléments patrimoniaux remarquables installés dans un cadre paysager de grande qualité qui a été à l'origine de cette mesure d'inscription. *L'enjeu est fort.*

Le périmètre de protection est situé dans la partie encaissée de la vallée du Portefeuille depuis laquelle aucune vue en direction de la ZIP n'est possible. Les visibilitées potentielles identifiées au niveau des limites du site inscrit en rebords de plateaux sont masquées par les écrans végétaux de la trame bocagère environnante. *La sensibilité du site est très faible.*

Site classé du château de Brosse et ses abords

Le site du château de Brosse est localisé dans la partie nord-ouest de l'AEE, dans le département de l'Indre. La qualité paysagère du site réside dans la complémentarité entre l'environnement naturel préservé et l'architecture remarquable de l'ancien château. Le bâti traditionnel des fermes et hameau de Brosse viennent compléter l'intérêt patrimonial de l'ensemble. La silhouette de l'ancienne forteresse surplombe l'éperon rocheux de Brosse que l'on devine déjà à quelques kilomètres. La tour de la forteresse est un point d'appel prégnant dans le paysage perceptible depuis de nombreux emplacements. Les chemins et routes qui parcourent le site et certaines de ses limites permettent souvent de percevoir la construction qui s'élève au-dessus des champs cultivés ou des frondaisons des boisements. *L'enjeu est modéré.*

Situé à 211 mètres d'altitude, le site du château de Brosse est situé quelques dizaines de mètres plus bas que l'espace de plateau situé plus au sud. Aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis le château, sa tour ou ses abords. Des vues en direction de la ZIP ont été identifiées depuis la route départementale D29A en limite ouest du site inscrit. D'autres vues sont possibles depuis l'intérieur du périmètre le long du chemin traversant le lieu-dit le Petit Nau et reliant la D29A au hameau de Brosse ainsi qu'aux environs du hameau de la Bussière. Des covisibilités entre la ZIP et la tour du château sont possibles depuis ces points de vues. *La sensibilité du site est faible.*



Photographie 36 : Vue en direction de la ZIP depuis la route reliant la D29A au hameau de Brosse.

Site inscrit des combes de la Cazine

Avant d'aborder le village de Saint-Léger Bridereix, le cours de la Cazine passe par une succession d'accidents rocheux dont les aspects extrêmes variés ont pourvu ce site d'attraits pittoresques. Le parcours de l'eau a créé et continue de façonner les dénivelés successifs entre les blocs de pierre. Ponctuellement, la rivière a creusé des cavités ou donné des aspérités à la roche. Cet enchevêtrement minéral est situé dans un contexte végétal très varié. *L'enjeu est modéré.*

L'étude des visibilitées théoriques a permis d'identifier des vues principalement depuis deux secteurs

du périmètre du site protégé : depuis la limite ouest et depuis la partie la plus élevée du site. Depuis cette dernière localisation, un boisement de conifères masque les vues en direction de l'ouest et donc de la ZIP. Depuis la limite ouest, on arrive à discerner principalement le secteur nord de la ZIP qui apparaît au-dessus de l'horizon boisé. Les boisements proches et lointains masquent la majorité des vues théoriques identifiées préalablement à l'investigation de terrain. Depuis ces points de vue, les covisibilités avec les secteurs les plus emblématiques du site protégé sont inexistantes. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 37 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite ouest du site inscrit des combes de la Cazine.



Photographie 38 : Le caractère très encaissé du site des combes de la Cazine ne permet aucune vue lointaine depuis le centre du périmètre de protection, à proximité de la rivière.

3.2.2.4 Les sites patrimoniaux remarquables

La loi LCAP (loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine) du 07/07/2016 prévoit la mise en place du dispositif des sites patrimoniaux remarquables.

«Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. Peuvent être classés, au même titre, les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur ».

À l'égal de la protection au titre des abords, il s'agit d'une servitude d'utilité publique. Ce nouveau classement se substitue à un certain nombre de dispositifs existants : les secteurs sauvegardés, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP). Tous ces secteurs identifiés comme des sites à enjeux patrimoniaux deviennent de plein droit des sites patrimoniaux remarquables.

Leur protection obéit au même régime que pour les espaces protégés au titre des abords.

On dénombre un site patrimonial remarquable dans le périmètre de l'AEE : le secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault.

Description des sites patrimoniaux remarquables présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles a minima

L'ensemble des sites patrimoniaux remarquables est listé et décrit dans le tableau suivant. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrirons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles a minima.

Le secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault

A partir de 1978, la commune s'est engagée à compléter son patrimoine ancien par des constructions contemporaines de qualité. Pour cela, elle a fait appel à plusieurs architectes et paysagistes qui ont participé à l'extension de la ville en direction du nord-est. La qualité et l'originalité de ces constructions, leur liaison étroite et leur cohérence avec le bourg ancien ont conduit la commission nationale à doter Saint-Benoît-du-Sault d'un secteur sauvegardé qui comprend à la fois le secteur ancien et la partie contemporaine de la commune. *L'enjeu de ce secteur est fort.*

Depuis la partie sud du secteur sauvegardé, les vues en direction de la ZIP sont masquées par le bâti dense du bourg ancien et des extensions de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle. Quelques vues très partielles ont été identifiées en limite nord du périmètre du secteur sauvegardé au niveau de la place du Champ de Foire. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 39 : Une vue très partielle de la ZIP pourra apparaître depuis la place du Champ de foire de Saint-Benoît-du-Sault.

Inventaire des sites protégés de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune(s)	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km
23	FRESSELINES	Vallée des deux Creuses	Aucune visibilité ni covisibilité recensée en raison du caractère encaissé de la vallée, des boisements denses qui recouvrent les versants escarpés et des structures bocagères sur les plateaux adjacents.	Inscrit	Modéré	Nulle	19
23	SAINT-ETIENNE-DE-FURSAC ET SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Vallée de la Gartempe en amont de Fursac	Le caractère très encaissé de la vallée de la Gartempe au niveau du périmètre du site inscrit conjugué à la distance importante ne permet aucune vue en direction de la ZIP ni de covisibilité.	Inscrit	Modéré	Nulle	17,5
23, 36	CUZION, EGUZON-CHANTOME, SAINT-PLANTAIRE	Rives du lac de Chambon	Aucune vue recensée en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit du fait du caractère encaissé de la vallée et de la présence de boisements denses le long des versants. Depuis le plateau à l'est, quelques covisibilités lointaines ont été identifiées depuis la D40, à proximité de l'Aubier ou en limite est du site à proximité du hameau Les Bordes.	Inscrit	Modéré	Très faible	16,7
36	SAINT-PLANTAIRE	Gorges de la Creuse au niveau de Saint-Plantaire	Aucune vue possible en direction de la ZIP depuis le creux de la vallée. Une vue lointaine a été identifiée depuis les abords du hameau des Places au niveau de la limite est du site inscrit. La partie supérieure de la ZIP apparaît de façon lointaine au-dessus de l'horizon boisé.	Inscrit	Modéré	Très faible	16,5
23	CROZANT, SAINT-PLANTAIRE	Vallées de la Creuse et de la Sédelle	Le relief encaissé de la vallée et les boisements denses ne permettent aucune visibilité depuis le périmètre du site classé où sont situés les éléments paysagers et patrimoniaux remarquables tels que les ruines du château de Crozant ou l'église Saint-Etienne. Quelques perceptions possibles en limite est du périmètre, aux abords des hameaux Les Bordes, Saint-Jallet ou Beauvais. La partie supérieure de la ZIP pourra apparaître très furtivement au-dessus de l'horizon boisé depuis ces quelques secteurs très localisés.	Classé	Fort	Très faible	14,8
36	SAINT-BENOÎT-DU-SAULT	Site inscrit de Saint-Benoît-du-Sault	Le caractère encaissé de la vallée du Portefeuille ne ménage aucune vue en direction de la ZIP depuis le périmètre du site inscrit. Les visibilités potentielles en limite de site, au niveau des rebords de plateau, sont masquées par les écrans végétaux du bocage environnant.	Inscrit	Fort	Très faible	13
36	SAINT-BENOÎT-DU-SAULT	Secteur sauvegardé de Saint-Benoît-du-Sault	Une vue très partielle de la ZIP a été identifiée depuis le parking de la place du Champ de foire qui jouxte l'office de tourisme et qui est compris dans le périmètre du secteur sauvegardé. Seule une faible portion de la ZIP apparaît au-dessus des boisements qui couvrent de légers reliefs à l'horizon.	Secteur sauvegardé	Fort	Très faible	13,5
36	CHAILLAC	Site classé du château de Brosse et ses abords	Des vues sur la partie supérieure de la ZIP émergeant au-dessus de l'horizon boisé sont possibles quelques secteurs localisés sur la partie est et ouest du périmètre du site inscrit. Depuis certaines de ces vues, une covisibilité entre la ZIP et la tour ruinée du château de Brosse sera également possible.	Classé	Modéré	Faible	12,2
23	COLONDANNES ET SAINT-LÉGER-BRIDEREIX	Site inscrit des combes de la Cazine	Des vues lointaines sont possible depuis l'espace de landes qui occupe la partie sommitale du coteau. En direction de la ZIP, ces vues sont masquée par un boisement dense de conifères. Des vues en direction de la ZIP sont possible depuis la limite ouest du site, au niveau de la D49 près d'une des entrée du site. Ces vues restent très lointaines et une partie de la ZIP est dissimulée derrière quelques boisements lointains.	Inscrit	Modéré	Très faible	11,3

Tableau 4 : Inventaire des sites protégés et sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude éloignée.

3.2.2.5 Les sites emblématiques

En dehors des grands ensembles protégés (sites inscrits ou classés, sites patrimoniaux remarquables, UNESCO, monuments historiques, parcs nationaux, etc.), le territoire d'étude comprend des grands ensembles paysagers et des éléments de patrimoine bâti présentant une notoriété ou une qualité malgré tout remarquable. Ce sont des « Paysages emblématiques » ou du « patrimoine bâti inventorié ».

Les sites emblématiques du Limousin ont été définis et inventoriés dans les années 80 à l'initiative de la DRAE (Direction Régionale de l'Architecture et de l'Environnement, actuelle DREAL). Ces sites emblématiques ont été repris dans le cadre de l'Atlas Paysager du Limousin.

Les paysages emblématiques doivent leur caractère :

- soit à une accumulation de valeurs paysagères clés (cours d'eau torrentueux, chaos rocheux, architecture vernaculaire, alignement d'arbres, cascade ...)
- soit à une valeur paysagère unique intrinsèque telle qu'un bocage géométrique, un château et son parc, des gorges encaissées, un point de vue sur un paysage pittoresque.

Il s'agit d'espaces qui constituent le patrimoine paysager du Limousin. D'après l'Atlas Paysager, ils méritent qu'on leur prête une attention particulière et ils servent de support pour la mise en place de protection de sites

Un inventaire des arbres remarquables a également été réalisé par la DREAL Limousin. Un livre a ensuite été publié en 2011 avec pour vocation « de sensibiliser l'opinion à la protection de l'arbre en tant que monument naturel au titre de la biodiversité et du maintien des paysages ». A l'échelle de l'AEE, il n'y a pas d'enjeu avec les arbres recensés.

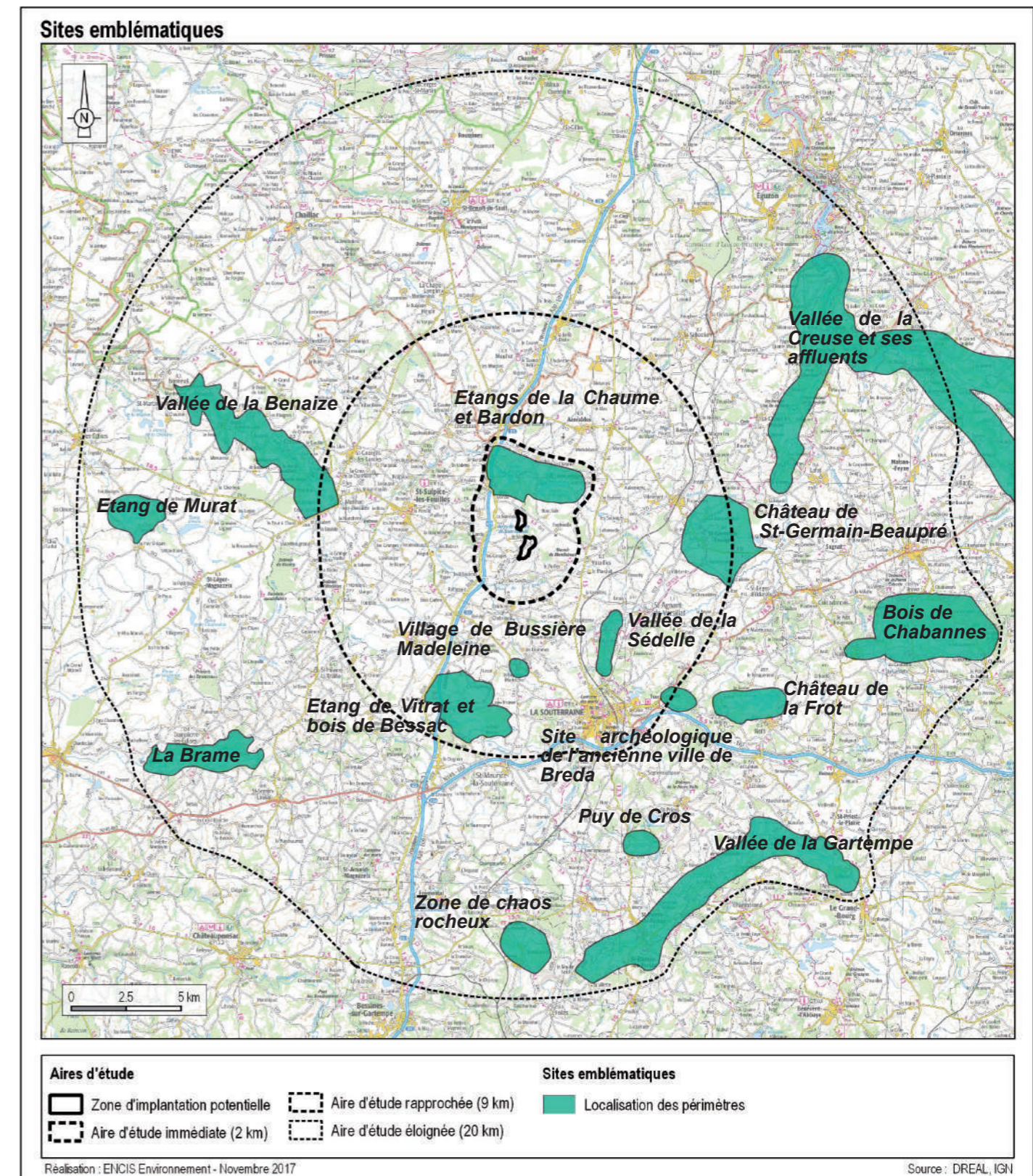
Description des sites emblématiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

Neuf sites emblématiques ont été recensés dans l'AEE (cf. carte ci-contre et tableau page suivante). L'ensemble des sites emblématiques est listé et décrit dans le tableau suivant les descriptions. Néanmoins dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux forts et ceux présentant des sensibilités faibles à minima.

Vallée de la Gartempe de Grand-Bourg (23) à Folles (87)

Cette portion de la vallée de la Gartempe traverse le plateau de Bénévent-l'Abbaye. Elle est peu encaissée et traverse des paysages au caractère bocager. Le périmètre qui se répartit sur 7 communes prend en compte le site inscrit de la vallée de la Gartempe à Fursac. *L'enjeu est modéré.*

Même peu prononcé, le relief en creux de la vallée limite fortement la visibilité en direction de la ZIP. Quelques vues sont possibles depuis la D42, au sud de Saint-Etienne et Saint-Pierre de-Fursac. La ZIP apparaît au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité est très faible.*



Carte 14 : Sites emblématiques de l'AEE.



Photographie 40 : Une vue très partielle de la ZIP peut apparaître depuis le versant exposé nord de la vallée de la Gartempe à proximité de Saint-Etienne-de-Fursac (site emblématique de la vallée de la Gartempe).

Bois de Chabannes

Ce site emblématique s'inscrit dans la terminaison nord de l'unité paysagère des monts de Guéret. Il offre quelques points de vues intéressants sur le paysage de bocage en particulier en direction du nord. L'urbanisation récente a gagné quelques rebords paysagers afin de bénéficier de ces panoramas sur le paysage. *L'enjeu est modéré.*

La majorité des visibilitées identifiées en direction de la ZIP sont en réalité masquées par les boisements denses qui recouvrent ces monts. Quelques vues furtives apparaissent depuis les routes départementales 5 et 44. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 41 : Une vue furtive en direction de la ZIP apparaît au niveau de la D5, depuis la limite nord du site emblématique du bois de Chabannes (source de l'image : Google Street View).

La vallée de la Brame

Dans ce secteur, la vallée de la Brame devient plus encaissée et le cours de la rivière se fait plus sinueux. Le périmètre du site emblématique prend également en compte le château de Dompierre inscrit aux monuments historiques. *L'enjeu est modéré.*

Le caractère encaissé de la vallée ne permet pas de vue en direction de la ZIP depuis l'intérieur du périmètre. La végétation qui accompagne les versants limite également les visibilitées. Quelques perspectives lointaines sont possibles depuis le versant sud mais hors périmètre du site emblématique impliquant quelques covisibilités. *La sensibilité est très faible.*

La vallée de la Creuse et ses affluents.

Le périmètre du site emblématique reprend ceux du site inscrit et de la vallée des deux Creuses, du site classé des gorges de la Creuse et du site inscrit de la vallée de la Creuse à Saint-Plantaire. Dans le périmètre d'étude, il comprend une extension importante vers le sud-ouest en direction de La Chapelle-Baloue et de Lafat. *L'enjeu est modéré.*

La présence de légers reliefs à l'ouest limite les vues en direction de la ZIP depuis le secteur sud-ouest. Quelques vues lointaines en direction de l'ouest et de la ZIP ont été identifiées depuis le rebord de plateau situé en limite est du site emblématique. Depuis un point de vue situé à proximité du hameau Les Places, la partie supérieure de la ZIP apparaît au-dessus de l'horizon boisé. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 42 : Covisibilité partielle entre la ZIP et le site emblématique de la vallée de la Brame depuis les abords de la D45.



Photographie 43 : Vue en direction de la ZIP depuis la limite est du site emblématique de la vallée de la Creuse et ses affluents, au niveau du lieu-dit « Les Places ».

Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune(s)	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km
87	FOLLES, FROMENTAL	Zone de chaos rocheux	Des rochers sont disséminés au sein de ce site emblématique. Certains émergent des prairies mais la plupart sont masqués par la végétation. Un chaos rocheux est bien visible au niveau du hameau de Montjourde, bâti sur la roche. Ces rochers ne font l'objet d'aucune signalisation ni communication et ne sont pas mis en valeur. Ces chaos rocheux sont caractéristiques des paysages des Monts d'Ambazac. Une visibilité sur la ZIP pourrait apparaître depuis la D63, au nord de Montjourde : cette visibilité demeure très discrète et la ZIP émerge très faiblement au-dessus du relief boisé.	-	Modéré	Très faible	16,4
87	LUSSAC-LES-EGLISES ET SAINT-LÉGER-MAGNAZEIX	Étang de Murat	Ce plan d'eau artificiel a été établi sur le cours de l'Asse. Il s'agit d'un des plus grands et des plus anciens du département de la Haute-Vienne. D'une superficie de 30 hectares, il est connu pour son intérêt ornithologique : un sentier et un observatoire ornithologique ont été aménagés afin de permettre l'observation des oiseaux. La situation en légère dépression limite les visibilités. Aussi les structures bocagères empêchent toute visibilité sur la ZIP.	-	Modéré	Nulle	15,9
87 et 23	SAINT-PRIEST-LA-PLAINE, LE GRAND-BOURG, LIZIÈRES, SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE, CHAMBORAND, FURSAC, FOLLES	Vallée de la Gartempe de Grand Bourg (23) à Folles (87)	Cette portion de la vallée de la Gartempe traverse le plateau de Bénévent-l'Abbaye. Elle est peu encaissée et traverse des paysages au caractère bocager. Les légères ondulations du paysage offrent quelques vues lointaines mais le bocage et la distance empêchent les visibilités vers la ZIP. Il n'y a pas de covisibilité recensée.	-	Modéré	Très faible	15,7
23	BUSSIÈRE-DUNOISE, SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS, DUN-LE-PASTEL, NAILLAT	Bois de Chabannes, points de vue panoramiques	Le bois de Chabannes offre des points de vue sur la campagne environnante. Depuis l'intérieur du bois, la masse végétale limite les visibilités. La ZIP apparaît furtivement depuis la D5 en arrivant à Chabannes par le sud et depuis la D44 à un virage, au niveau de Puy Brevier.	-	Modéré	Très faible	14,8
87	DOMPIERRE-LES-EGLISES, SAINT-SORNIN-LEULAC	La Brame	Portion de la Brame au caractère sinueux et encaissé. Depuis le site il n'y a pas de vue possible étant donné la végétation et le relief. En revanche, en bordure de site et en arrivant par le sud depuis la D45, une vue lointaine est possible, mais la ZIP est quasiment imperceptible masquée par les structures arborées.	-	Modéré	Très faible	14,5
23	FURSAC, SAINT-PRIEST-LA-FEUILLE	Puy de Cros, vue panoramique vers le sud	Colline du plateau de Bénévent-l'Abbaye culminant à 401 m. Elle offre une vue remarquable vers le sud. Vers le nord, les vues sont bloquées par la végétation arborée. Malgré la position de point haut, il n'y a pas de visibilité sur la ZIP étant donné le relief et la végétation.	-	Modéré	Nulle	13,3
23 et 36	FRESSELINES, MAISON-FEYNE, CROZANT, SAINT-PLANTAIRE, EGUZON-CHANTÔME, LA CHAPELLE-BALOUÉ, LAFAT	Vallée de la Creuse et affluents	La partie du site emblématique intégré dans le périmètre d'étude concerne une partie des gorges de la Creuse, là où le cours de la rivière entaille profondément le plateau, ainsi que la vallée de la Sédelle. L'encaissement associé aux boisements limite fortement les visibilités vers la ZIP. Quelques vues partielles et lointaines ont été identifiées depuis les rebords de plateaux en limite est.	-	Modéré	Très faible	11,1
23	NOTH	Château de la Fot, étang de la Grande Cazine	Le château de la Fot a été transformé en «hôtel de luxe». L'étang est dédié à la pêche. Inscrit dans une légère dépression, aucune visibilité ou covisibilité n'est possible depuis le site emblématique.	-	Modéré	Nulle	10,6
23	NOTH, LA SOUTERRAINE ET SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT	Site archéologique de l'ancienne ville de Breda, mottes féodales et restes du donjon du château de Bridiers	Ce site datant de l'époque médiévale comporte les vestiges d'une construction fortifiée implantée sur une motte. Il ne subsiste du château fort que des restes de remparts, où l'on distingue les anciennes tours rondes de défense, ainsi que le donjon accessible au public qui sert de décors à la Fresque Historique de Bridiers en été - vue panoramique depuis le sommet de la tour (MH n°55) qui culmine à 30 mètres de haut, des visibilités sont possibles. Depuis l'ensemble du site, les différents bosquets empêchent les vues.	-	Modéré	Très faible	8,7

Tableau 5 : Inventaire des sites emblématiques de l'aire d'étude éloignée.

3.2.3 Le contexte touristique

Activité en lien direct avec les paysages et le patrimoine, le tourisme et l'usage récréatif des lieux doit être étudié afin de comprendre et de lister les lieux et espaces qui bénéficient d'une plus grande fréquentation.

Cet inventaire doit être fait à double titre :

- Dans un premier temps, pour déterminer les perceptions sociales et l'attraction des lieux déjà reconnus par une protection et un inventaire (monument historique, patrimoine UNESCO, site emblématique, etc.)
- et pour inventorier des lieux qui, même s'ils ne bénéficient pas de protection ou de reconnaissance spécifique, sont attractifs pour des observateurs potentiels du paysage.

Cet inventaire permet de retrouver, en plus du patrimoine répertorié et protégé qui attire de nombreux touristes, différents sites et circuits touristiques dans l'aire d'étude globale.

3.2.3.1 Description générale

Les sites touristiques les plus importants de l'AEE sont en majorité des sites naturels. Dans les départements de la Creuse et de la Haute-Vienne, les Agences Départementales du Tourisme mettent souvent en avant les activités touristiques liées au loisirs et sports de pleine nature. L'évasion et le repos dans un environnement naturel préservé sont au cœur de leur stratégie de communication.

Les sites les plus reconnus du périmètre d'étude se concentrent **dans la vallée de la Creuse et de ses affluents**. A la fin du XIX^{ème} et au début du XX^{ème}, les peintres impressionnistes ont largement contribué à la reconnaissance des paysages de cette vallée. De nombreux sites touristiques situés dans ce secteur sont liés à cette histoire. La construction du barrage d'Eguzon, qui débute en 1922 suivi de sa mise en service en 1926, marque un tournant. Une partie de la vallée la plus emblématique se trouve recouverte par les eaux de la retenue du barrage. Néanmoins, les rives du lac d'Eguzon, ainsi formées constituent jusqu'à aujourd'hui un site de loisirs balnéaire qui reste toujours fréquenté. Un autre lieu touristique notable est celui du **vieux village de Saint-Benoît-du-Sault rattaché à l'église et l'ancien prieuré** qui s'inscrivent dans la vallée du Portefeuille, au sud de l'Indre. Dans ce secteur, cet ensemble architectural et urbain remarquable s'articule avec d'autres sites touristiques tels que le moulin de Seillant ou le château de Brosse par le biais du circuit de grande randonnée de pays de la Brenne.

On recense également de **nombreux sites naturels, jardins et activités de plein air qui s'articulent autour des cours d'eau et des étangs** dans les nombreuses vallées de l'AEE, ainsi que des **chemins de grande randonnée** qui permettent de découvrir les paysages du secteur. Quelques **musées** complètent l'offre touristique et culturelle.

3.2.3.2 Description des sites touristiques présentant des enjeux forts ou des sensibilités faibles à minima

L'ensemble des sites touristiques est listé et décrit dans les tableaux pages suivantes. Néanmoins, dans ce chapitre, nous décrivons plus précisément les éléments présentant des enjeux fort ou les éléments à sensibilité faible à minima (aucun dans cette aire d'étude).

Notons que l'ancienne forteresse médiévale de Crozant est également un site patrimonial protégé au titre des monuments historiques. Sa description et sa sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur sont étudiées au chapitre 3.2.2.1. *Pour rappel, ce site présente un enjeu fort, et sa sensibilité est nulle*. Le village remarquable de Saint-Benoît-du-Sault est aussi protégé au titre des sites, il est identifié comme site patrimonial remarquable et comporte deux monuments historiques classés. Sa description et sa sensibilité vis-à-vis d'un projet de grande hauteur sont étudiées au chapitre 3.2.2.1. *Pour rappel, ce site présente un enjeu fort et sa sensibilité est très faible*.

Parmi les autres sites de l'aire d'étude éloignée, deux présentent un enjeu fort.

Fougères et le rocher de la Fileuse

Les falaises abruptes du rocher de la fileuse offrent une vue panoramique sur le confluent de la Creuse et de la Sédelle et sur la forteresse de Crozant. Lieu historique lié aux peintres de l'Ecole de Crozant, le rocher de la fileuse est également pratiqué par les amateurs d'escalades et les randonneurs puisque le site est localisé sur le parcours du GR654 et GR de pays Val de Creuse. *Compte tenu de sa fréquentation et de sa reconnaissance institutionnelle, ce site présente un enjeu fort*.



Photographie 44 : Vue sur la confluence de la Creuse et de la Sédelle et sur le château de Crozant depuis le rocher de la Fileuse (source : www.berryprovince.com).

Depuis ce secteur, le relief et les boisements qui recouvrent les versants de la vallée de la Creuse ne permet pas de vues en direction de la ZIP. Quelques visibilitées lointaines sont possibles depuis les rebords de plateaux mais sans covisibilité possible avec les éléments bâti ou paysagers emblématiques de la vallée. *La sensibilité est nulle.*

Les itinéraires de découverte

L'AEE est traversée par un chemin de Grande Randonnée (GR) et deux chemins de Grande Randonnée de Pays (GRP).

Le GR 654

Le GR 654 suit un des itinéraires du chemin vers Saint-Jacques de Compostelle. Il emprunte la voie de Vézelay et relie la Belgique au sud-ouest de la France. Dans le périmètre d'étude, il traverse l'AEE du nord-est vers le sud-est en passant par La Souterraine et Crozant. Il permet de connecter les sites les plus emblématiques du périmètre d'étude qui sont également les lieux touristiques les plus fréquentés avec la vallée de la Creuse et la ville de la Souterraine. *L'enjeu est modéré à fort.*

Dans la vallée de la Creuse, les vues en direction de la ZIP sont limitées par le relief encaissé et les boisements qui accompagnent les versants. Quelques visibilitées apparaissent au sud du tracé mais restent limitées par la présence de la trame bocagère. *La sensibilité est très faible.*

Le GRP de la Brenne

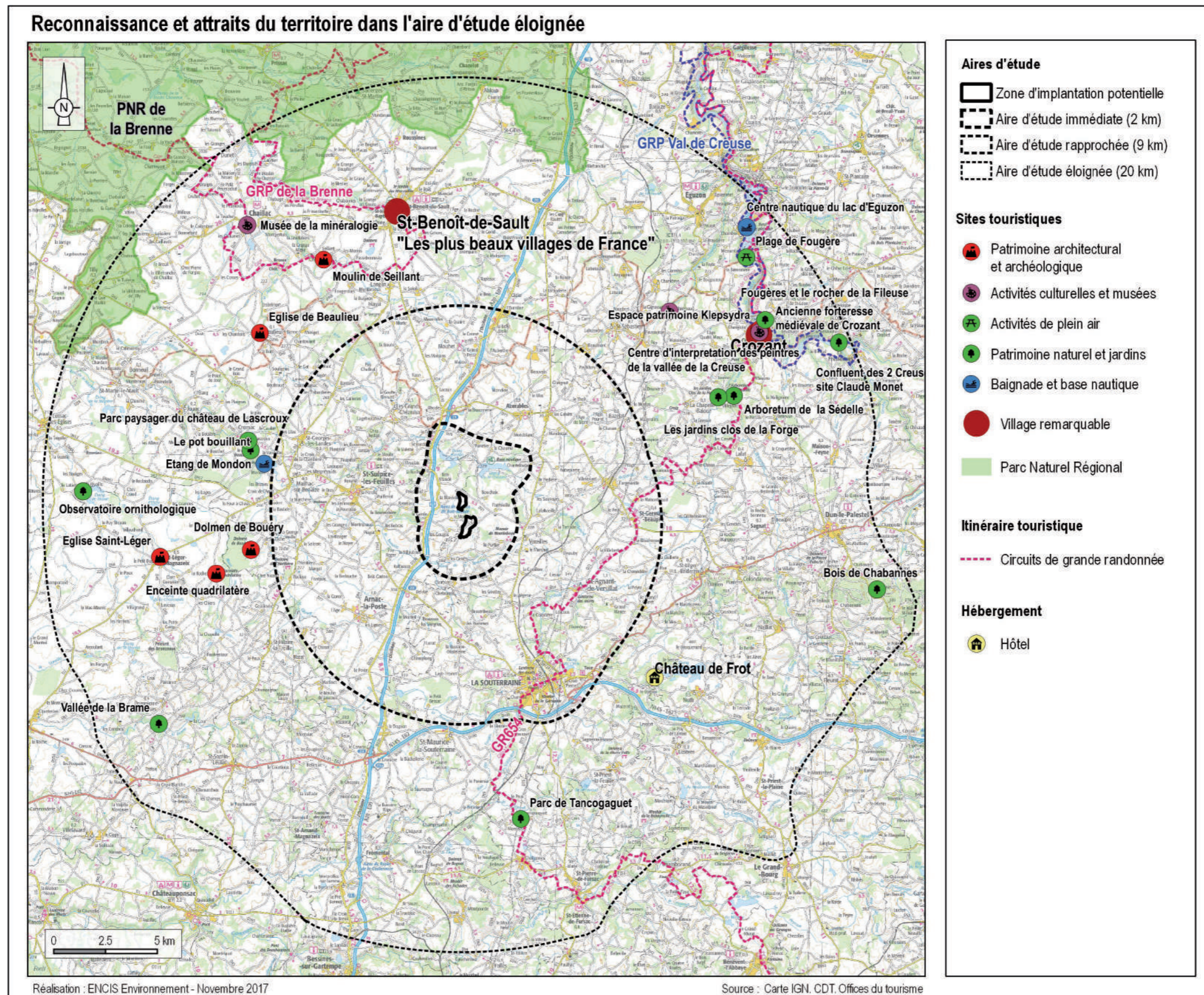
Le GRP de la Brenne fait le tour du Parc Naturel Régional de la Brenne en sept circuits. Le circuit concerné par l'AEE traverse Saint-Benoît-du-Sault, l'un des Plus Beaux Villages de France, et passe à proximité de La Châtre-Langlin, Chaillac ainsi que le site classé du château de Brosse et ses abords. Il emprunte successivement des collines et des vallées. *L'enjeu est modéré.*

Le paysage de bocage au relief peu marqué ne permet que très peu de vues lointaines en direction de la ZIP. Quelques visibilitées sur la ZIP ont été identifiées depuis la portion de parcours située la plus à l'ouest, au nord de Chaillac. D'autres vues ponctuelles peuvent apparaître le long du parcours comme dans le périmètre du site classé du château de Brosse ainsi qu'au croisement avec la D1. La plupart du temps, les visibilitées sont filtrées par la végétation de la trame bocagère. *La sensibilité est très faible.*

Le GRP du Val de Creuse

Ce circuit de randonnée permet de découvrir les paysages emblématiques de la vallée des peintres ainsi que les sites naturels préservés de la vallée de la Creuse. Il croise ou se confond parfois avec le tracé du GR 654 qui longe également la vallée. *L'enjeu est fort.*

Son tracé suit généralement au plus près le lit de la rivière ou les rives du lac d'Eguzon pour la partie en amont du barrage. Depuis ce secteur, le creusement de la vallée et la végétation ne permettent pas de vues lointaines en direction de la ZIP. *La sensibilité est nulle.*



Carte 15 : Reconnaissance et attrait du territoire dans l'AEE.

Inventaire des sites touristiques et remarquables de l'aire d'étude éloignée							
Départ.	Commune	Nom	Commentaire	Protection	Enjeu	Sensibilité	Distance à la ZIP en km
23	DUN-LE-PALESTEL, SAINT-SULPICE-LE-DUNOIS, NAILLAT	Bois de Chabannes	Voir site emblématique du bois de Chabannes, points de vue panoramiques	-	Faible	Très faible	19,6
23	FRESSELINES	Confluent des 2 Creuses - site Claude Monet	Voir le site inscrit de la vallée des Deux Creuses	Site inscrit	Modéré	Nulle	19,4
36	EGUZON-CHANTÔME	Centre nautique du lac d'Eguzon	Base nautique. Le contexte encaissé empêche toute visibilité.	Site inscrit, site classé	Modéré	Nulle	18,7
87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Observatoire ornithologique	Voir site emblématique de l'étang de Murat	Site emblématique	Modéré	Nulle	18,1
36	SAINT-PLANTAIRE	Plage de Fougère	Situé sur les rives du lac d'Eguzon, la plage de Fougères offre un site de baignade et une base nautique dans un cadre naturel préservé. L'encaissement de la vallée occulte toute visibilité sur la ZIP.	Site inscrit, site classé, site emblématique	Modéré	Nulle	17,7
87	DOMPIERRE-LES-EGLISES, SAINT-SORNIN-LEULAC	Vallée de la Brame	Voir site emblématique de la Brame	Site emblématique	Faible	Très faible	17,1
36	SAINT-PLANTAIRE	Fougères et le rocher de la Fileuse	Les falaises abruptes du rocher de la fileuse offrent une vue panoramique sur le confluent de la Creuse et de la Sédelle et sur la forteresse de Crozant. Lieu historique lié aux peintres de l'Ecole de Crozant, le rocher de la fileuse est également pratiqué par les amateurs d'escalades et les randonneurs puisque le site est localisé sur le parcours du GR de pays Val de Creuse.	Site inscrit, site classé, site emblématique	Fort	Nulle	16,7
36	CHAILLAC	Musée de la minéralogie	Ce musée aménagé dans une ferme abrite une collection de minéraux issus de la région. La trame bâtie empêche toute visibilité.	-	Très faible	Nulle	16,4
36	CROZANT	Ancienne forteresse médiévale de Crozant	Situé sur une avancée, à la confluence de la Creuse et de la Sédelle, les ruines de la forteresse marquent une des plus puissantes place forte de France au Moyen-Age. Ce site pittoresque offre un panorama sur la vallée de la Creuse qui a inspiré de nombreux artistes et donna son nom à l'école des peintres impressionnistes de Crozant. Le contexte densément boisé de la vallée de la Creuse, associé au relief de la rive opposée filtrent les visibilités et il n'y a pas de vue possible sur la ZIP.	MH inscrit	Fort	Nulle	16,3
23	CROZANT	Centre d'interprétation des peintres de la vallée de la Creuse	L'ancien hôtel Lépinat a été réhabilité en un centre d'interprétation des peintres de l'Ecole de Crozant. Ce lieu accueillit les peintres en séjour dans la vallée de la Creuse entre 1830 et 1930. Le contexte bâti masque toute visibilité et covisibilité.	-	Modéré	Nulle	16,2
87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Eglise Saint-Léger	Le relief, la végétation arborée du bois de Bouéry et du bocage alentour empêchent les visibilités vers la ZIP.	MH partiellement classé	Faible	Nulle	14,4
23	SAINT-PIERRE-DE-FURSAC	Parc de Tancognaguet	Propriété familiale présentant plusieurs aspects de jardins créés dans un esprit sauvage s'accordant avec la campagne environnante. Ce parc a été créé par des artistes pour accueillir des expositions culturelles. La masse végétale et le relief occultent toute visibilité.	-	Faible	Nulle	13,9

36	EGUZON, PARNAC, BAZAIGES	La vallée de l'Abloux	Le long de l'Abloux, les restes d'un ancien prieuré et d'une fontaine ainsi que de nombreux moulins rénovés et maintenus dans leur style d'origine sont visibles. L'encaissement et la ripisylve des rives empêchent les visibilitées vers la ZIP.	-	Faible	Nulle	13,8
36	Saint-Benoît de Sault	Saint-Benoît de Sault "les plus beaux villages de France"	Labellisé comme un des «Plus Beaux villages de France», cette cité est qualifiée de «Mont-Saint-Michel du Berry». Elle bénéficie d'un riche patrimoine architectural, environnemental et artistique. Elle est connue pour son prieuré qui surplombe la rivière et pour ses ruelles médiévales. Aucune vue lointaine n'est possible depuis le prieuré, en raison de sa situation en fond de vallée. La densité du bâti ne permet pas de vues lointaines depuis les rues du village. Des fenêtres restent possibles depuis le nord du bourg.	PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), Site inscrit	Fort	Très faible	13,8
23	CROZANT	Arboretum de la Sédelle	Il s'agit d'un arboretum classé "jardin remarquable". Ce label, attribué par le ministère de la Culture, distingue des jardins et des parcs, présentant un intérêt culturel, esthétique, historique ou botanique. Implanté dans un contexte boisé, il n'y a pas de visibilité ni de covisibilité avec la ZIP.	-	Faible	Nulle	13,8
23	CROZANT	Espace patrimoine Klepsydra	Espace muséographique qui explique sur 2000 ans, l'histoire d'un village au travers de panneaux explicatifs et d'objets associés à chaque période. Ce musée est isolé des vues vers la ZIP par le relief boisé et le bâti.	-	Faible	Nulle	13,3
23	CROZANT	Les jardins clos de la Forge	Succession de huit clos intimistes aux atmosphères différentes, plantés autour d'une ancienne forge du XIX ^{ème} siècle. L'écrin paysager formé par ces jardins filtre toute visibilité vers la ZIP.	-	Très faible	Nulle	13,1
36	CHAILLAC	Moulin de Seillant	Le moulin est situé en bordure de l'Anglin. Il s'agit d'un élément emblématique du patrimoine naturel et architectural local et mis en avant par l'office du tourisme de Berry Province. Son implantation intimiste en contexte boisé empêche toute visibilité vers la ZIP.	-	Modéré	Nulle	13,0
36	BEAULIEU	Eglise de Beaulieu	Implantée au cœur du bourg de Beaulieu, la trame bâtie empêche les visibilitées. Depuis le nord du périmètre de protection, au niveau de la D29A, la position de surplomb pourrait permettre une covisibilité avec le clocher de l'église, mais les boisements denses de la trame bocagère limitent les visibilitées.	MH inscrit	Modéré	Nulle	12,3
87	SAINT-LEGER-MAGNAZEIX	Enceinte quadrilatère	Il s'agit d'un ensemble fortifié datant du Moyen Age et d'un site archéologique datant de l'Antiquité. Les vestiges sont situés dans un bois et restent peu visibles, ensevelis sous une épaisse végétation, voire dans le sous-sol. Un chemin de randonnée passe le long du site. On peut donc en déduire que ce secteur est fréquenté par des promeneurs, qui longent ce vestige.	MH classé	Faible	Nulle	11,8
87	CROMAC	Parc paysager du château de Lascroux	Le château et son domaine sont situés sur un éperon rocheux surplombant la vallée de la Benaize. Malgré cette situation dominante, les vues sont limitées par les versants boisés de la vallée. Aucune covisibilité n'est possible en raison de l'importance de la végétation.	MH inscrit	Faible	Nulle	10,4
87	CROMAC	Le pot bouillant	Le Pot Bouillant résulte d'une petite chute d'eau sur le cours de la Benaize, au cours encaissé et tumultueux à proximité du bourg de Cromac. Ces éléments sont reconnus localement et signalés dans les offices de tourisme. Ils sont assez rares dans ce secteur mais plutôt courants en Haute-Vienne. Etant donné leur situation dans un vallon encaissé, aucune vue en direction de la ZIP n'est possible depuis leur localisation.	-	Modéré	Nulle	10,2
87	MAILHAC-SUR-BENAIZE	Dolmen de Bouéry	Inscrit dans le bois de Bouéry, il n'y a pas de visibilité possible.	MH classé	Faible	Nulle	10,1

87	MAILHAC-SUR-BENAIZE	Etang de Mondon	Cet étang de 15 ha est situé sur le cours de la Benaize, à proximité de Cromac. Il est bordé par un camping proposant de nombreux loisirs (bassin aqualudique, jeux pour enfants, tennis, pétanque, volley, mini-golf...). L'étang est dédié à la pêche. Il s'agit donc d'un site fréquenté, principalement en été par les campeurs et durant la saison de pêche, ainsi que par des promeneurs le reste de l'année. C'est un site de loisirs important pour la communes et celles environnantes, car il n'en existe pas d'autre à proximité. Le ponton est orienté vers la ZIP mais la végétation des rives associée au relief légèrement encaissé occultent les visibilitées.	Site emblématique	Modéré	Nulle	9,4
36	TILLY, LIGNAC, SACIERGE-SAINT-MARTIN, PRISSAC, SAINT-CIVRAN, CHAZELET, VIGNOUX	PNR de la Brenne	Une petite portion de l'AEE est concernée par le Parc Naturel Régional de la Brenne. Ce dernier est né d'une prise de conscience de la nécessité de sauvegarder une zone humide d'importance internationale. Le périmètre ici concerné correspond aux limites administratives des communes les plus au sud. Les étangs de la Brenne, qui constituent le principal intérêt du PNR et le secteur le plus fréquenté, se trouvent beaucoup plus au nord.	-	Faible	Très faible	17,3
36	CHAILLAC, ROUSSINES, PARNAC	GRP de la Brenne	Le paysage de bocage au relief peu marqué ne permet que très peu de vues lointaines en direction de la ZIP. Quelques vues ponctuelles sont possibles depuis la D53, sur l'interfluve séparant les vallées de l'Allemette et l'Anglin.	-	Modéré	Très faible	11,1
36 et 23	BARAIZE, CUZION, EGUZON-CHANTOME, CROZANT, SAINT-PLANTAIRE	GRP Val de Creuse	Le circuit de randonnée de pays du val de Creuse permet de relier de nombreux éléments patrimoniaux emblématiques de la vallée de la Creuse. Il est pratiqué par de nombreux touristes et visiteurs, en particulier lors de la période estivale. Néanmoins, son tracé s'écarte peu de la rivière et les vues s'orientent essentiellement en direction de la vallée. Les vues lointaines sont masquées par le relief et les écrans de végétation. Aucune visibilité en direction de la ZIP n'a été identifiée depuis son tracé.	SC des vallées de la Creuse et de La Sédelle, SI des gorges de la Creuse au niveau de St Plantaire, SI des rives du lac Chambon, SI vallée des deux Creuses	Fort	Nulle	16,0
23	LA SOUTERRAINE, CROZANT	GR 654	Lors du passage par la Basse Marche, la ZIP est quasiment imperceptible en raison de la topographie vallonnée et des structures végétales nombreuses. Au nord-est de l'AEE, les paysages densément boisés ne permettent pas de vue lointaines et les visibilitées sont arrêtées par les structures végétales.	-	Modéré	Très faible	4,7

Tableau 6 : Inventaire des sites touristiques de l'aire d'étude éloignée.

3.3 Les enjeux et sensibilités de l'aire rapprochée

L'échelle rapprochée est l'aire d'étude du projet de composition paysagère, le futur parc éolien s'y inscrira en globalité dans le paysage. Pour construire un projet cohérent, nous définirons préalablement les structures paysagères qui composent le territoire, les perceptions visuelles sensibles depuis les lieux de vie et les axes de circulation principaux et nous décrirons les éléments patrimoniaux, emblématiques et touristiques de cet espace.

L'aire d'étude rapprochée (AER) pertinente pour cette analyse est de 9 km autour de la ZIP.

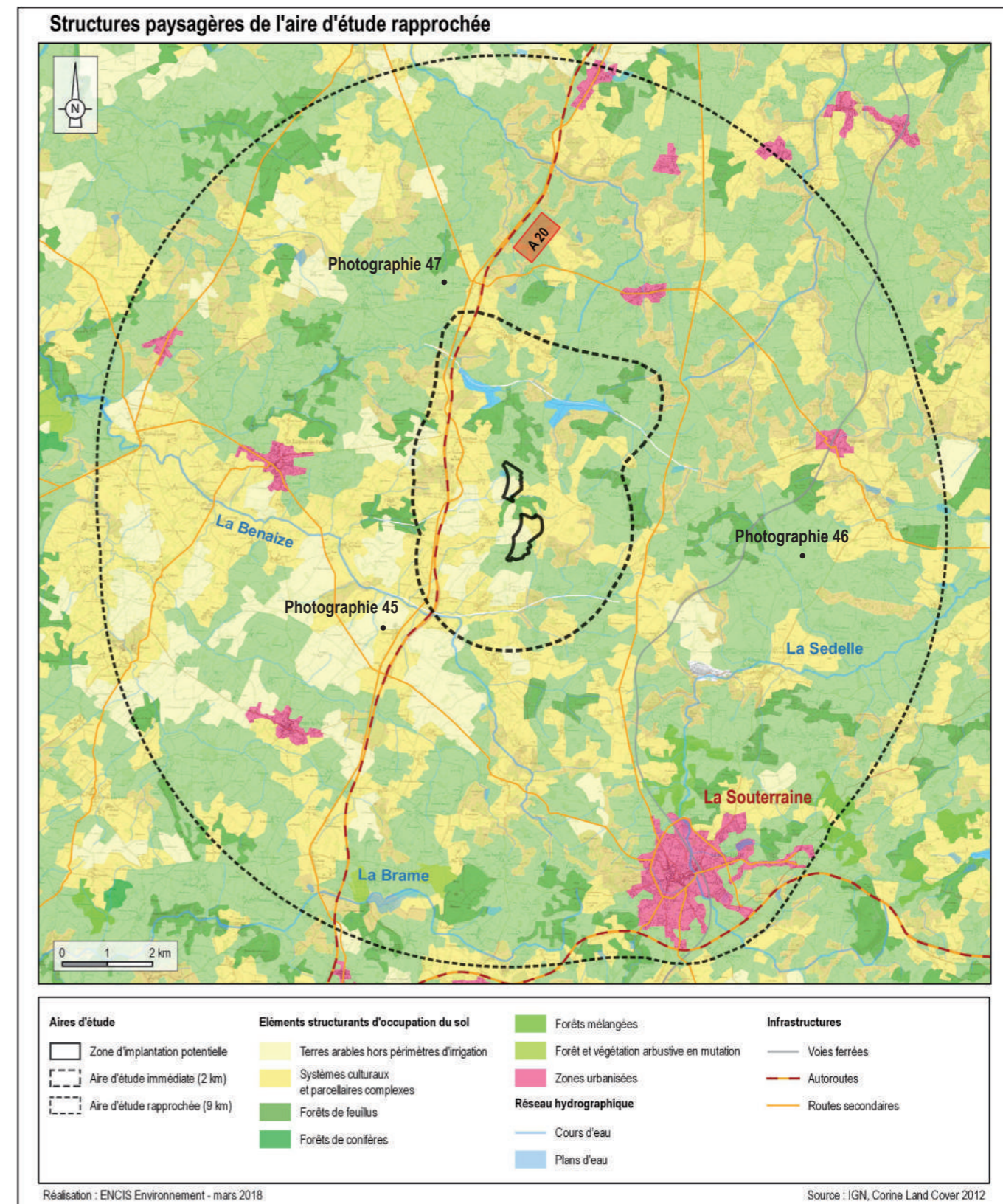
3.3.1 L'analyse des structures paysagères

Le guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisation 2016) définit les structures paysagères comme telles : « *Les structures paysagères correspondent à des systèmes formés par des objets, éléments matériels du territoire considéré, les interrelations, matérielles ou immatérielles, qui les lient, et/ou leur perception par les populations. Ces structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage : il s'agit par exemple de la configuration du relief, des haies, des masses végétales, etc. Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage.* ».

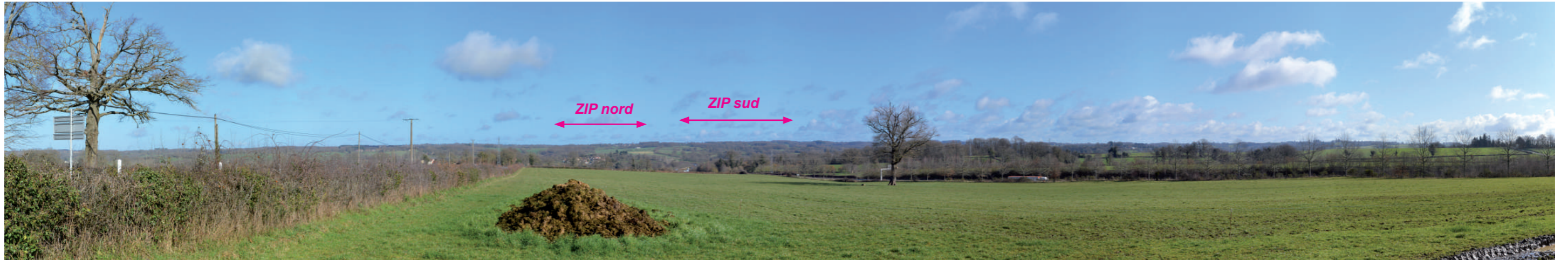
Le paysage de l'AER est marqué par un ensemble de vallons qui partent en étoile depuis le périmètre de l'AEI. La vallée de la Benaize se distingue de l'ensemble avec un relief sensiblement plus prononcé. L'altitude générale est la plus importante dans la partie sud-est, à proximité de la ville de La Souterraine et décroît à mesure que l'on remonte vers le nord.

A l'est, le territoire est majoritairement occupé par des prairies annuelles, auxquelles se mélangent des parcelles de cultures annuelles et des systèmes culturaux et parcellaires complexes. L'ensemble dessine un paysage de bocage dense. Vers l'ouest de l'AER, on note une présence plus importante de terres arables et des systèmes culturaux. Néanmoins, ce changement d'occupation du sol se remarque peu dans le paysage qui reste caractérisé par la présence du bocage.

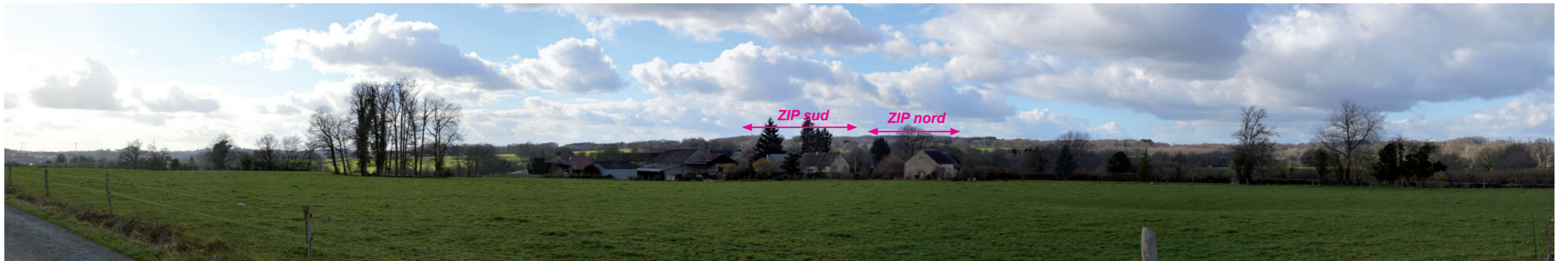
Le paysage est parcouru par l'autoroute A20 selon un axe sud-nord. Elle est une porte d'entrée sur le territoire mais crée également une frontière artificielle entre la partie est et ouest. Cet axe est renforcé par la présence de la D220 qui suit globalement son tracé.



Carte 16 : Structures paysagères de l'AER.



Photographie 45 : La partie haute des versants de la vallée de la Benaize offre des panoramas parfois très dégagés et relativement lointains, au gré des ouvertures dans le bocage qui couvre les versants.



Photographie 46 : Depuis le plateau à l'est, le relief dessine des vallonnements successifs. La ZIP émerge légèrement au-dessus de l'horizon boisé formé par la trame bocagère.



Photographie 47 : Depuis le nord de l'AER le relief et les boisements masquent généralement la partie inférieure de la ZIP.

3.3.2 Les perceptions visuelles de l'AER

Les perceptions visuelles varient selon les configurations du paysage, essentiellement en fonction du relief, de la trame végétale et de l'organisation bâtie.

A partir des relevés de terrain, des coupes topographiques et d'une modélisation de la zone d'influence visuelle (ZIV) d'éléments de grande hauteur dans la ZIP, nous proposons une analyse globale des perceptions visuelles du territoire à l'étude depuis :

- les lieux de vie principaux,
- les principaux axes de déplacements.

3.3.2.1 Depuis les principales villes et leurs routes d'accès

Les principales villes et principaux villages de l'AER ont été déterminés à partir de la carte IGN et des visites de terrain. Les ouvertures visuelles potentielles vers la ZIP ont été répertoriées à l'aide de la modélisation du bassin visuel potentiel de la ZIP (ZIV), du logiciel Google Earth et de relevés *in situ*.

Les sensibilités visuelles depuis les principaux bourgs sont décrites ci-après.

La Souterraine (5 553 habitants en 2014)

Située à environ 7 km au sud-est de la ZIP, la ville de La Souterraine est le pôle urbain le plus important de l'aire d'étude globale. Bâtie à l'emplacement d'une villa Gallo-Romaine, La Souterraine a conservé plusieurs témoins de ses fortifications au Moyen Âge dont, près de l'église, la porte Saint-Jean appelée aussi porte Notre-Dame. Elle est la deuxième ville la plus peuplée dans le département de la Creuse après Guéret. Elle est reliée à Paris, Limoges, Toulouse ou Brive-la-Gaillarde par la voie de chemin de fer. La N145 passant à proximité connecte la ville à l'A20 à l'ouest et Guéret au sud-est.

Le centre historique s'organise autour de l'église Notre-Dame dans une légère dépression du relief. Il est circonscrit à l'ouest par les rues des Fossés des Canards, Saint-Jean et Saint-Michel qui reprennent le parcours des fossés autour de l'ancienne ville médiévale. La voie de chemin de fer longe la limite est selon un axe nord-sud, différentes zones d'activités se sont implantés sur ses abords.

L'urbanisation s'est essentiellement développée en direction de l'ouest, le long des axes de communication. Une première couronne, autour de la ville historique, correspond à des constructions hétérogènes composées de bâtiments administratifs, de maisons et d'immeubles. La ville a continué de s'étendre le long des axes de circulation selon un plan en étoile, en particulier sur le quart sud-ouest. Il s'agit essentiellement de quartiers d'habitations de maisons individuelles.

La ville compte plusieurs monuments historiques dont certains sont situés dans le centre historique et d'autres sur le pourtour comme la tour et les jardins de Bridiers à l'est, le long de la D912A1. Elle constitue également une halte sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle. Cet ensemble patrimonial conjugué à la présence de commerces et différents lieux de visite lui permet de constituer un pôle d'attraction touristique important dans le secteur.

Au mois de juin 2014, un parc éolien a été inauguré dans la commune de La Souterraine. Entourée d'un paysage de bocage encore préservé, La ville de La Souterraine comporte de nombreux éléments patrimoniaux et constitue ainsi un lieu d'attraction pour les visiteurs occasionnels et les touristes. Depuis 2014, un parc est éolien est en fonctionnement au nord-ouest de la ville, à proximité de l'urbanisation. Il est situé assez proche de la ville, à environ 1,4 km du centre historique et visible depuis plusieurs points de vue majoritairement situés sur la périphérie.

Juste après sa construction, il a formé un nouvel élément dans le paysage qui a été peu à peu intégré par la population locale. Ainsi, un nouveau parc éolien ne constituera plus un nouveau motif dans le paysage néanmoins, il augmentera sa présence. *L'enjeu de la ville de La Souterraine vis-à-vis d'un projet éolien est donc modéré.*



Photographie 48 : A La Souterraine, vue sur la ZIP depuis la rue Fernand Villard dans le prolongement de la perspective formée par la rue.

La configuration du relief en creux dans le centre historique et la présence d'un bâti dense ne permettent aucune vue en direction de la ZIP. Des visibilitées ont été identifiées dans la rue Fernand Villard, dans la continuité de la D1. La ZIP apparaît au-dessus des boisements à l'horizon, dans le prolongement de la perspective formée par la rue. Un secteur de visibilité assez restreint a été identifié au niveau de l'entrée est, le long de la D912A1. La partie supérieure de la ZIP apparaît furtivement au-dessus de l'horizon boisé. D'autres visibilitées sont également possibles depuis les quartiers d'habitations situés au sud, en particulier le long de la D1.

Malgré la relative proximité de la ville avec la ZIP (environ 7 km), les visibilitées depuis La Souterraine restent faibles. La présence conjointe d'éléments bâtis, de la trame bocagère qui accompagne le pourtour de la ville et l'urbanisation récente limite les vues en direction de la ZIP. *La sensibilité de la ville vis-à-vis de ce projet est faible.*

Saint-Sulpice-les-Feuilles (1 271 habitants)

Après La Souterraine, il est le deuxième ensemble urbain de l'AER. Il est situé à environ 4,8 km à l'ouest de la ZIP. Le bourg est localisé sur un court interfluve entre la vallée de la Benaize au sud et celle de la Chaume au nord. L'urbanisation de la partie la plus ancienne du bourg est concentrée autour de l'église. Les constructions plus récentes se répartissent de manière assez homogène tout autour de cette centralité, mais préférentiellement le long des routes d'accès principales, comme la D912 qui traverse Saint-Sulpice-les-Feuilles du nord-ouest vers le sud-est. *L'enjeu est modéré.*

Depuis le centre de bourg, les vues théoriques en direction de la ZIP s'avèrent être masquées par le bâti et la végétation plutôt étoffée même dans les quartiers d'habitations. Les secteurs de visibilité concernent principalement les entrées et sorties de bourg, en particulier le long de la D912. Une vue lointaine est possible depuis le quartier Le Bras, dans le secteur sud-ouest. Le bocage qui entoure le bourg limite ces visibilitées ainsi que la présence de collines en direction de l'est. *La sensibilité est très faible.*



Photographie 49 : Visibilité partielle, interrompue par un bosquet d'arbres depuis l'entrée est de la ville de La Souterraine.



Photographie 50 : Visibilité de la ZIP depuis le lieu-dit Les Bras, au sud-ouest de Saint-Sulpice-les-Feuilles, partiellement masquée par le bocage.